



**Rapport
annuel 2018**



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Dans un souci de contribuer au respect de l'environnement, ce document a été imprimé sur du papier issu de sources responsables





BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

Rapport annuel 2018

BMCI EN 2018

| | |
|---|----|
| 1- NOTRE GROUPE..... | 05 |
| 2- NOS RÉSULTATS EN 2018..... | 19 |
| 3- NOS FAITS MARQUANTS..... | 27 |
| 4- NOS MÉTIERS..... | 35 |
| 5- NOS ACTIVITÉS SUPPORT..... | 41 |
| 6- NOTRE ENGAGEMENT DANS UN MONDE QUI CHANGE..... | 53 |
| 7- LA FONDATION BMCI : 10 ANS D'ENGAGEMENT CITOYEN..... | 57 |
| 8- DONNÉES FINANCIÈRES..... | 63 |





1

NOTRE GROUPE

MOT DES PRÉSIDENTS



Javad HAMRI
Président du Conseil de Surveillance

“
Notre responsabilité est à la fois économique, sociale, civique et environnementale.



Laurent DUPUCH
Président du Directoire

“
Nous construisons jour après jour une Banque plus efficace et plus innovante.

Nous ne pouvons songer à l'avenir de la BMCI sans y intégrer une vision globale de notre pays, pour corréliser nos performances à celles du Royaume. C'est avec cette conviction que nous avons choisi d'aller au-delà d'une stratégie d'entreprise, en inscrivant la démarche de notre Banque dans une responsabilité à la fois économique, sociale, civique et environnementale : en 2018, nous avons ainsi formalisé 12 engagements pour lier de façon durable nos ambitions à celles du Maroc.

Éthique, diversité, promotion des droits humains ou encore écologie sont aujourd'hui des impératifs à prendre en compte pour pérenniser nos activités

et développer ensemble une véritable culture de l'impact positif, jusqu'à nos projets de financements et d'investissements.

Ces engagements donnent un sens à nos missions, et contribuent à renforcer les valeurs RSE que nous appliquons dans nos relations avec nos clients, partenaires, collaborateurs et, plus généralement, la société civile. Ils trouvent leur écho dans la raison d'être de notre Fondation, qui a célébré ses 10 ans d'existence en 2018 au service de la culture, de la solidarité et de l'éducation.

Nous avons posé en 2015 les premiers jalons de notre plan de transformation BMCI 2020 avec une certitude : pendant 5 ans, nous allons adapter notre Business Model et construire jour après jour une Banque plus efficiente et innovante, qui place le client au centre de sa vision stratégique. Une transformation qui se veut globale et que nous menons étape par étape grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos collaborateurs.

L'année 2018 nous a permis d'accomplir de nouvelles réalisations dans notre plan stratégique, tant au niveau de la refonte de notre nouveau système

d'information, que de nos processus internes et de notre stratégie commerciale. Nous avons partagé ces réalisations avec l'ensemble de nos collaborateurs, lors des 22 assemblées plénières de la Caravane 2020 à travers tout le pays.

En tant que Banque pleinement impliquée dans le développement économique du Maroc, nous sommes, plus que jamais, résolus à poursuivre les objectifs que nous avons tracés pour 2019, afin d'améliorer la satisfaction de nos clients en continuant à innover et à renforcer notre croissance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux dispositions réglementaires, notamment la Directive 1/W/2014 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des établissements de crédit et la circulaire 4/W/2014 de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la Banque compte 13 membres dont 3 membres indépendants et 3 femmes.

PRÉSIDENT

- M. JAOUAD HAMRI

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA BANQUE

- M. MUSTAPHA FARIS
depuis le 21 juin 2018

MEMBRES

- M. MOHAMED HASSAN BENSALAH
depuis le 7 juillet 2003
- M. CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN
depuis le 21 juin 2018
- M. ALAIN FONTENEAU
depuis le 17 septembre 2010
- M. JAOUAD HAMRI
depuis le 28 mai 2015
- MME JANIE LETROT HADJ HAMOU
depuis le 28 mai 2015
- M. YVES MARTRENCHAR
depuis le 28 mai 2015
- MME SOFIA MERLO
depuis le 20 décembre 2013



Fonctionnement du conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de Surveillance de la Banque s'est réuni une fois par trimestre.

Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance a examiné l'ensemble des sujets stratégiques de la Banque et procédé à l'étude trimestrielle des comptes avant leur publication.

- M. MICHEL PEBEREAU
depuis le 1^{er} décembre 2003
- M. JEAN-PAUL SABET
depuis le 21 juin 2018
- MME DOUNIA TAARJI
depuis le 28 mai 2015
- LA SOCIÉTÉ AXA ASSURANCES MAROC
représentée par M. Philippe ROCARD
depuis le 7 juillet 2003
- LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS
représentée par M. Didier MAHOUT
depuis le 7 juillet 2003
- LA SOCIÉTÉ SANAD
représentée par M. Mustapha BAKKOURY
depuis le 7 juillet 2003

PARCOURS PROFESSIONNELS ET PRINCIPAUX MANDATS



M. Jaouad HAMRI a occupé le poste de Directeur de l'Office des Changes du Royaume du Maroc, de 2010 à 2015. Auparavant, de 2008 à 2010, il a assuré la fonction de Conseiller du Ministre de l'Économie et des Finances. Il a été chargé des relations avec le secteur privé et a notamment initié et coordonné au sein du Ministère le "Comité de veille Stratégique" au sein duquel siégeaient plusieurs départements ministériels au côté des représentants du secteur privé (CGEM, GPBM). Avant ce poste, M. HAMRI, détenteur d'un Master en Économie & Finances à l'Université de Grenoble, d'un certificat supérieur juridique et fiscal et d'un certificat supérieur de révision comptable du diplôme d'Expert Comptable, évoluait dans le secteur privé en France et au Maroc depuis 1981. Il a été nommé Président du Conseil de Surveillance de la BMCI lors de la réunion du Conseil du 12 juin 2015. M. HAMRI est également administrateur à l'Université Internationale de Rabat et à la société de gestion de la Bourse de Casablanca.

MUSTAPHA FARIS

Titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris et du diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, M. FARIS a exercé plusieurs fonctions notamment Ministre des Finances et Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, Président Directeur Général de la Banque Nationale pour le Développement Économique, Président Directeur Général de la BMCI et Président de son Conseil de Surveillance jusqu'en 2006. M. Mustapha FARIS a eu également de très nombreuses activités sur le plan national et international.

MOHAMED HASSAN BENSALAH

Titulaire d'un diplôme de gestion de l'Université Sorbonne et de l'École des Cadres de Paris, M. Mohamed Hassan BENSALAH est Président Directeur Général du Groupe HOLMARCOM, Président de la Fédération Marocaine des Compagnies d'Assurances et de Réassurances et membre du Conseil Économique, Social et Environnemental.

AUTRES MANDATS

- MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CRÉDIT AGRICOLE
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIH
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CIMR
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MUTANDIS

CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN

Diplômé de IHEDREA (Paris) en 1987, avec une spécialisation en économie, gestion et finances, Christian de CHAISEMARTIN a débuté sa carrière au sein de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), jusqu'à prendre la tête du département Particuliers et Professionnels pour 10 filiales en France. En 1999, il rejoint ING BANK (France), où il sera en charge durant 7 ans de la Direction Transport, Logistique, Automobile et Services. Après un passage à la Direction Automobile & Equipement Industriel de FORTIS - CIB (France), il rejoint le Groupe BNP Paribas en 2010 au sein du CIB, puis le Risk. En 2017, il rejoint le Top 500 Executive managers du Groupe.

ALAIN FONTENEAU

Ancien Maître de Conférences à l'ENA et de Micro et Macro Économie à l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. FONTENEAU a occupé notamment le poste de Responsable de Recherches au Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), Responsable du Département de l'Ingénierie Financière, Gestion de Bilan à la BRED. Au sein du Groupe BNP Paribas, il a été Responsable ALM (Asset and Liability Management) avant d'être nommé Directeur Financier d'International Retail Banking.

AUTRES MANDATS

- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TEB BANK (TURQUIE)
- MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE UKRSIBBANK (UKRAINE)

JANIE LETROT HADJ HAMOU

Diplômée de l'ENA de Paris en 1985, Mme Janie LETROT HADJ HAMOU a occupé des fonctions d'Administrateur à la Direction des Impôts en France, de conseillère commerciale puis financière de l'Ambassade de France et de conseillère économique et financière à la mission permanente de la France auprès des Nations-Unies. Entre 1999 et 2014, Mme Janie LETROT a été Déléguée Générale de Vivendi au Maroc puis membre du Directoire de Maroc Telecom avec le titre de Directeur Général, Responsable juridique et de la réglementation.

YVES MARTRENCHAR

Titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1977). M. Yves MARTRENCHAR a notamment occupé, au sein de BNP Paribas, le poste de Directeur de BDDF (Banque de Détail France) et de Responsable de Distribution Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking. Il est actuellement Directeur des Ressources Humaines de BNP Paribas et membre du Comité Exécutif du Groupe.

AUTRES MANDATS

- BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS (ADMINISTRATEUR)
- BNP PARIBAS CARDIF (ADMINISTRATEUR)
- BANK OF WEST (USA) DIRECTOR
- BANKWEST CORPORATION (USA) DIRECTOR
- LA LAIROISE DE PARTICIPATIONS (ADMINISTRATEUR)

SOFIA MERLO

Titulaire d'un diplôme HEC (1985), elle rejoint le Groupe BNP Paribas pour occuper plusieurs fonctions de responsabilité au sein du réseau et de la Direction des Ressources Humaines. En juin 2009, Mme Sofia MERLO est nommée Directrice Commerciale de la Banque Privée puis Directeur de la Banque Privée France. Membre du G100 de BNP Paribas, elle occupe depuis 2012 le poste de CO-Wealth Management chez BNP Paribas.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SICAV FUNQUEST (FRANCE)

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BNP PARIBAS REIM (FRANCE)

MICHEL PEBEREAU

Michel PEBEREAU est titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1961) et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de l'administration, il rejoint le Crédit Commercial de France (CCF) en 1982. Au cours de sa longue carrière, il est devenu Président Directeur Général de deux banques dont il a mené la privatisation, le CCF et la Banque Nationale de Paris. Il dirige BNP Paribas jusqu'en 2003, puis occupe ensuite le poste de Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas, qu'il quitte le 12 mars 2015. Il est aujourd'hui Président d'Honneur de BNP Paribas, ainsi que Président d'Honneur du Crédit Commercial de France, de l'Institut ASPEN et de l'Institut de l'Entreprise.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR CHEZ AIRBUS

ADMINISTRATEUR CHEZ PARGESA

JEAN-PAUL SABET

Le parcours de Jean-Paul SABET est intimement lié au Groupe BNP Paribas, qu'il a rejoint dès 1976 après l'obtention de son diplôme de HEC Paris en tant que chargé de formation en finance. Il y occupera jusqu'en 1996 différentes fonctions en lien avec la fusion-acquisition, l'investissement industriel ou encore l'administration de participations dans les industries. Directeur Général Adjoint puis Président Directeur Général de la Société Centrale d'investissements à Paris de 1996 à 1998, il a ensuite intégré le Directoire de Klepierre à Paris avant d'être nommé en 2004 Responsable du pôle Finance et Stratégie de BNP Paribas. Après 3 années à la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), il est nommé en 2018 Responsable Adjoint d'IRB en charge de la supervision d'Europe Méditerranée et de l'Afrique, rôle qu'il avait déjà endossé dès 2010 pour la Turquie, puis l'Europe de l'Est et l'Asie.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE BDDF (BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE)

MEMBRE DU DIRECTOIRE DE KLEPIERRE

SOCIÉTÉ CENTRALE D'INVESTISSEMENTS (DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PUIS PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL)

DOUNIA TAARJI

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce à Paris et titulaire d'un DEA en droit des affaires obtenu à la Sorbonne, Mme Dounia TAARJI a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais en France avant de rejoindre en 1995 sa filiale marocaine, le Crédit du Maroc, qui lui a confié la création de la filiale "Société de Bourse CMDC". Elle rejoint par la suite CFG Group en qualité d'associée au sein de la filiale CFG Finance. En octobre 2001, elle est nommée Directeur

Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM). Actuellement, Mme TAARJI est Directeur Général du cabinet international de conseil Monitor Group.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR À HOLCIM MAROC

PHILIPPE ROCARD

REPRÉSENTANT PERMANENT D'AXA ASSURANCE MAROC

Diplômé de l'École Polytechnique et l'École Nationale Supérieure des Mines, M. Philippe ROCARD a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur au sein du Groupe Lafarge puis du Ministère de l'Industrie française, avant de rejoindre le Groupe Groupama. Depuis 1999, il a occupé plusieurs fonctions de direction générale au sein du groupe AXA, avant d'être nommé, en avril 2016, Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc et Directeur des filiales Afrique Sub-Saharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon & Sénégal).

AUTRES MANDATS

AGMA LAHLOU TAZI (ADMINISTRATEUR)

CFG GROUPE (ADMINISTRATEUR)

SOCIÉTÉ CENTRALE DE RÉASSURANCES (ADMINISTRATEUR)

DIDIER MAHOUT

Chevalier de l'ordre du mérite français et Chevalier de la Légion d'honneur, Didier MAHOUT est diplômé de HEC Paris en 1978. Il intègre très tôt le Groupe Paribas, en 1982, gravissant les échelons jusqu'à sa promotion en 1993 en tant que Directeur Général de la succursale de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). En 1997, il rejoint Paris en qualité de Responsable du réseau français (Corporate Banking) avant d'être nommé 3 ans plus tard responsable Allemagne - Europe centrale et orientale (CIB). Sa carrière au sein du Groupe est exclusivement internationale : CEO Belgium Branch et Country Head, Directeur Général Australie-Nouvelle-Zélande de 2007 à 2015 et, enfin, Europe centrale et responsable pays Hongrie jusqu'en 2018. Il est alors nommé responsable des services bancaires aux entreprises à Paris.

AUTRES MANDATS

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ALLEMAGNE)

PRÉSIDENT DES CONSEILS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (BELGIQUE PUIS AUSTRALIE)

MEMBRE DU BUSINESS COUNCIL OF AUSTRALIA

MEMBRE DU CONSEIL DU PRÉSIDENT DE L'AUSTRALIAN CHAMBER ORCHESTRA

DATAR (DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE)

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'IRB (PARIS)

MUSTAPHA BAKKOURY

REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA COMPAGNIE SANAD

Ingénieur diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) et titulaire d'un DESS Banque Finance, M. Mustapha BAKKOURY a effectué la majeure partie de son parcours professionnel au sein du secteur bancaire, notamment en tant que responsable du pôle Banque Financière de la BMCI, puis Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Il est actuellement Président du Conseil Régional du Grand Casablanca - Settat et Président du Directoire de la MASEN, société chargée du développement du Plan Solaire Marocain.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MOHAMMED V

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA FONDATION MOHAMMED VI POUR L'ÉDUCATION

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE TUI AG (TOURISTIK UNION INTERNATIONAL)



Comités spécialisés

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Les comités se tiennent au moins sept jours avant la réunion d'un Conseil de Surveillance. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal et d'un relevé de décisions et recommandations. Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté à chaque réunion du Conseil.

COMITÉ D'AUDIT

MISSION

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne. Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ; la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ; la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; l'efficacité des systèmes d'information et de communication. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du Groupe BMCI.

COMPOSITION

Le Comité d'Audit est composé de :

M. ALAIN FONTENEAU, PRÉSIDENT.

MME JANIE LETROT HADI HAMOU, MEMBRE.

M. MOHAMED HASSAN BENSALAH, MEMBRE.

M. PHILIPPE ROCARD, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018 aux dates prévues. Conformément aux circulaires de Bank Al Maghrib et à la charte du Comité d'Audit Groupe BMCI, lors de chacune de ses réunions, le Comité d'Audit a examiné les états financiers trimestriels de la Banque, en présence des Commissaires aux Comptes et a revu les conclusions et les résultats des travaux des fonctions de l'Inspection Générale, de Contrôle Permanent et de la Conformité. Conscient des risques de la cyber-sécurité, le Comité d'Audit a demandé qu'un point régulier lui soit fait, couvrant les dispositifs de sécurité des systèmes d'information mis en place par la banque. Par ailleurs, le programme de travail 2018 a intégré le passage à tour de rôle des responsables des filiales BMCI devant le comité ainsi que l'instauration d'une revue périodique de la gestion des risques de taux, de liquidité et de change concernant le bilan commercial et la trésorerie. Enfin, les réunions du Comité d'Audit ont été à nouveau caractérisées par une grande transversalité des sujets traités, aussi bien ceux concernant la Conformité, que le Contrôle Permanent ou l'Inspection Générale de la Banque.

COMITÉ DES NOMINATIONS, RÉMUNÉRATIONS ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MISSION

Le comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de

ses membres ainsi que des mandataires sociaux. Le comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé de façon objective, professionnelle et transparente. Le comité est aussi chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de l'établissement, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

COMPOSITION

Le comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise est composé de :

M. JEAN PAUL SABET, PRÉSIDENT.

M. JAOUAD HAMRI, MEMBRE.

M. YVES MARTRENCAR, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise s'est réuni deux fois au cours de l'année 2018, réunions au cours desquelles le comité a pris acte de la création d'un poste de Directeur Général Adjoint qui sera en charge des réseaux commerciaux Retail et Corporate et sera confié à M. Idriss BENSMAIL, Responsable du Corporate Banking. Le comité a également noté la création d'une Direction Marketing, Innovation, Digitale et Stratégie confiée à Mme Aalya GHOULI.

COMITÉ DES RISQUES

MISSION

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques de toutes natures : de crédit, de marché, opérationnels, de taux, de concentration de crédit, de liquidité, de règlement livraison pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisées.

COMPOSITION

Le comité des risques est composé de :

MME DOUNIA TAARIJ, PRÉSIDENTE.

MME SOFIA MERLO, MEMBRE.

M. CHRISTIAN DE CHAISE MARTIN.

RÉUNIONS

Le comité des risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018. Le comité a inscrit une nette amélioration de l'activité de BMCI Factoring en terme d'encours achetés qui a révélé une hausse de 18% pour l'encours financé global soit une hausse de 25%.

DIRECTOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2018



LAURENT DUPUCH

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

- Ingénieur en Télécommunications - Diplômé d'un Master Entrepreneurs HEC

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Administrateur Directeur Général BNP Paribas Al Djazair (2007-2013)
- Responsable Europe de l'Est Groupe BNP Paribas (2006-2007)
- Responsable Moyen-Orient Groupe BNP Paribas (2004-2005)

AUTRES MANDATS

- Président Section Maroc des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur et Vice-Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc



RACHID MARRAKCHI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Ingénieur de l'École Centrale de Paris - Maîtrise en Mathématiques Appliquées

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur des Grandes Entreprises et des Institutionnels BMCI (1998-2005)
- Responsable du plan financier Groupe Ciments Français (1996-1998)
- Responsable Financier Ciments du Maroc (1993-1996)



DIDIER DUFOUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DES FONCTIONS SUPPORT

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Après 5 années passées à l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas dont 2 en tant que Chef de Mission, Didier Dufour a occupé plusieurs fonctions de Top Management au sein du Groupe BNP Paribas notamment à Madagascar, Nouvelle Calédonie, Martinique, Algérie et Tunisie.



IDRISS BENSMAIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DES MÉTIERS DU COMMERCE

- Harvard Business School Alumni (AMP)
- EDHEC Business School (Lille)

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur du Développement Commercial Corporate Banking BMCI (2012-2014)
- Directeur Général Délégué de la Plateforme de Gestion de fonds de Private Equity du Groupe Financecom (2008-2012)
- Adjoint au Responsable de la Zone Maghreb au sein de BNP Paribas (2006-2008)



Fonctionnement DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2018, le Directoire s'est réuni tous les lundis.

Le troisième lundi de chaque mois est consacré à l'arrêt des comptes mensuels.

Par ailleurs, les comités qui lui sont rattachés se sont tenus selon la périodicité propre à chaque comité.

Le Directoire est représenté, entre autres, au sein du comité d'entreprise et du comité Sécurité et Hygiène par un Directeur Général Adjoint.

ORGANISATION

AU 31 DÉCEMBRE 2018

RACHID MARRAKCHI

Directeur Général

- Banque Privée
- Affaires Juridiques
- BNCI Asset Management
- BNCI Bourse
- BNCI Assurance
- Activités Recouvrement
- Finance Participative
- Contrôle Permanent

LAURENT DUPUCH

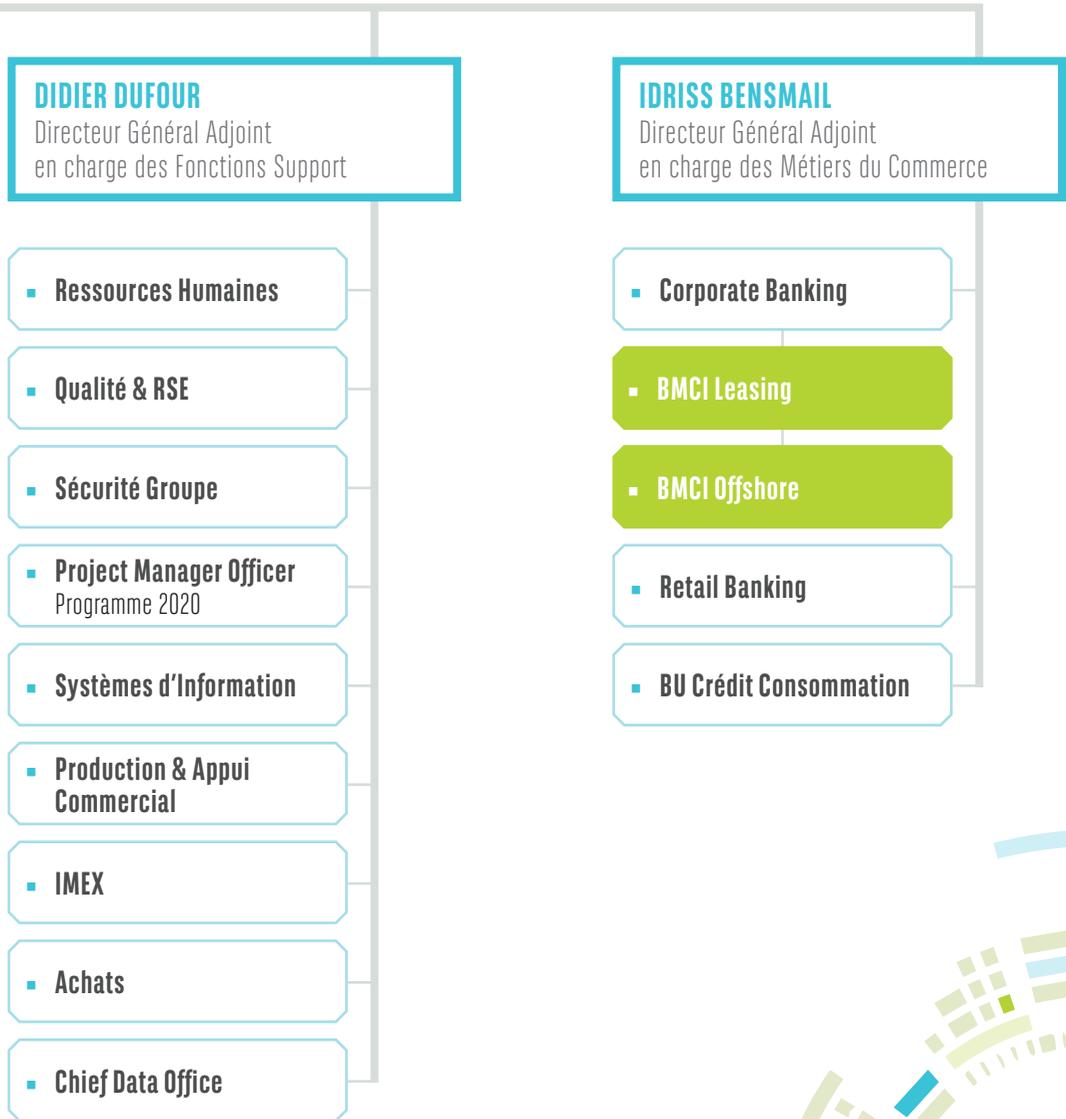
Président du Directoire

- ALM-Treasury
- Capital Markets
- Marketing, Innovation, Digital & Stratégie
- Communication, Publicité/Fondation
- Programme INTILAQ/Transformation
- Finance
- Conformité
- Risque
- Inspection Générale

Filiales du Groupe BNP Paribas au Maroc
Participations minoritaires

- BNP PARIBAS MED BP
- BDSI
- ARVAL

DIRECTOIRE : Laurent DUPUCH - Rachid MARRAKCHI - Didier DUFOUR - Idriss BENSMAIL



LE GROUPE BNP PARIBAS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Une performance durable dans un secteur en mutation

C'est à travers la connaissance et l'écoute de ses clients que le Groupe BNP Paribas a conçu des solutions de financement, d'investissement, d'épargne et de protection, qui prennent en compte l'évolution perpétuelle des besoins. Pour accompagner ces changements, le Groupe s'appuie sur ses principaux atouts : sa vision stratégique et ses engagements.

Avec une présence dans 72 pays et plus de 200 000 collaborateurs à travers le monde, BNP Paribas est aujourd'hui le leader européen des services bancaires et financiers.

Son rayonnement international donne au groupe une vision globale des évolutions de la société et des attentes de ses clients, pour atteindre leurs objectifs financiers et concrétiser durablement leurs projets.

À l'écoute de ses clients et de ses partenaires, BNP Paribas mène sa transformation dans tous ses métiers et entités à travers le monde pour concevoir une expérience bancaire innovante, favorisée par la culture d'une forte synergie entre ses différents métiers. Le Groupe s'attache ainsi à repenser l'expérience client, tant dans la nature des services que dans la relation, ou encore dans la proposition de solutions digitales offrant de nouvelles perspectives.

DES RÉSULTATS STABLES MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

L'année 2018 a enregistré un résultat net part du Groupe de 7,5 milliards d'euros et un produit net bancaire de 42,5 milliards d'euros.

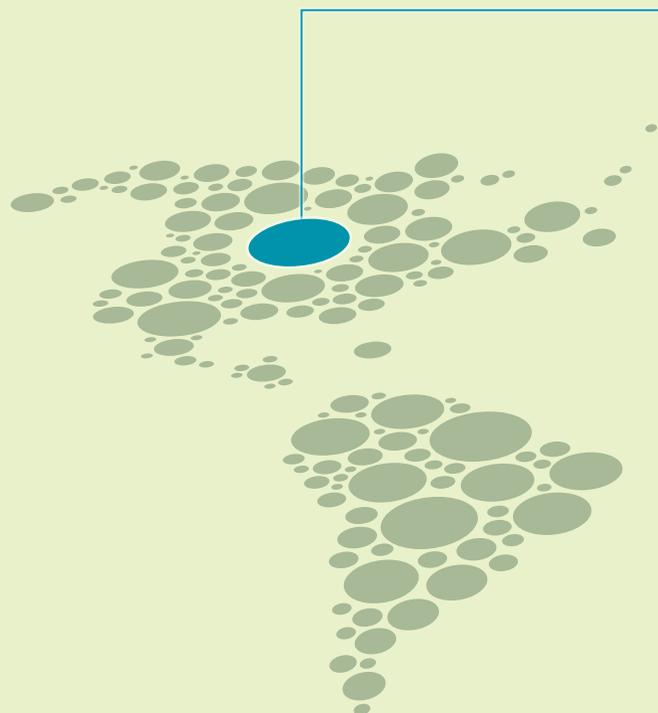
La stabilité des principaux ratios financiers est également un gage de la capacité du Groupe à maintenir son équilibre financier. Au titre de l'année 2018, cette solidité s'est confirmée par la rémunération aux actionnaires d'un dividende de 3,02 euros, identique à l'année 2017.

RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

La prise de conscience des enjeux technologiques, sociaux ou environnementaux, a conduit le Groupe BNP Paribas à conjuguer ses performances et ses engagements en faveur d'une croissance responsable et durable. C'est en adoptant un rôle proactif dans la création de valeur qu'il accompagne la dynamique commerciale

et les performances d'exploitation dans toutes ses lignes de métiers, pour favoriser le développement d'une économie plus écologique et inclusive.

L'année 2018 a permis de concrétiser de nouvelles étapes déterminantes dans le cadre de son plan stratégique à l'horizon 2020, conçu pour répondre aux évolutions constantes du secteur et des attentes de la clientèle. En poursuivant des objectifs à la fois ambitieux et réalistes, le Groupe entend ancrer à long terme sa position de leader et de partenaire privilégié dans le secteur bancaire.



42,5 MD€

PRODUIT NET
BANCAIRE

7,5 MD€

RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

3,02 €

DIVIDENDE
PAR ACTION**

11,8%

UN RATIO
DE SOLVABILITÉ
ÉLEVÉ*

308 MD€

UNE RÉSERVE
DE LIQUIDITÉ TRÈS
IMPORTANTE

Plus de **202 624** collaborateurs dans **72** pays

AMÉRIQUES

18 370
collaborateurs

AFRIQUE

10 027
collaborateurs

ASIE-
PACIFIQUE

18 737
collaborateurs

EUROPE

154 974
collaborateurs

MOYEN-
ORIENT

516
collaborateurs



A stylized graphic of a microscope lens, composed of several concentric circles and rectangular segments, rendered in shades of light green and blue, positioned in the upper right quadrant of the page.

2

NOS RÉSULTATS EN 2018

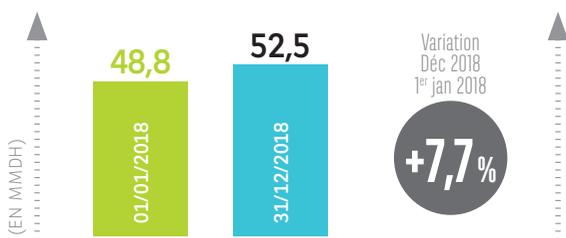
CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le Groupe BMCI affiche en 2018 une belle dynamique commerciale avec des volumes de crédits en progression de **7,7%**. Le Produit Net Bancaire Consolidé est en croissance et atteint **3,03 milliards de dirhams**. Les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés à **1,61 milliard de dirhams** et le Coefficient d'Exploitation Consolidé est de bon niveau à **53,3%**. Le Coût du Risque Consolidé a diminué de **8,6%** à fin décembre 2018 pour s'établir à **479 millions de dirhams**, reflétant les efforts de maîtrise et d'anticipation des risques. Au 31 décembre 2018, le Résultat Avant Impôts Consolidé atteint **908 millions de dirhams** et le Résultat Net Consolidé s'élève à **562 millions de dirhams** soit une hausse de **2,9%** par rapport à fin 2017.

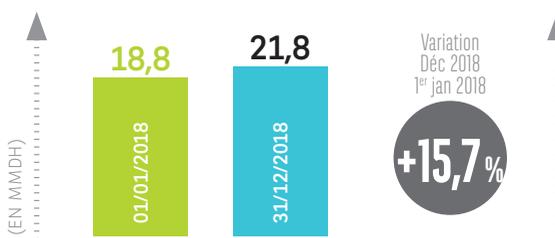
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 52,5 milliards de dirhams à fin 2018 contre 48,8 milliards de dirhams au 1^{er} janvier 2018, soit une hausse de 7,7%.



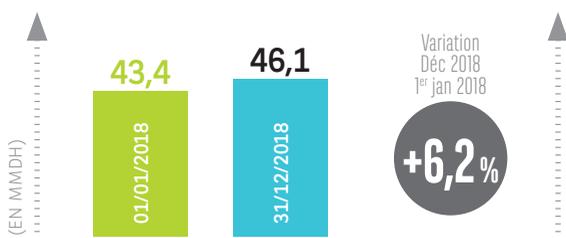
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 21,8 milliards de dirhams à fin décembre 2018, soit une hausse de 15,7% par rapport au 1^{er} janvier 2018, reflétant une bonne dynamique sur l'activité Trade.



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une augmentation de 6,2%, pour atteindre 46,1 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 43,4 milliards de dirhams au 1^{er} janvier 2018, les ressources non rémunérées représentant plus de 68%.



PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,03 milliards de dirhams à fin décembre 2018 en hausse de 0,4% par rapport à fin décembre 2017, essentiellement du fait de la hausse du résultat des opérations de marchés (+39,1%) avec une légère baisse au niveau de la marge d'intérêt (-2,1%) et de la marge sur commissions consolidée de (-1,8%).



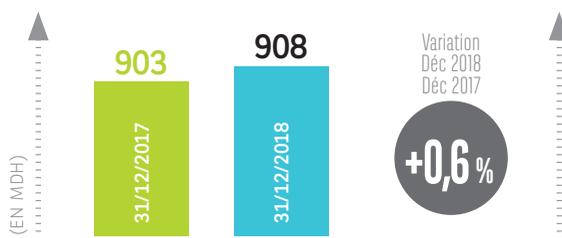
FRAIS DE GESTION CONSOLIDÉS (EN MMDH)

À fin décembre 2018, les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés et s'élèvent à 1,61 milliard de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 53,3% à fin décembre 2018.



RÉSULTAT AVANT IMPÔTS CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 908 millions de dirhams à fin décembre 2018, soit une augmentation de 0,6% par rapport à fin décembre 2017.



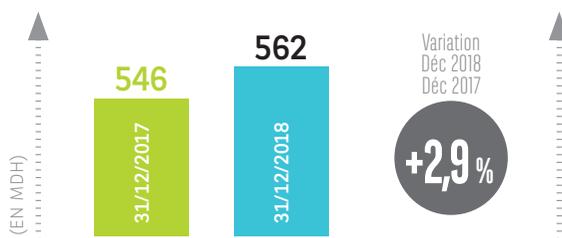
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 1,41 milliard de dirhams à fin décembre 2018, soit une légère baisse de 1,1% par rapport à fin décembre 2017.



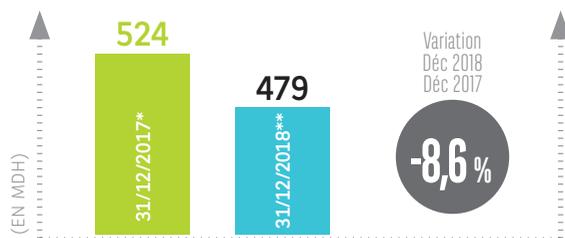
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 562 millions de dirhams à fin décembre 2018, soit une hausse de 2,9% par rapport à fin décembre 2017.



COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Coût du Risque Consolidé a baissé de 8,6% à fin décembre 2018 par rapport à fin décembre 2017. Le Coût du Risque Consolidé avéré bucket 3 a baissé de 14,3% à fin décembre 2018 par rapport à fin décembre 2017. Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 80,4%.



(*) 2017 sous référentiel IAS39 (***) 2018 sous référentiel IFRS9

RATING FITCH

L'agence internationale de rating Fitch a confirmé au mois de février 2019 les ratings de la BMCI, traduisant sa solidité financière. Pour rappel, ces notations sont parmi les meilleures obtenues à l'échelle nationale :

| | |
|---|-----------|
| Note à long terme | AAA (mar) |
| Perspective d'évolution de la note à long terme | Stable |
| Note à court terme | F1+ (mar) |
| Note de soutien extérieur | 2 |

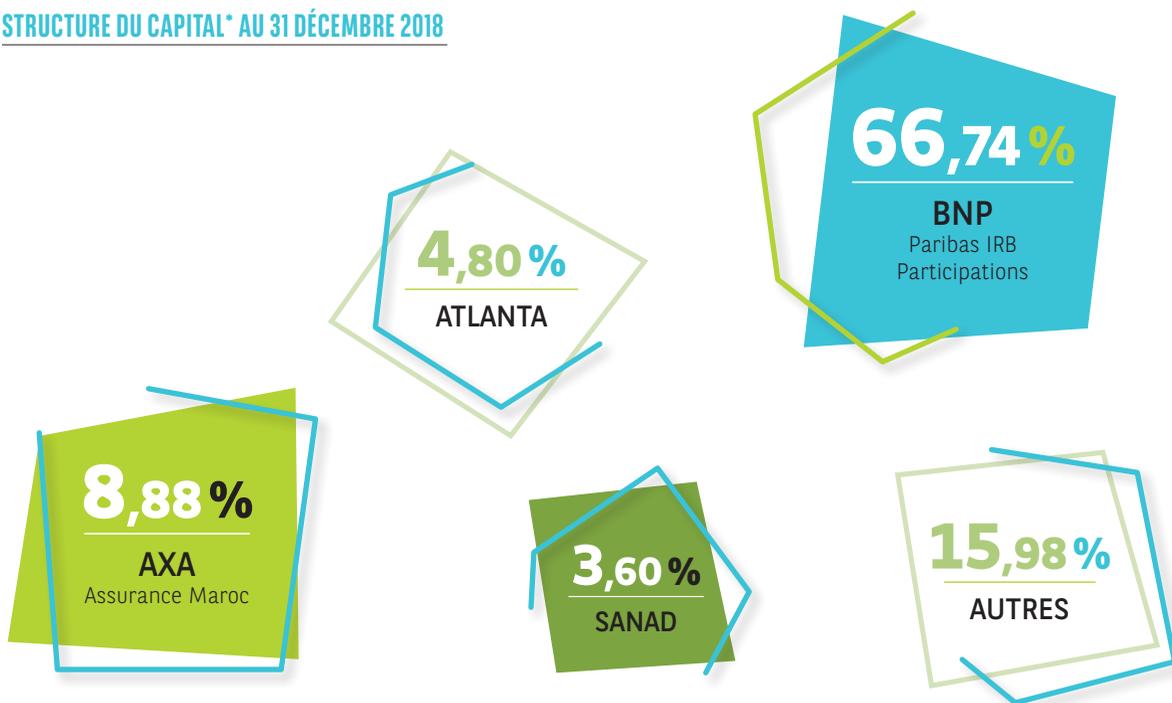
PRÉSENTATION DU BILAN

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

| BILAN ACTIF IFRS | En milliers de DH | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 31/12/2018 IFRS9 | 01/01/2018 IFRS9 | 31/12/2017 IAS39 |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 2 236 143 | 1 955 602 | 1 958 890 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 661 162 | 622 595 | 471 730 |
| ■ Actifs financiers détenus à des fins de transactions | 518 899 | 471 730 | |
| ■ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 142 263 | 150 865 | |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 4 366 363 | 5 000 336 | |
| ■ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 4 366 363 | 5 000 336 | |
| ■ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | 8 422 412 |
| Titres au coût amorti | 3 327 055 | 3 327 028 | |
| ■ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés | 3 189 467 | 2 234 001 | 2 238 985 |
| ■ Prêts et créances sur la clientèle | 52 497 549 | 48 765 908 | 49 610 976 |
| Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Placements des activités d'assurance | | | |
| Actifs d'impôt exigible | 13 046 | 11 961 | 11 961 |
| Actifs d'impôt différé | 88 847 | 81 609 | 86 553 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 914 476 | 786 940 | 786 940 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 12 684 | 20 717 | 20 717 |
| Immubles de placement | 32 386 | 24 974 | 24 974 |
| Immobilisations corporelles | 1 561 222 | 1 641 223 | 1 641 223 |
| Immobilisations incorporelles | 325 589 | 359 089 | 359 089 |
| Écarts d'acquisition | 87 720 | 87 720 | 87 720 |
| TOTAL ACTIF IFRS | 69 313 720 | 64 919 704 | 65 722 171 |

| BILAN PASSIF IFRS | En milliers de DH | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 31/12/2018 IFRS9 | 01/01/2018 IFRS9 | 31/12/2017 IAS39 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 44 972 | 14 388 | 14 388 |
| ■ Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 44 972 | 14 388 | |
| ■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 4 997 073 | 3 845 467 | 3 845 467 |
| Dettes envers la clientèle | 46 075 094 | 43 394 144 | 43 394 144 |
| Titres de créance émis | 5 714 816 | 6 323 259 | 6 323 259 |
| Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Passifs d'impôt courant | 60 345 | 43 435 | 43 435 |
| Passifs d'impôt différé | 134 465 | 88 819 | 439 940 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 2 827 138 | 2 021 907 | 2 021 907 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions pour risques et charges | 433 466 | 437 929 | 299 838 |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | | |
| Dettes subordonnées | 1 762 811 | 754 685 | 754 685 |
| Capital et réserves liées | 6 541 881 | 4 641 881 | 4 641 881 |
| Réserves consolidées | 136 205 | 2 778 680 | 3 352 382 |
| ■ Part du Groupe | 112 049 | 2 753 308 | 3 320 835 |
| ■ Part des minoritaires | 24 157 | 25 372 | 31 557 |
| Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe | 23 754 | 29 267 | 44 992 |
| Résultat net de l'exercice | 561 698 | 545 841 | 545 841 |
| ■ Part du Groupe | 558 389 | 547 056 | 547 056 |
| ■ Part des minoritaires | 3 309 | -1 215 | -1 215 |
| TOTAL PASSIF IFRS | 69 313 720 | 64 919 704 | 65 722 171 |
| Capitaux propres | 7 263 539 | 7 995 670 | 8 585 107 |
| ■ Part du Groupe | 7 236 073 | 7 971 513 | 8 554 765 |
| ■ Part des intérêts minoritaires | 27 466 | 24 157 | 30 342 |

STRUCTURE DU CAPITAL* AU 31 DÉCEMBRE 2018



Capital 1 327 928 600 DH

AU 31 DÉCEMBRE 2018

NB : Les actions de la BMCI sont dématérialisées et cotées en Bourse des Valeurs de Casablanca. Les titres des principaux actionnaires indiqués sont inscrits en compte auprès de la BMCI. Nous ne pouvons connaître l'identité des porteurs d'actions BMCI dont les titres sont inscrits auprès des confrères.

(*) % arrondi à la deuxième décimale.

STRUCTURE DES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018



LE CARNET DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

| INTITULÉ | MONTANTS EN DIRHAMS |
|--|---------------------|
| Résultat | 463.591.678,54 |
| Réserve légale (minimum légal déjà atteint) | 0,00 |
| ▪ Reste | |
| Report à nouveau au 31/12/2017 | 93.983.514,66 |
| ▪ Reste | |
| Réserve facultative | 1.900.000.000,00 |
| Dividendes à distribuer | 398.378.580,00 |
| Soit 30,00 DH par action : 398.378.580 DH dividende ordinaire | |
| Reste à reporter à nouveau | 159.196.613,20 |

PROJET DE DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REVENANT À LA BMCI AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

**PROPOSITION DE DIVIDENDES POUR 2019, REVENANT À LA BMCI,
AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (EN KMAD) SAUF BMCI OFFSHORE EN KUSD**



(*) Montant en KUSD

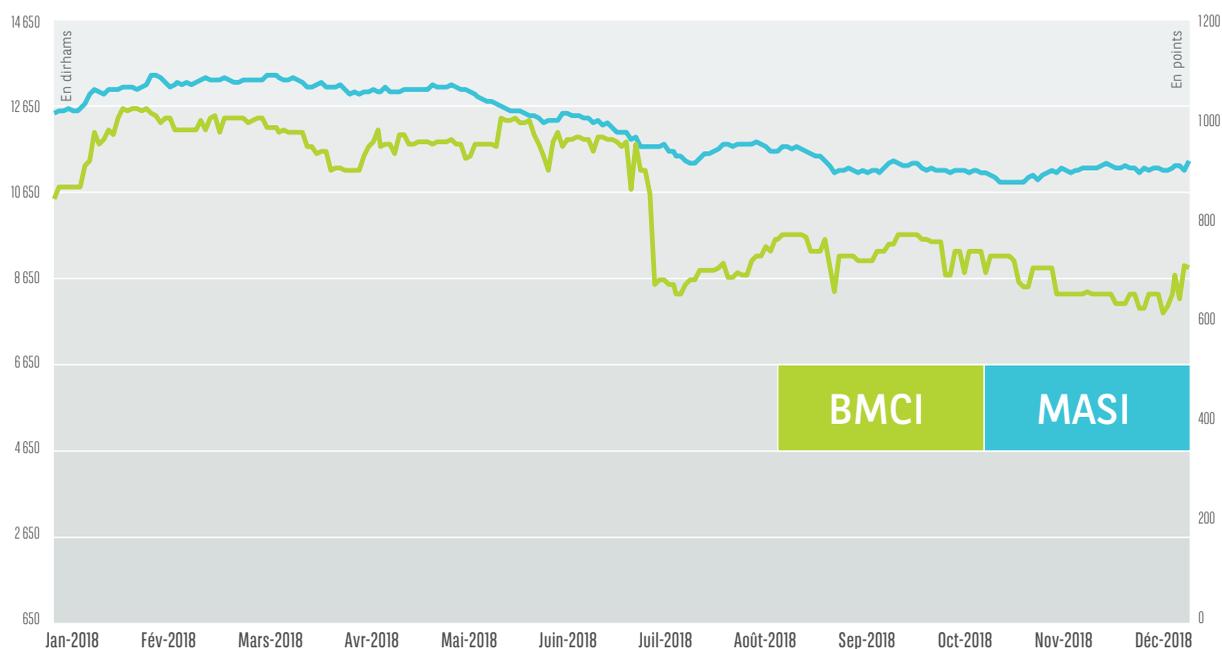
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

| AU 31 DÉCEMBRE 2017 | | EN MILLIERS DE DH | | | | | | | | |
|--|-----------|-------------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|--|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Capital social | 1327884 | 1327884 | 1327884 | 1327884 | 1327929 | 1327929 | 1327929 | 1327929 | 1327929 | |
| Fonds propres | 7236701 | 7720226 | 8187202 | 8454278 | 8503661 | 8620911 | 8658517 | 8554785 | 7236073 | |
| Résultat net Part du Groupe | 787594 | 813344 | 803245 | 639949 | 364361 | 500650 | 431353 | 547056 | 558389 | |
| ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE | 5% | 3% | -1% | -20% | -43% | 37% | -14% | 27% | 2% | |
| Total bilan | 66302138 | 71787472 | 70671003 | 67012871 | 66274687 | 62498981 | 64424652 | 65722171 | 69313720 | |
| ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE | 2% | 8% | -2% | -5% | -1% | -6% | 3% | 2% | | |
| Capitalisation boursière | 13677208 | 12017350 | 11034716 | 10490284 | 9441572 | 8498743 | 8498743 | 11287393 | 9534527348 | |
| FONDAMENTAUX BOURSISERS (EN DH) | | | | | | | | | | |
| Bénéfice par action | 59,31 | 61,25 | 60,49 | 48,19 | 27,44 | 37,70 | 32,48 | 41,20 | 42,05 | |
| Actif net par action | 544,98 | 581,39 | 616,56 | 636,67 | 640,37 | 649,20 | 652,03 | 644,22 | 544,91 | |
| Dividende par action | 25 | 25 | 30 | 30 | 30 | 30 | 50 | 97 | 30 | |
| Plus bas | 820 | 790 | 715 | 700 | 670 | 502 | 485 | 580 | 1040 | |
| Plus haut | 1078 | 1130 | 910 | 850 | 820 | 754 | 657,5 | 967 | 626 | |
| PER | 17,37 | 14,78 | 13,74 | 16,39 | 25,91 | 16,98 | 18,78 | 20,63 | 17,08 | |
| P/B | 1,89 | 1,56 | 1,35 | 1,24 | 1,11 | 0,99 | 0,94 | 1,32 | 1,32 | |
| P/O (%) | 40,57 | 39,46 | 53,78 | 65,94 | 109,33 | 79,57 | 153,93 | 230,60 | 225,92 | |
| D/Y (%) | 2,43 | 2,76 | 3,61 | 3,80 | 4,22 | 4,69 | 8,20 | 11,41 | 4,18 | |

PER = cours / bénéfice par action
P/B = cours / actif net par action
P/O % = taux de distribution du dividende
D/Y % = rendement du dividende

(*) Notons que 50 MAD ont été distribués pour les actions 1^{re} ligne et 25 MAD pour les actions 2^{ème} ligne.

COURS DE L'ACTION







3

NOS FAITS MARQUANTS

BMCI 2020 :

OBJECTIF TRANSFORMATION !

Depuis 2015, managers et collaborateurs sont mobilisés pour la conduite du programme de transformation BMCI 2020, qui s'articule sur 3 points.



LA SATISFACTION DES CLIENTS AU CENTRE DE LA VISION STRATÉGIQUE DE LA BANQUE

Déjà reconnue par l'ensemble des acteurs institutionnels de la place, la BMCI a conçu sa vision 2020 dans le but de renforcer sa position auprès des clients, qu'elle place au centre de son plan de transformation. La Banque entend ainsi s'affirmer en tant que référence sur le Retail, le Corporate et le Crédit Conso, avec des approches dédiées à ces clientèles.

ÊTRE UNE BANQUE EFFICIENTE ET DIGITALE

Repenser ses parcours clients et collaborateurs, tout en développant des services digitalisés pour une relation plus simple et efficiente, est l'une des clés du programme de transformation pour renforcer l'expertise de la Banque et proposer le bon produit au bon client, au bon moment et à travers le bon canal.

UN BUSINESS MODEL ADAPTÉ

La transformation de la Banque implique de profonds changements pour réinventer son mode de fonctionnement, ses modèles de services, ses canaux de distribution ou encore le système d'information pour concevoir et mettre en œuvre le Business Model qui répondra pleinement aux ambitions de BMCI 2020.

UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION AU SERVICE DE NOS PERFORMANCES

Les chantiers se sont poursuivis en 2018 pour les diverses phases d'intégration du nouveau système d'information de la Banque, ce projet de grande envergure permettra de doter à terme les collaborateurs d'un poste de travail digital et de les accompagner à chaque étape dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire et comportements pour une prise en main efficace.

La BMCI mise sur l'agilité de cet outil pour renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer la qualité de service en exploitant mieux les données. D'ici 2020, l'ensemble du réseau bénéficiera d'un système d'information sécurisé et intuitif répondant aux besoins des clients et à ceux des métiers.

Une assemblée plénière a permis de rassembler en juin 2018 plus de 300 collaborateurs autour des thèmes phares de la transformation du SI.



RÉORGANISATION : VERS PLUS DE SYNERGIES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Dans sa quête permanente pour améliorer son efficacité opérationnelle, la BMCI a choisi de faire évoluer son organisation en créant la Banque Commerciale, qui regroupe 3 lignes de métier : Corporate Banking, Retail Banking et Crédit à la Consommation.

Cette nouvelle appellation n'est pas anodine : elle place la vocation de commerçant au centre de nos métiers, pour accompagner nos clients

à travers des solutions adaptées à leurs besoins, contribuer au financement de l'économie marocaine et veiller à la réalisation d'ambitions durables ayant un impact positif sur l'environnement.

Cette évolution, pleinement ancrée dans le plan de transformation 2020 du Groupe BMCI, favorise l'émergence de nouvelles opportunités grâce à une meilleure connaissance des clients, mais aussi l'expertise et l'engagement des équipes, mobilisées pour leur offrir le meilleur de la BMCI.

UN PARTENARIAT AVEC LE KLUSTER DE LA CFCIM

Le projet « Kluster CFCIM » de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc s'attache à l'aménagement d'espaces d'accueil pour les start-up, au lancement de concours destinés à sélectionner et accompagner ces jeunes activités, notamment à travers des possibilités de financement et de networking.

Fidèle à sa volonté d'être un acteur économique responsable et engagé auprès de son environnement économique et social, la BMCI a choisi d'accompagner concrètement ce projet en tant que partenaire stratégique et sponsor premium. La Banque apparaît ainsi dans les supports de communication liés au « Kluster CFCIM » et participe à toutes les actions de terrain et d'animation du projet.



LANCEMENT DE BMCI NAJMAH

L'écosystème de la Finance Participative ne cesse de s'étoffer depuis son lancement en 2017, le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) a validé les contrats Mourabaha pour les filières Mobilière et Immobilière et devrait approuver prochainement d'autres produits.

Créé en 2018, le label BMCI Najmah comprend aujourd'hui 15 corners, une offre de produits et services de la banque au quotidien pour les particuliers, professionnels et entreprises, et le financement Mourabaha Immobilier. Conformément aux recommandations du CSO, BMCI Najmah dispose d'un référentiel de procédures qui couvre l'ensemble de ses activités et d'une organisation qui garantit l'étanchéité par rapport à la banque conventionnelle.

نجمت

الخدمات التشاركية
OFFRES PARTICIPATIVES BMCI

WOMEN IN BUSINESS : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Engagée aux côtés de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la BMCI soutient le programme « Women in Business », qui combine une offre de financement et une assistance technique pour accompagner les femmes entrepreneurs.

L'objectif est d'améliorer l'accès au financement, mais aussi au savoir-faire nécessaire en termes de gestion financière, de gouvernance d'entreprise ou encore de marketing digital.



“VIGEO EIRIS RANKING EMERGING”, UN PODIUM PRESTIGIEUX POUR LA BANQUE

Évaluée depuis 2011 dans le cadre de la notation de Vigeo Eiris, spécialiste de l'évaluation sociale et environnementale des entreprises, la BMCI s'est placée parmi « The 3 best performers » des pays émergents lors du classement révélé en juin 2018.

L'évaluation, basée sur un questionnaire portant sur les activités, la politique RSE ou encore la gouvernance d'entreprise, distingue la Banque en tant que première entreprise marocaine dans cet indice en termes de rating, avec des scores élevés et une présence renforcée dans le palmarès ESG (environnemental, social et de gouvernance) "Vigeo Eiris Ranking Emerging".



HACKATHON, UNE NOUVELLE FORME D'ATELIER COLLABORATIF

Fusion des termes "hack" et "marathon", le Hackathon est un processus créatif, généralement utilisé dans le domaine numérique, que la BMCI a choisi d'étendre à tous les profils et métiers. Ils étaient ainsi plus d'une centaine de personnes à participer en mai 2018 au premier Hackathon BMCI : 56h non-stop de réflexion collective sur la banque de demain, en combinant les connaissances de collaborateurs BMCI, BDSI, de start-up et d'étudiants.

Les équipes sélectionnées ont pu affiner leur projet durant 4 jours de bootcamp (encadrement intensif accéléré) et le présenter en juillet lors du Demo Day, en présence des équipes gagnantes d'Afrique Subsaharienne. Trois projets ont ainsi été retenus en Afrique (2 projets BMCI/BDSI, un projet de Côte d'Ivoire) pour être développés pendant 12 semaines à la Cantine Digitale, le Lab interne de BNP Paribas en Afrique.



BMCI, SPONSOR PREMIUM DU 11^{ÈME} SALON AUTO EXPO

Organisée tous les 2 ans à Casablanca, l'Auto Expo a connu une édition 2018 particulièrement réussie. Durant 2 semaines, le public a pu découvrir les dernières nouveautés du secteur, mais aussi des remises exceptionnelles et des formules de financement attractives !

Ce ne sont pas moins de 50 marques de voitures et de motos, mai aussi les principales banques, compagnies d'assurances et sociétés de crédit-

bail, qui ont répondu présentes à cette 11^{ème} édition. La mobilisation de l'équipe commerciale de BMCI Leasing, un taux attractif et la composition d'une offre adaptée aux besoins de chaque client (avec ou sans apport, une flexibilité de remboursement, des formalités simplifiées, un déblocage du crédit sous 48h, des mensualités échelonnées jusqu'à 72 mois, etc.) ont ainsi permis d'enregistrer le financement de 190 véhicules. Une belle performance, avec la conquête de nouveaux marchés !

LA BMCI CRÉE SON PROGRAMME OPEN INNOVATION

En 2018, la BMCI a lancé son programme d'Open Innovation pour mener une réflexion approfondie sur l'agence du futur et le client autonome. Un véritable challenge pour les participants internes et externes (100 pour le Hub africain à Casablanca et 60 pour le Hub subsaharien à Abidjan), bien décidés à concrétiser leurs idées et concepts. Un programme original pour révéler les talents internes et externes, nouer des partenariats et innover ensemble !

Les 5 équipes sélectionnées ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure durant 4 jours pour présenter leurs prototypes à un jury composé de membres du Comité Exécutif BMCI et de membres du Groupe BNP Paribas. Les 3 start-up gagnantes (2 au Maroc et 1 en provenance du hub subsaharien) ont pu développer leurs projets au sein de la cantine digitale BMCI durant 12 semaines, après l'élaboration d'un cahier des charges pour formaliser les offres commerciales, les contrats et le déploiement futur.

QUELQUES CAMPAGNES PHARES

CAMPAGNE PROJET DE VIE : CRÉDIT HABITAT / CRÉDIT CONSO

Véritable partenaire pour apporter de la sérénité dans les temps forts et les projets de ses clients, la BMCI a lancé en 2018 plusieurs campagnes ciblées (affichage urbain 4x3, annonce radio, presse, affichage réseau), mais aussi un spot publicitaire axé sur les changements permanents dans la vie, pour guider ses clients vers des solutions adaptées. Dans le cadre du Crédit Habitat, les clients ont par exemple la possibilité de moduler les mensualités selon leurs revenus, de modifier la nature du taux, ou encore de différer ou suspendre les échéances.



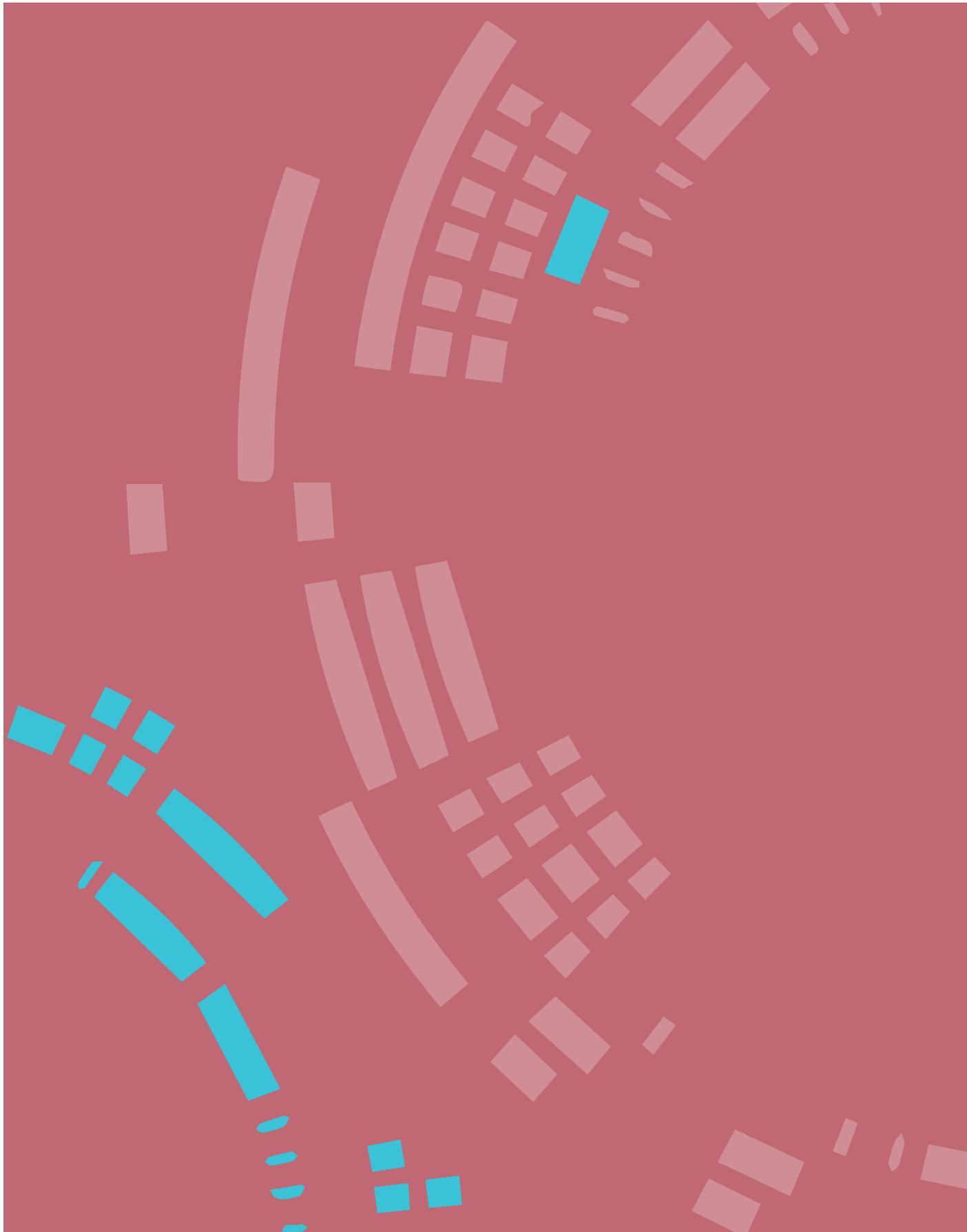
CAMPAGNE BLACK FRIDAY

Inspirée des codes visuels de la grande consommation, la campagne Black Friday de la BMCI a permis de se démarquer de la concurrence à travers des taux incomparables et très compétitifs : jusqu'à -60% sur le crédit à la consommation et -15% sur le crédit habitat ! Un vaste dispositif de communication a été mis en place pour appuyer cette tendance, qui retient chaque année au mois de novembre l'attention des consommateurs, à la recherche des meilleures opportunités.



CAMPAGNE VISA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2018

C'était le temps fort sportif de l'année 2018 : la coupe du Monde de football a été l'occasion de vivre de belles émotions, y compris pour la BMCI qui s'est associée à Visa le temps d'un concours exceptionnel. À la clé : la possibilité de gagner un voyage pour assister à un match de l'équipe marocaine en Russie. La campagne dédiée à l'événement a été déclinée en affichage urbain, en multicanal, en agences et en digital. De nombreux lots ont également été mis en jeu dans le cadre d'une tombola, qui intégrait les clients du Corporate Banking.





4

NOS MÉTIERS

BANQUE COMMERCIALE

Améliorer son efficacité opérationnelle et optimiser les synergies inter-métiers : autant d'objectifs qui ont conduit la BMCI à repenser sa Banque Commerciale en regroupant les 3 lignes de Métier que sont Corporate Banking, Retail Banking et Crédit à la Consommation. Cette nouvelle organisation s'inscrit pleinement dans son ambition de devenir un acteur de référence, en combinant ses expertises pour personnaliser l'accompagnement de ses clients et contribuer significativement au financement de l'économie marocaine.



CORPORATE BANKING

2018 a été une année très positive pour les métiers du Corporate Banking, avec l'atteinte d'un niveau record en termes de Crédit Moyen Long Terme, une forte croissance du produit net bancaire des métiers spécialisés et de l'activité de financement immobilier et, enfin, une meilleure maîtrise des risques de crédits et de la conformité.



- **CASH MANAGEMENT** a connu en 2018 la progression des commissions liées aux moyens de paiement et monétiques et à ceux des flux.
- **TRADE FINANCE** enregistre une nette évolution en lien avec les performances des échanges extérieurs du Maroc, et renforce la proximité avec ses clients à travers la présence d'experts dans les Centres d'Affaires. Les parts de marché se maintiennent à des niveaux très satisfaisants, confirmant les efforts de la force de vente pour capter les opportunités.
- **BMCI LEASING** poursuit sa dynamique commerciale pour la 4^{ème} année consécutive, avec une évolution significative de la production (+12%), qui a contribué à consolider les encours financiers (+8%).
- **BMCI FACTORING**, qui incarne un levier de développement des financements à court terme, a dépassé les objectifs fixés, portés par la mobilisation des créances de crédit TVA sur l'État marocain. Elle a consolidé sa position de leader dans la mise en place de montages complexes, pour le compte de multinationales installées au Maroc.

CONTRIBUTION DE BMCI FACTORING

+2,3 MMAD

DÉBLOQUÉS
POUR LES SECTEURS
PUBLIC ET PRIVÉ

- **BMCI SECURITIES SERVICES** améliore sa visibilité sur le marché et la qualité de ses services et a réalisé de belles opérations.
- **BMCI BANQUE OFFSHORE** continue de se positionner quasi exclusivement en amont pour capter la majorité des nouvelles implantations de multinationales en zones franches d'exportation. La filiale a réalisé un très bon niveau de rentabilité grâce à la réalisation des financements, la captation des flux et la maîtrise des charges.
- **CORPORATE FINANCE** assiste de grands groupes dans leurs opérations de haut de bilan et l'émission de titres de créances négociables sur le marché des capitaux marocain. Il s'est illustré en 2018 par sa collaboration avec les métiers Corporate & Institutional

Banking du Groupe BNP Paribas et son accompagnement à la BMCI dans l'émission d'obligations subordonnées pour un montant global d'un milliard de dirhams.

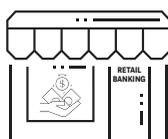


toutefois une forte appréciation en fin de période grâce aux contrats mis en place au second semestre.



- **PROMOTION IMMOBILIÈRE** enregistre une nette progression. L'activité est de plus en plus profitable compte tenu des taux pratiqués pour de courtes durées et de la nouvelle politique de facturation du conseil sur les montages. Les encours moyens de la filière affichent

- **Le Service d'Assistance aux Entreprises (SAE)**, plateforme privilégiée dédiée aux clients Corporate, a amélioré ses principaux indicateurs de performance, mais aussi renforcé sa présence dans les Centres d'Affaires pour favoriser la proximité. L'année a été marquée par le lancement du Service d'Assistance aux Entreprises Premium et ses nouveaux services à forte valeur ajoutée.



RETAIL BANKING

Le Métier Retail Banking a connu une année intense dans la distribution de crédits à la consommation, l'octroi de financements immobiliers, l'équipement en moyens de paiement et d'assurances ou encore la commercialisation de réceptacles d'épargne financière. Le Métier a conduit son action en se basant sur 5 piliers fondateurs :



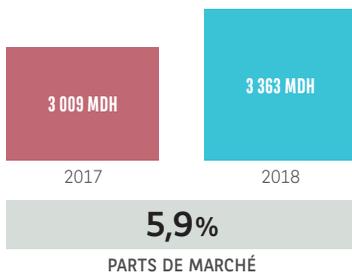
- **Redynamiser le développement ciblé du fonds de commerce et accélérer** la conquête. Ligne directrice en 2018, ce pilier a également vu l'activation de nouveaux leviers de recrutement.
- **Intensifier la relation client**, en réunissant toutes les conditions pour capter des flux et stimuler l'utilisation des solutions monétiques. La BMCI a par ailleurs accentué la commercialisation de solutions d'assurance et de prévoyance, en synergie avec BMCI Assurance.
- **Amplifier l'effet fidélisation du crédit !** Un dispositif conséquent a été déployé pour l'équipement en crédits (consommation et immobilier), vecteur privilégié pour élargir la relation bancaire. Dans le domaine des financements professionnels, l'accent a été mis sur le financement en leasing.
- **Sécuriser l'activité aujourd'hui pour mieux la fortifier demain :** La BMCI a mené une collecte massive de données clients, un plan de révision tenu et des échus maîtrisés, afin de sécuriser l'activité de la Banque en termes de conformité et de risques et favoriser des rebonds commerciaux plus percutants.
- **Accompagner le changement pour porter la transformation** à travers des projets structurants comme une nouvelle organisation de la ligne de métier, la digitalisation d'une partie de l'activité et la préparation des premières livraisons du nouveau système d'information.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'activité a connu une excellente dynamique commerciale dans l'ensemble de ses canaux de distribution, atteignant un niveau record pour les financements bruts. Parallèlement, l'inversion de la courbe de tendance amorcée en 2016 sur la conquête de parts de marché a atteint son plus haut niveau depuis 2012.

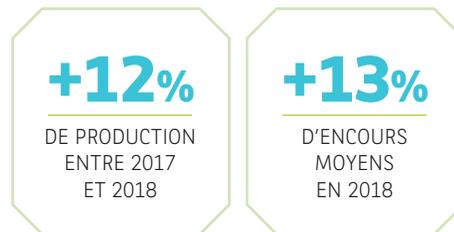
UN NIVEAU RECORD POUR LES FINANCEMENTS BRUTS



D'autres actions ont accompagné la transformation digitale et le Business Center en tant que canal complémentaire au réseau d'agence et contribué au développement des activités à travers :

- Des animations et formations en étroite coopération entre les équipes Crédit à la Consommation et celles du Réseau pour améliorer le taux d'équipement des clients.
- La réussite de l'édition 2018 de l'Auto Expo avec la conquête de nouveaux marchés.
- Des synergies inter-métiers renforcées suite à la création de la Banque Commerciale, qui a permis de s'orienter vers de nouveaux secteurs porteurs (agences de voyage, habitat, énergie solaire, etc.).
- La poursuite de la transformation digitale omni-canal pour repenser les parcours clients et la relation avec les partenaires.

La Business Unit a également initié de nombreux projets pour améliorer ses processus et son efficacité opérationnelle, comme une nouvelle solution de téléphonie pour gérer les campagnes sortantes, l'optimisation des règles d'octroi ou encore la refonte du système d'aide à la décision pour améliorer le temps de réponse aux clients.



BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée parvient à maintenir une dynamique de croissance, véritable performance dans un environnement marqué par une concurrence de plus en plus rude. Elle a ainsi enregistré une augmentation de 12% de son parc clients. Les synergies qu'elle entretient avec le Corporate Banking lui ont également permis de concrétiser plusieurs opérations remarquables.



Inspirée par la stratégie de BNP Paribas Wealth Management, la Banque Privée poursuit sa stratégie d'innovation, avec notamment le lancement des certificats de dépôt à taux révisables sur des sous-jacents internationaux qui offrent une rentabilité supérieure à celle d'un investissement de même durée dans un placement sans risque.

DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS AUX CLIENTS

Pour renforcer la proximité avec ses clients et récompenser leur fidélité, la Banque Privée a organisé plusieurs événements en leur faveur, notamment :

- Une soirée spéciale lors du concert de Post Modern Jukebox au Festival Jazzablanca.
- Un déjeuner dans l'enceinte du Palais des Institutions Italiennes dans le cadre du Festival Tanjazz.
- Une visite guidée de l'exposition "La Méditerranée et l'Art Moderne" au Musée Mohamed VI de Rabat.
- La première édition du "BMCI Golf Cup" pour les clients Banque Privée.
- L'organisation de deux conférences en partenariat avec Women In Africa ("La promotion de la femme en entreprise" et "Men with Women, un engagement déterminant").

- L'organisation du cycle de conférences "Meet the Experts" pour répondre aux questions récurrentes des clients sur des thématiques spécifiques

+12%

POUR LA BASE CLIENTS

+24%

DES ACTIFS SOUS GESTION GRÂCE À L'INNOVATION PRODUITS

UN PNB EN ÉVOLUTION DE

+15%

BMCI NAJMAH

14

CORNERS NAJMAH AU MAROC

Mai 2017

LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ FINANCE PARTICIPATIVE AU MAROC

Le marché de la Finance Participative ne cesse de s'étoffer depuis son lancement en mai 2017, conformément aux orientations stratégiques définies pour cette jeune activité. L'année 2018 a été marquée par le démarrage de cette activité pour BMCI, sous le label Najmah, accompagnée d'une vaste campagne de communication pour présenter la fenêtre participative au grand public.

L'offre s'est dans un premier temps concentrée sur les produits et services de la banque au quotidien pour les Particuliers, Professionnels et Entreprises, avant de s'enrichir avec le financement Mourabaha Immobilier.

L'ensemble de l'organisation mise en place garantit l'étanchéité par rapport à la banque conventionnelle à travers un système d'information dédié ou encore un compte central de règlements au niveau de Bank Al-Maghrib.

Les équipes impliquées ont par ailleurs bénéficié de formations sur la finance participative, la posture



commerciale et les circuits de traitement de l'activité de la BU Najmah.

Plusieurs dispositifs ont par ailleurs été mis en place pour accompagner l'offre commerciale, notamment :

- Un dispositif de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas.
- Une politique dédiée et un outil de surveillance des risques et de la gestion du service après-vente.
- Un référentiel de procédures couvrant l'activité, y compris les circuits transverses.
- Des espaces Finance Participative sur les sites Internet et Intranet de la Banque.





5

NOS ACTIVITÉS SUPPORT

RSE ET QUALITÉ

Inscrites dans une dynamique d'amélioration continue, la RSE et la Qualité sont des démarches profondément ancrées dans la culture BMCI. L'année a ainsi connu le renouvellement de la certification ISO 9001 pour l'ensemble des processus de l'activité monétique, mais aussi la réussite de l'audit de suivi N°2 selon le même référentiel pour l'activité Commerce International, qui a salué l'implication du management dans la démarche et le Système de Management de Qualité déployé.



Attentive à l'écoute de ses clients et à la recherche de l'excellence opérationnelle, la Banque a lancé en 2018 son Service de Traitement des Réclamations (STR), qui centralise l'ensemble des demandes et aura également pour mission d'identifier les dysfonctionnements récurrents pour mener des actions curatives anticipatives.

Délai moyen de traitement des réclamations :



Sur le volet de la RSE, la BMCI poursuit sa démarche en structurant ses actions autour de 4 piliers.



Pilier I Responsabilité Économique

La Banque a validé en 2018 sa politique de crédit dédiée à l'entrepreneuriat social, pour standardiser les procédures d'octroi des crédits aux Entreprises Sociales. Elle a également adhéré à 2 programmes de financement en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) : **Women in Business (WIB)** et **Green Economy Financing Facility (GEFF) Morocco**.





Les engagements du Groupe BNP Paribas

- Arrêt du financement des projets dédiés au hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste).
- Arrêt de toute activité de financement et d'investissement des entreprises du tabac.
- Arrêt du financement de tout nouveau projet de centrale électrique à base de charbon et mine de charbon ne répondant pas à certains critères.

BERD

Un financement de 20 millions d'euros pour soutenir les investissements portés par les entreprises ayant un impact positif sur l'environnement



Pilier II Responsabilité Sociale

Attentive à la promotion de la diversité, la BMCI a organisé en 2018 une rencontre avec les 9 entreprises du Club Diversité et a conclu un partenariat avec Women In Africa Initiative. Elle poursuit son programme "Bénévolat de compétences", qui repose sur le transfert de compétences de salariés bénévoles à une structure associative, avec le soutien matériel ou financier de la Banque.



Pilier III Responsabilité Civique

Pour lutter contre le surendettement, la BMCI a participé pour la 7^{ème} année consécutive à la Semaine de l'Éducation Financière, avec une forte mobilisation pour présenter aux jeunes les fondamentaux de la finance dans un langage vulgarisé ou animer des conférences dans les lycées et collèges.

57 AGENCES PARTICIPANTES

96 ANIMATEURS MOBILISÉS

2917 ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS



Pilier IV Responsabilité Environnementale

Chaque année, la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas permet à la BMCI de calculer ses indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier et à la gestion de déplacements professionnels et des déchets, participant à améliorer ses performances RSE, distinguées et primées par des organismes de renom.



ISO
26000

vigeo
eiris

COMMUNICATION & PUBLICITÉ



Avec plus de 800 retombées presse en 2018, la BMCI a articulé ses campagnes Retail autour du thème "Projets de vie", notamment lors :

- du lancement de BMCI Najmah, qui confirme son positionnement de banque citoyenne, en intégrant de nouvelles pratiques bancaires répondant à des préoccupations sociales et économiques.
- de la Coupe du monde de football, avec la possibilité de gagner de nombreux lots dont un voyage pour assister à l'un des matchs du Maroc en Russie.
- des campagnes Crédit Habitat, appuyé par l'organisation de "Matinées Immo" dans plusieurs agences, et Crédit Conso Eté pour couvrir les vacances, l'Aid et la rentrée scolaire.
- de la campagne Black Friday, avec des remises allant jusqu'à -60% pour profiter de financements à des conditions exceptionnelles.



Le Corporate a également lancé la campagne "Financement des Créances TVA", dans la lignée de l'initiative gouvernementale pour soulager la trésorerie des entreprises et développer leur activité. La Banque a également reconduit son partenariat avec Atlantic Radio pour "Oser l'Avenir", avec la diffusion quotidienne de capsules radio et de vidéos relayées sur les réseaux sociaux.

Quelques campagnes phares

- Achats Coup de Cœur
- Vignette automobile
- Étudiants Marocains à l'Étranger
- Ladies First



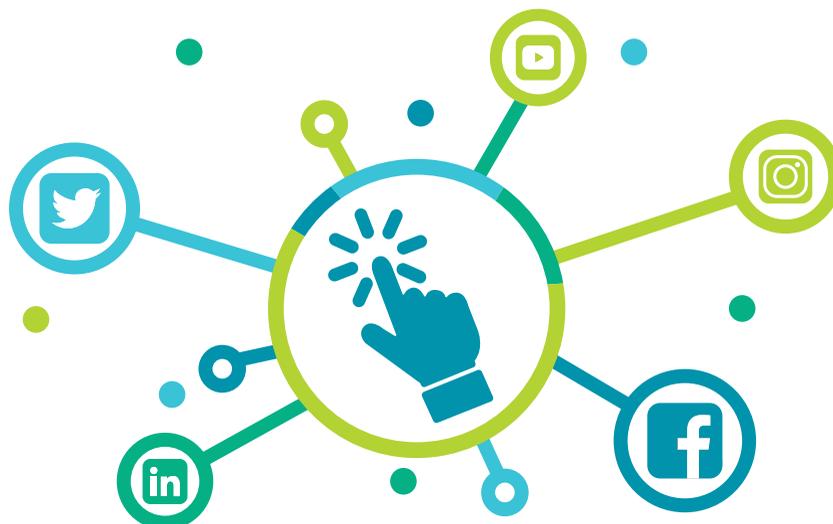
Une présence remarquée lors des événements professionnels

Sponsor Premium du Salon Auto Expo, la BMCI a proposé pour la 11^{ème} édition un service de financement de véhicules neufs. La Banque s'est également illustrée lors de salons du secteur médical, notamment le salon Médical Expo.



DIGITAL ET PREMIUM, DE NOUVEAUX ATOUTS

En marge des supports Premiums (Médias24, Le 360, 2M, La Nouvelle Tribune, Telquel, L'infomédiaire...), les campagnes et prises de paroles ont bénéficié d'un important dispositif digital, notamment à travers l'adoption de nouveaux formats pour enrichir les réseaux sociaux, notamment les stories sur Instagram.



L'activité Communication accompagne également la transformation de la Banque en interne, en mettant à la disposition des collaborateurs de nombreux supports :

- La presse BMCI (Flash, BMCI Mag, Actualités "À la une" et publications régulières sur Echonet)
- L'organisation des Caravanes 2020 avec la création de contenus associés
- La refonte de l'intranet et la production de contenus
- Le soutien au programme de transformation informatique (création d'une nouvelle page intranet, réalisation de films et motion designs)

3200
clients

ONT RÉPONDU PRÉSENTS
AUX ÉVÉNEMENTS BMCI
EN 2018

MARKETING INNOVATION DIGITAL & STRATÉGIE

La Direction Générale de la BMCI a créé en 2018 une nouvelle Direction globale, en charge du Marketing, de l'Innovation, du Digital et de la Stratégie (MIDS). Elle s'attache à intégrer dans la stratégie de la Banque les nouvelles orientations de la Direction Générale et les mutations liées à l'environnement ou au marché. Elle participe à la stratégie de développement à travers une connaissance approfondie du marché et de la concurrence, l'anticipation et la proposition d'offres, de parcours client et de modèles de distribution.



Elle est également amenée à concevoir une stratégie digitale pour améliorer l'expérience client, développer de nouveaux canaux de vente et promouvoir le "Self Care", mais aussi déployer des projets transverses pour favoriser la réussite de ses missions.

“
**Une nouvelle
Direction pour
accompagner
le développement
de la Banque.**”



RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a réorganisé son activité et mis en œuvre des axes prioritaires avec plusieurs objectifs : adopter une orientation "Focus Collaborateur", promouvoir une nouvelle culture managériale, faire évoluer les méthodes de travail et conforter le bien-être au travail.



3 personnes

en situation de handicap
ont été recrutées
en 2018

UNE NOUVELLE CULTURE MANAGÉRIALE

La Direction des Ressources Humaines travaille sur une culture de management positif afin d'introduire de nouvelles pratiques. Un riche programme de coaching et de formation est ainsi déployé en faveur de la transversalité, de l'atteinte d'objectifs collectifs et de la responsabilisation des équipes, avec plus de délégation et d'autonomie.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

La promotion de la diversité des genres auprès des collaborateurs a été à l'honneur en 2018, appuyée par le développement de partenariats (Club Diversité Inter-entreprises, WIA, etc.).



UNE EXPÉRIENCE FLUIDE ET SATISFAISANTE POUR LE COLLABORATEUR ET LE MANAGER

Pour transformer l'expérience collaborateur, de son intégration à son départ à la retraite, la BMCI s'attache à repenser l'environnement, la culture ou encore les méthodes de travail à travers des outils innovants (Design Thinking, Agile, Workspace 2020, Flex Office, Acculturation digitale, etc.) et la refonte des parcours. La digitalisation RH évolue quant à elle vers de nouveaux modes de fonctionnement, pour améliorer l'expérience du collaborateur et développer une offre RH personnalisée en ligne.

L'offre sociale s'est également enrichie pour améliorer la qualité de vie du collaborateur, avec la signature de nouvelles conventions, l'aménagement des centres de vacances ou encore la proposition de manifestations sportives et d'excursions.

2 parcours révisés en 2018 :

LA MOBILITÉ ET LE RECRUTEMENT

250

RECRUTEMENTS
EN 2018

DIRECTION DE LA PRODUCTION & DE L'APPUI COMMERCIAL



Dans la lignée des valeurs du BNP Paribas Way et de la transformation, la Direction a déployé plusieurs actions pour promouvoir l'ouverture et le "Good Place to work", tout en menant le réaménagement des espaces en mode Flex Office.



L'année 2018 a été consacrée à consolider et stabiliser l'organisation adoptée dans le cadre de la stratégie 4S :

Santé comptable

Plusieurs chantiers d'assainissement comptable ont été menés parallèlement aux opérations de fiabilisation pour préparer la migration vers le nouveau système d'information.

Satisfaction client

L'appui commercial a renforcé en 2018 son rôle la satisfaction client, tout en visant l'amélioration continue de la qualité, avec la réduction des réclamations, des doublons et des délais.

Sécurisation des opérations

La Direction a renforcé les contrôles et s'est dotée d'une nouvelle organisation, avec la création d'une Direction APAC Comptabilité et la mise en place d'une équipe de pilotage transverse.

Satisfaction des collaborateurs

L'accent a été mis sur la satisfaction du capital humain par la promotion interne, un management de proximité et l'harmonisation des indemnités et rémunérations.

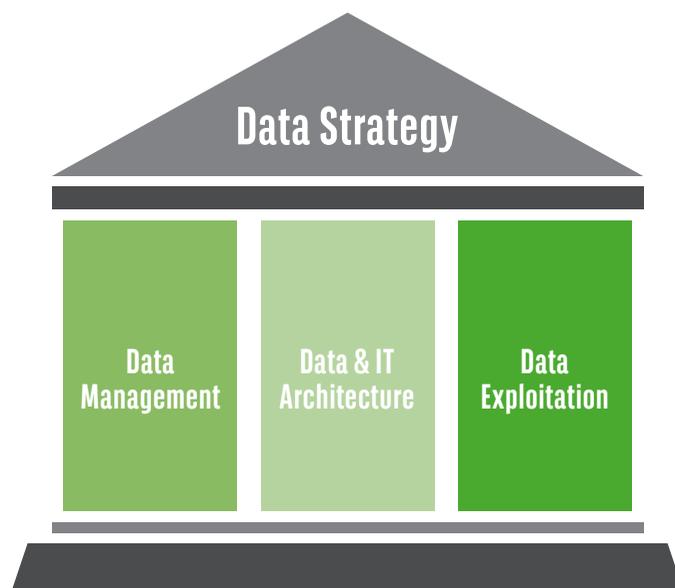


CHIEF DATA OFFICE

La fonction de "Chief Data Officer" a été créée en 2016 dans le cadre de l'évolution des enjeux réglementaires et technologiques, pour définir une stratégie et une gouvernance Data Banque et assurer le déploiement de cette nouvelle organisation.

Aujourd'hui, le département Chief Data Office assure une vision transverse des données de la Banque tout en mettant en place les dispositifs nécessaires à la qualité, l'intégrité, la protection et l'exploitation des données.

Le département s'est enrichi à la fin de l'année 2018 de l'expertise Community Management, afin d'ancrer la culture "Know Your Data" auprès de tous les collaborateurs de la Banque.



Séminaire

La 2^{ème} édition du séminaire annuel Data a rassemblé plus de 50 participants autour des réalisations phares de 2018 et des objectifs 2019.

11

COLLABORATEURS

UN MOT D'ORDRE

"DATA as a Service"

SÉCURITÉ GROUPE

L'année a vu le lancement du programme cyber-sécurité, qui traite divers sujets de sécurité du système d'information au niveau de l'organisation, des infrastructures informatiques ou encore des applications.

Le programme aborde également la fuite d'informations, un risque contre lequel des tests d'intrusion ont été réalisés afin d'évaluer la robustesse du réseau informatique de la BMCI face à d'éventuelles intrusions mal intentionnées, et définir ainsi le niveau de durcissement des systèmes informatiques.

Enfin, dans le cadre du plan de continuité d'activités, plusieurs entités critiques se sont prêtées à des simulations et stress tests.



1 Sécurité physique

2 Sécurité des systèmes d'information

3 Plan de continuité d'activité

UN
PROGRAMME
ANNUEL DE
SENSIBILISATION
POUR
LES VOLETS

DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

L'année 2018 a mis l'accent sur la sensibilisation des collaborateurs aux principes de l'éthique professionnelle, de l'intégrité des marchés et de la protection des intérêts des clients. La BMCI s'est ainsi conformée à la Loi "Sapin II", en adoptant un Code de Conduite anti-corruption qui définit et illustre les comportements à proscrire.

Les actions lancées pour renforcer la Sécurité Financière au sein de la Banque et des Filiales ont pris en compte les nouveautés réglementaires et se sont enrichies de nouvelles procédures pour améliorer la connaissance du client à l'entrée en relation et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. Ces changements ont bien sûr été accompagnés d'actions de formation et de sensibilisation ciblées.

Le dispositif de contrôle permanent couvre désormais toutes les zones de risque de non-conformité (KYC,

LAB-FT, sanctions et embargos, protection des intérêts des clients, éthique professionnelle, etc.), encadré par des procédures et méthodologies qui précisent la périodicité, la sélectivité ainsi que les modes opératoires.

100%

DES CONTRÔLES CONFORMITÉ RÉALISÉS EN 2018

UN INDICATEUR DE MAÎTRISE DE RISQUE SATISFAISANT

SYSTÈME D'INFORMATION

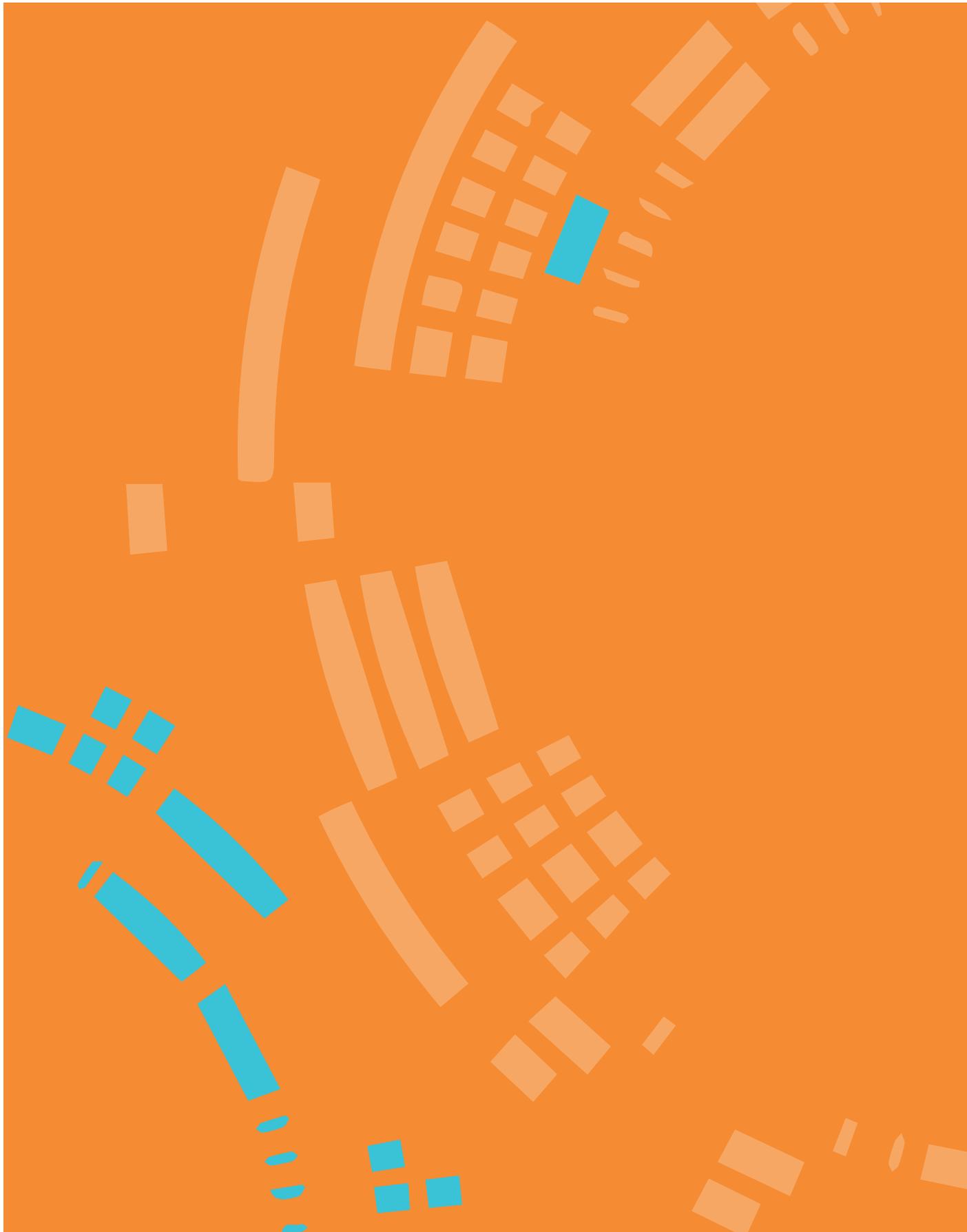
La Direction des Systèmes d'Information (DSI) met toute son expertise en œuvre pour accompagner le plan de transformation BMCI 2020 pour déployer un réseau sécurisé et intuitif, répondant aux besoins des clients et à ceux des métiers. Elle articule cette stratégie ambitieuse autour de 5 axes, qui structurent son plan d'action :

- Stabilisation de la production.
- Transformation et refonte du système d'information.
- Gain en agilité.
- Développement des partenariats métiers.
- Impulsion de la digitalisation.

Le nouvel outil SI permettra aux collaborateurs de disposer à terme d'un poste de travail digital. Il seront soutenus à chaque étape dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire et l'automatisation des processus Front to Back-Office pour gagner en qualité de service.

La Direction tient également un rôle actif dans les différents projets de la Banque, notamment la refonte monétique, la mise en place de produits de financements et d'investissements participatifs (BMCI Najmah) et le renforcement de la cyber-sécurité, menés par le pôle Projets et Support Technique de la DSI.







6

NOTRE ENGAGEMENT DANS UN MONDE QUI CHANGE

DES ACTIONS SOLIDAIRES & DURABLES

SEMAINE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Convaincue que la responsabilité sociale est un devoir auprès de ses collaborateurs, la BMCI a organisé la 3^{ème} édition de sa "Semaine Santé et Bien-être", avec des conseils et des astuces des Experts, des menus spéciaux au restaurant d'entreprise, des ateliers ludiques et des conférences.

“
Le bio à l'honneur au restaurant d'entreprise”



Une semaine riche en activités :

après-midi parents/enfants au bureau, atelier de self-défense, automassage, méditation, yoga du rire, atelier jus Detox, exposition Kitibook, services Beauté...



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La 5^{ème} édition de la "Semaine du Développement Durable" s'est déclinée pour la première fois en 2018 en régions, avec des actions initiées par les Directions Régionales à

“
Une collecte de 100 sacs de vêtements et chaussures, remis à l'association Jood”



Dons

La BMCI a fait don de vêtements et chaussures, collectés auprès des collaborateurs BMCI.





SEMAINE DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Chaque année, la BMCI participe à cette action éducative pour familiariser les jeunes aux principes de base de la finance et leur apprendre à recourir aux services financiers de manière responsable. À long terme, les objectifs sont de lutter contre le surendettement et de favoriser le développement économique.

57

AGENCES
PARTICIPANTES

ENVIRON

3000

PERSONNES
TOUCHÉES

LE PROGRAMME WOMEN IN BUSINESS

Le programme Women in Business a été conçu par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour améliorer l'accès au financement et au savoir-faire pour les femmes entrepreneurs et les accompagner à travers des formations sur la gestion financière, la gouvernance d'entreprise et le marketing digital.

LA BMCI AU FÉMININ

50%

DE COLLABORATRICES EN 2017

39%

DE FEMMES MANAGERS

35%

DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF







7

LA FONDATION BMCI : 10 ANS D'ENGAGEMENT CITOYEN

LA FONDATION BMCI : UNE AVENTURE HUMAINE ET CITOYENNE

10 ans se sont écoulés depuis la création de la Fondation BMCI, qui a choisi de célébrer cette décennie d'engagement citoyen en marge du Festival Jazzablanca par une série d'événements et d'actions :

- Une soirée de célébration avec un concert de Nass El Ghiwane et un spectacle du Groupe Acrobatique de Tanger.
- Un village associatif en marge du festival pour mettre à l'honneur les associations partenaires.
- Une série de conférences filmées autour de thématiques liées à l'éducation et au handicap.
- Le tournage de capsules vidéo des meilleurs moments de l'événement.



La Fondation BMCI poursuit sa vocation solidaire, en menant et en soutenant des actions en faveur de l'éducation, du handicap et de la culture.



95 000

FESTIVALIERS PRÉSENTS
LORS DES FESTIVALS
DE JAZZ

+1 000

COLLABORATEURS, CLIENTS,
PARTENAIRES ET OFFICIELS
POUR LA SOIRÉE ANNIVERSAIRE

L'ÉDUCATION, LA MEILLEURE CHANCE POUR L'AVENIR

- Le programme "Bibliothèques de classes" dans les écoles primaires de quartiers défavorisés, mené en coordination avec l'association AL JISR.

136

ÉCOLES ÉQUIPÉES

77 000

LIVRES

+1 150

BIBLIOTHÈQUES AMÉNAGÉES

88 000

ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

10
ans
d'engagement
citoyen



- L'octroi d'une bourse plus élevée destinée aux étudiants de la Fondation Marocaine de l'Étudiant, encadrés par des tuteurs BMCI bénévoles durant leur cursus.

28

JEUNES ÉTUDIANTS BOURSIERS

- Le soutien à Dream Up, un programme d'éducation et d'insertion par la pratique artistique (cours de solfège, guitare, piano et percussions).

+130

JEUNES ISSUS DE QUARTIERS DÉFAVORISÉS

REPRÉSENTATION DES JEUNES DE

Dream Up
À LA FÊTE DE LA MUSIQUE
EN FACE DU SIÈGE BMCI



ASSOCIATION
AL JISR



PROGRAMME
DREAM UP

SOUTENIR LE HANDICAP, PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- Le soutien à Anais (Association Nationale pour l'Avenir des Inadaptés Scolaires) pour la création de l'atelier "Blanchisserie", l'organisation de la kermesse et le recrutement de jeunes issus du centre.
- Le support à l'Amicale Marocaine des IMOC pour accompagner des enfants atteints d'Infirmitté Motrice d'Origine Cérébrale et mettre en place des classes d'intégration dans une école publique.

ENVIRON
35%
DE GRATUITÉ

22
PERSONNES ENCADRANTES

120

ENFANTS INSCRITS DANS LE CENTRE



- L'appui à l'association Sourire de Reda pour le développement d'une application mobile afin de répondre aux demandes des jeunes en souffrance et prévenir le suicide.

L'APPLICATION

Stop Silence
LANCÉE EN SEPTEMBRE 2018

Un séminaire

SUR LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE AU RESTAURANT
BMCI EN AVRIL 2018

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

- En musique, avec le soutien continu à la musique Jazz à travers le sponsoring officiel des festivals Tanjazz et Jazzablanca.

Tanjazz

PRÈS DE
25 000
SPECTATEURS

UNE AUDIENCE RECORD POUR **Jazzablanca** AVEC

+58 000
SPECTATEURS

- Le soutien au Studio des Arts Vivants pour les spectacles pour enfants "L'École du Spectateur", pour initier les jeunes issus de quartiers défavorisés aux spectacles vivants.

4 PIÈCES

DE THÉÂTRE OFFERTES À

160 ENFANTS

DES ÉCOLES PARRAINÉES EN 2018

- L'édition de beaux livres : une conférence de presse pour le lancement de "Casablanca Nid d'artistes", de Leïla Slimani et Kenza Sefrioui (Malika Editions) : une promenade émotionnelle à Casablanca, vue par plus de 120 artistes.



FESTIVAL
TANJAZZ



FESTIVAL
JAZZABLANCA





8

DONNÉES FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BMCI

AU 31 DÉCEMBRE 2018 - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2018, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisées relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

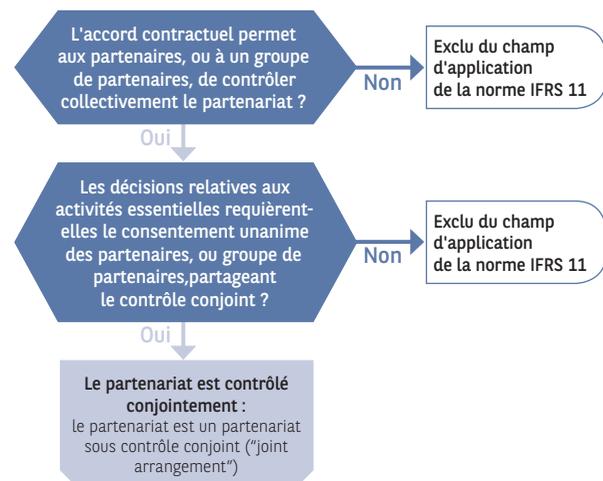
Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :
 - Détenir le pouvoir sur l'entité,
 - Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
 - Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.
- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IFRS 11). Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :
 - Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
 - A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le Groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- la représentation au Conseil d'Administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue,
- la participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité,
- des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue,
- un échange de personnels dirigeants,
- la fourniture d'informations techniques essentielles.

IFRS 13 :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur.

Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

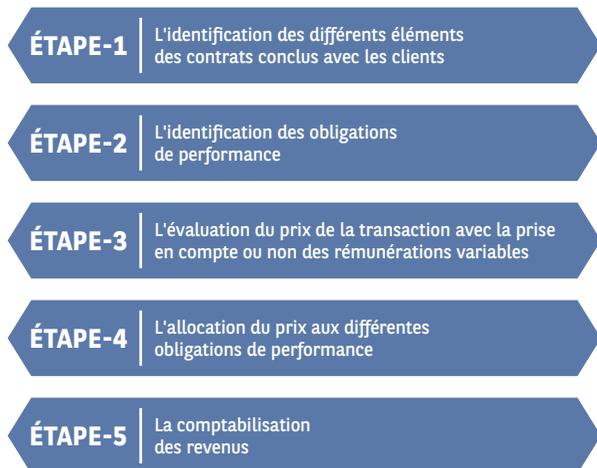
Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers. La BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (*futures*) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- Technique de réplication par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la technique de réplication par modèle.

IFRS 15 :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations, et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :



2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructures et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.

L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

| Nature du composant | Durée d'amortissement en années | Poids du composant |
|---------------------|---------------------------------|--------------------|
| Gros œuvre | 60 | 59% |
| Façade | 30 | 18% |
| IGT | 20 | 23% |

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

DURÉE D'AMORTISSEMENT

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Logiciels dédiés à la clientèle | 3 ans |
| Logiciels internes d'infrastructure | 8 ans |

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- Un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- Une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice, ...
- Les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- Les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités,...)
- Les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne,
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- **Démographiques** : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite,
- **Financières** : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants.

Options retenues par la BMCI

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrière. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladies et maternités sur les 12 mois après la clôture de l'année.

7- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

8- DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

9- DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur,
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte,

Au 31 décembre 2018, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

13- ACTIFS FINANCIERS : PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La Norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif. Par ailleurs le bilan au 01-01-2018 est présenté selon la nouvelle norme IFRS 9.

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti (« AC »),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), déclinée en deux sous-catégories :
 - « FVOCID » pour les instruments de dette,
 - « FVOCIE » pour les instruments de capitaux propres.
- juste valeur par le résultat (FVPL).

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

Le modèle de gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers

Le modèle de gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** : la collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « collecte »,
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « collecte et vente »,
- **Autre (Held For Sale - HFS)** : les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente ».

Les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

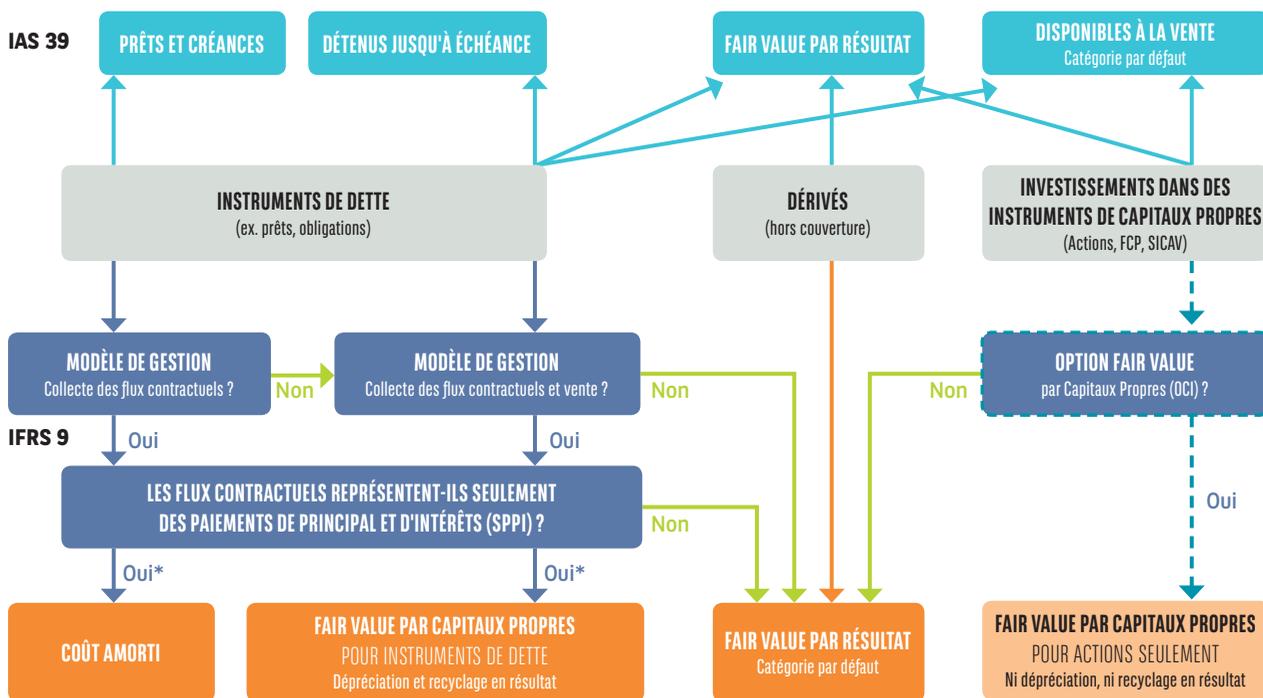
Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCID.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue.

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



(*) Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé.

- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs (coût amorti).
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

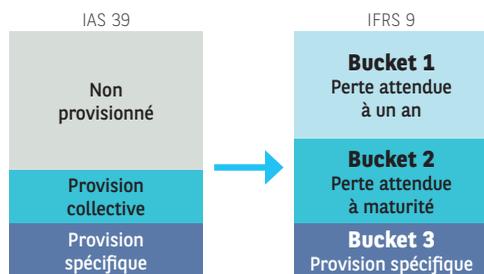
Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

14- DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti,
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres,
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelés Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains.
- Le «Forward looking» : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.
- Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.

- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets :

- « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine et les actifs ayant un rating jugé sensible en date de clôture. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Augmentation significative du risque de crédit

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-) pour le corporate et à 6 crans pour le Retail.

- « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. La définition du défaut est alignée avec celle précisée dans la directive 19G de la BAM et elle est cohérente avec celle utilisée pour la gestion du risque de crédit interne.

Définition du défaut

Un actif financier est considéré en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Les événements concernés sont les suivants : l'existence d'impayés généralement supérieurs à 90 jours ou gel supérieur à 180 jours ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Mesure des pertes attendues

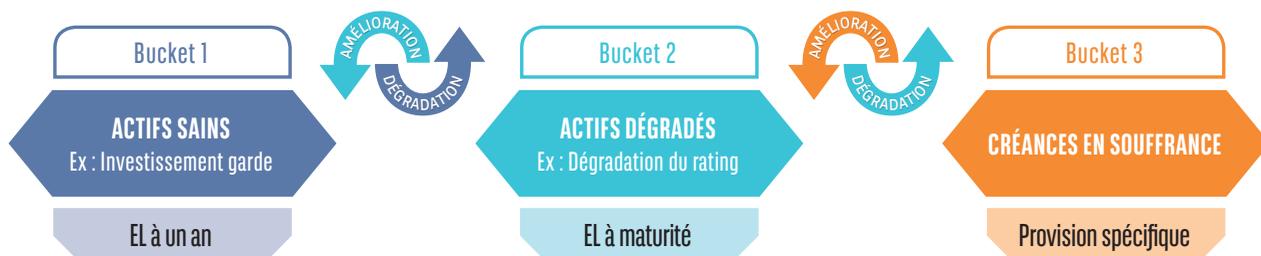
Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition. En pratique, pour les expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2, les pertes attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default – « GD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default – « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Bucket 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (Bucket 2). En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable,

- Lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par les guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité,

- Lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en spécifique en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



Les paramètres de calcul des dépréciations sont détaillés ci-dessous :

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sur la durée de vie sont pris en compte. La maturité utilisée correspond globalement à la durée résiduelle entre la date d'arrêt et la date d'échéance.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné. La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (point in time - « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). Pour le Corporate, l'évaluation des TRG est réalisée en comité sur la base d'une analyse combinant les notations, le type d'engagement et les garanties sous-jacentes. Pour le Retail, l'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant de l'engagement à la date d'arrêt. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

En effet, trois scénarios macro-économiques sont retenus, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- **un scénario central** : Ce scénario décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Il est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Les projections couvrent les principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice

des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;

- **un scénario adverse** : il reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- **un scénario favorable** : il reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'EL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues dans chacune de ces situations.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique.

Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Pour la FTA (First Time Application), la différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 est comptabilisée en capitaux propres sans impact sur le résultat au 01-01-2018. L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI au premier janvier 2018 s'établit à 589 MMAD.

15- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

16- CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif,
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

17- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un évènement passé. Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

18- PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 Décembre 2018, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

19- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»,
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

| DÉNOMINATION | SECTEUR D'ACTIVITÉ | MÉTHODE | % CONTRÔLE | % INTÉRÊT |
|---|--------------------------|---------|------------|-----------|
| BMCI BANK | Banque | Top | - | - |
| BMCI Banque Offshore | Banque | IG | 100% | 100% |
| BMCI Leasing | Leasing | IG | 86, 91% | 86, 91% |
| ARVAL Maroc | Location longue durée | MEE | 33,34% | 33,34% |
| BMCI Finance | Banque d'affaire | IG | 100% | 100% |
| BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion) | Gestion d'actif | IG | 100% | 100% |
| BMCI Bourse | Intermédiation boursière | IG | 100% | 100% |
| BMCI Assurance | Courtage d'assurance | IG | 100% | 100% |
| IMMOBILIERE Sidi Maârouf | Société immobilière | IG | 100% | 100% |

Information sectorielle

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-);
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marche et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie,
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

- **Contrôles de 2^{ème} niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

- **Contrôles de 3^{ème} niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques,
- Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de 1^{er} niveau** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- **Un contrôle de 2^{ème} niveau** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.
- **Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PVO1 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance. Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes. Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs

externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- Le niveau d'exposition du Groupe en termes de risque de taux et de liquidité,
- Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques,
- La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché,
- Le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

ORGANISATION ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée,
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales

arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance,

- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle II.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit),
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008,
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour,
- Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI,
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données,
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant,
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs,
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées,
- Un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles,
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

| BILAN ACTIF IFRS | En milliers de DH | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 31/12/2018 IFRS 9 | 01/01/2018 IFRS 9 | 31/12/2017 IAS 39 |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 2 236 143 | 1 955 602 | 1 958 890 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 661 162 | 622 595 | 471 730 |
| ■ Actifs financiers détenus à des fins de transactions | 518 899 | 471 730 | |
| ■ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 142 263 | 150 865 | |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 4 366 363 | 5 000 336 | |
| ■ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 4 366 363 | 5 000 336 | |
| ■ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | 8 422 412 |
| Titres au coût amorti | 3 327 055 | 3 327 028 | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti | 3 189 467 | 2 234 001 | 2 238 985 |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 52 497 549 | 48 765 908 | 49 610 976 |
| Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Placements des activités d'assurance | | | |
| Actifs d'impôt exigible | 13 046 | 11 961 | 11 961 |
| Actifs d'impôt différé | 88 847 | 81 609 | 86 553 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 914 476 | 786 940 | 786 940 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 12 684 | 20 717 | 20 717 |
| Immeubles de placement | 32 386 | 24 974 | 24 974 |
| Immobilisations corporelles | 1 561 222 | 1 641 223 | 1 641 223 |
| Immobilisations incorporelles | 325 599 | 359 089 | 359 089 |
| Écarts d'acquisition | 87 720 | 87 720 | 87 720 |
| TOTAL ACTIF IFRS | 69 313 720 | 64 919 704 | 65 722 171 |

| BILAN PASSIF IFRS | En milliers de DH | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 31/12/2018 IFRS 9 | 01/01/2018 IFRS 9 | 31/12/2017 IAS 39 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 44 972 | 14 388 | 14 388 |
| ■ Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 44 972 | 14 388 | |
| ■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 4 997 073 | 3 845 467 | 3 845 467 |
| Dettes envers la clientèle | 46 075 094 | 43 394 144 | 43 394 144 |
| Titres de créance émis | 5 714 816 | 6 323 259 | 6 323 259 |
| Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Passifs d'impôt courant | 60 345 | 43 435 | 43 435 |
| Passifs d'impôt différé | 134 465 | 88 819 | 439 940 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 2 827 138 | 2 021 907 | 2 021 907 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions pour risques et charges | 433 466 | 437 929 | 299 838 |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | | |
| Dettes subordonnées | 1 762 811 | 754 685 | 754 685 |
| Capital et réserves liées | 6 541 881 | 4 641 881 | 4 641 881 |
| Réserves consolidées | 136 205 | 2 778 680 | 3 352 392 |
| ■ Part du Groupe | 112 049 | 2 753 308 | 3 320 835 |
| ■ Part des minoritaires | 24 157 | 25 372 | 31 557 |
| Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe | 23 754 | 29 267 | 44 992 |
| Résultat net de l'exercice | 561 698 | 545 841 | 545 841 |
| ■ Part du Groupe | 558 389 | 547 056 | 547 056 |
| ■ Part des minoritaires | 3 309 | -1 215 | -1 215 |
| TOTAL PASSIF IFRS | 69 313 720 | 64 919 704 | 65 722 171 |
| CAPITAUX PROPRES | 7 263 539 | 7 995 670 | 8 585 107 |
| ■ Part du Groupe | 7 236 073 | 7 971 513 | 8 554 765 |
| ■ Part des intérêts minoritaires | 27 466 | 24 157 | 30 342 |

| COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ | En milliers de DH | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| Intérêts et produits assimilés | 3 087 260 | 3 023 369 |
| Intérêts et charges assimilés | 758 575 | 643 674 |
| MARGE D'INTÉRÊT | 2 328 684 | 2 379 694 |
| Commissions perçues | 545 084 | 547 100 |
| Commissions servies | 71 066 | 64 520 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 474 017 | 482 580 |
| Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette | | |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 39 455 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 283 987 | 174 161 |
| ■ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | 286 861 | 174 161 |
| ■ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | -2 874 | |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | 13 064 | |
| ■ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 13 064 | |
| ■ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | | |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | |
| Produits nets des activités d'assurance | | |
| Produits des autres activités | 49 198 | 49 673 |
| Charges des autres activités | 120 481 | 109 232 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 3 027 470 | 3 016 332 |
| Charges générales d'exploitation | 1 436 335 | 1 401 627 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 176 575 | 184 501 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 414 560 | 1 430 204 |
| Coût du risque | 478 871 | 524 113 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 935 688 | 906 091 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 2 610 | 9 483 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | -30 651 | -12 981 |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 907 647 | 902 593 |
| Impôts sur les bénéfices | 345 949 | 356 752 |
| RÉSULTAT NET | 561 698 | 545 841 |
| Résultat hors Groupe | 3 309 | -1 215 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 558 389 | 547 056 |
| Résultat par action (en dirham) | 42 | 41 |
| Résultat dilué par action (en dirham) | | |

| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | En milliers de DH | |
|--|-------------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 907 647 | 902 593 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 176 575 | 184 501 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 478 871 | 524 113 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | -4 463 | -142 455 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 2 610 | 9 483 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | | |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | | |
| +/- Autres mouvements | -39 357 | 24 282 |
| TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS | | |
| DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS | 614 236 | 599 925 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 858 313 | -3 245 893 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | -1 561 009 | 941 297 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 9 768 | 1 106 362 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 677 546 | 77 825 |
| - Impôts versés | -288 479 | -232 057 |
| DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | -303 861 | -1 352 466 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE | 1 218 023 | 150 052 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 5 423 | -2 732 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | -7 412 | -1 894 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -63 083 | -117 683 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -65 072 | -122 309 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -1 288 091 | -667 315 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 1 008 126 | 372 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | -279 965 | -666 943 |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE | | |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 872 986 | -639 200 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE | 932 123 | 1 574 611 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 1 955 602 | 2 004 800 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | -1 023 479 | -430 189 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | 1 805 110 | 935 411 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 2 236 143 | 1 958 890 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | -431 033 | -1 023 479 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 872 987 | -639 200 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 | 1 327 928 | 3 313 953 | | 3 935 913 | 80 723 | 8 658 517 | 34 908 | 8 693 426 |
| Changements de méthodes comptables | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 CORRIGÉS | 1 327 928 | 3 313 953 | | 3 935 913 | 80 723 | 8 658 517 | 34 908 | 8 693 426 |
| Opérations sur capital | | | | | | | | |
| Paielements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | -663 964 | | -663 964 | -3 351 | -667 315 |
| Autres | | | | 50 274 | | 50 274 | | 50 274 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017 | | | | 547 056 | | 547 056 | -1 215 | 545 841 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | | | | |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | | | |
| GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS | | | | -1 387 | -35 731 | -1 387 | | -37 118 |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017 | 1 327 928 | 3 313 953 | | 3 867 892 | 44 992 | 8 554 765 | 30 342 | 8 585 107 |
| Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan) | | | | | | | | |
| Élimination des réévaluations sur titres AFS reclassés en titres au coût amorti | | | | | | | | |
| Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018 | 1 327 928 | 3 313 953 | | 3 300 366 | 29 267 | 7 971 514 | 24 157 | 7 995 670 |
| Opérations sur capital | | | | | | | | |
| Paielements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | -1 288 091 | | -1 288 091 | | -1 288 091 |
| Autres | | 1 900 000 | | -1 901 388 | | -1 388 | | -1 388 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018 | | | | 558 389 | | 558 389 | 3 309 | 561 698 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | | | | |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | | | |
| GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS | | | | 1 163 | -5 513 | 1 163 | | -4 350 |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 1 327 928 | 5 213 953 | | 670 438 | 23 754 | 7 236 073 | 27 466 | 7 263 539 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

| | 31/12/2017 |
|--|----------------|
| RÉSULTAT NET | 545 841 |
| Écart de conversion | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 44 406 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | |
| Réévaluation des immobilisations | |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 585 |
| Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 44 992 |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 590 833 |
| Part du Groupe | 592 048 |
| Part des minoritaires | -1 215 |

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

| | 31/12/2018 |
|---|----------------|
| RÉSULTAT NET | 561 698 |
| ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET : | |
| Écarts de conversion | |
| Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | -5 783 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables | |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence | |
| Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables | |
| Impôts liés | 2 140 |
| ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET : | |
| Réévaluation des immobilisations | |
| Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies | -2 980 |
| Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat | |
| Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres | |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables | |
| Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables | |
| Impôts liés | 1 110 |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | -5 512 |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 556 186 |
| Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère) | 552 876 |
| Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle) | 3 309 |

| INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES | En milliers de DH | | |
|--|-------------------|---------------|-----------------|
| | 31/12/2018 | | |
| | VALEUR AU BILAN | GAINS LATENTS | PERTES LATENTES |
| Effets publics et valeurs assimilées | 4 189 280 | 41 173 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 102 069 | 1 110 | 2 286 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | |
| Titres de participation non consolidés | | | |
| Créances disponibles à la vente | | | |
| Créances rattachées | 75 014 | | |
| VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR | | | |
| PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES | 4 366 363 | 42 283 | 2 286 |
| Total gains et pertes latents | | 42 283 | 2 286 |
| Impôts différés | | 15 645 | 686 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables | | 26 638 | 1 600 |
| GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR | | | |
| PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES | | 26 638 | 1 600 |

| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | En milliers de DH | | | |
|--|---|--|---|--|
| | 31/12/2018 | | 01/01/2018 | |
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers à la JV par résultat | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers à la JV par résultat |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | | | | |
| Valeur reçus en pension | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE | 477 209 | | 457 345 | |
| ■ Titres cotés | | | | |
| ■ Titres non cotés | 477 209 | | 457 345 | |
| ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE | | 142 263 | | 150 865 |
| ■ Titres cotés | | | | |
| ■ Titres non cotés | | 142 263 | | 150 865 |
| INSTRUMENTS DÉRIVÉS | 41 690 | | 14 385 | |
| CRÉANCES RATTACHÉES | | | | |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 518 899 | 142 263 | 471 730 | 150 865 |

| RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION | En milliers de DH | | | | | | | |
|---|-------------------|------------------------------------|--|---------|----------------|------------------------------------|--|---------|
| | 31/12/2018 | | | | 01/01/2018 | | | |
| | Prix de marché | Modèle avec paramètres observables | Modèle avec paramètres non observables | Total | Prix de marché | Modèle avec paramètres observables | Modèle avec paramètres non observables | Total |
| ACTIF FINANCIERS | | | | | | | | |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction | 661 162 | | | 661 162 | 622 595 | | | 622 595 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option | | | | | | | | |
| PASSIF FINANCIERS | | | | | | | | |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction | 44 972 | | | 44 972 | 14 388 | | | 14 388 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option | | | | | | | | |

| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI | En milliers de DH | |
|--|-------------------------------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
| | OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | 47 151 932 |
| Créances commerciales | 7 434 544 | 6 890 928 |
| Autres concours à la clientèle | 41 421 598 | 38 294 761 |
| Valeurs reçues en pension | 688 019 | 270 747 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 353 443 | 4 236 699 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 52 897 604 | 49 693 135 |
| Créances rattachées | 135 079 | 153 930 |
| Provisions | 5 880 752 | 5 736 342 |
| Valeur nette | 47 151 932 | 44 110 722 |
| OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL | 5 345 617 | 4 655 185 |
| Crédit-bail immobilier | 1 157 867 | 1 165 200 |
| Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées | 4 016 548 | 3 358 264 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 5 174 415 | 4 523 464 |
| Créances rattachées | 651 351 | 580 562 |
| Provisions | 480 149 | 448 841 |
| Valeur nette | 5 345 617 | 4 655 185 |
| TOTAL | 52 497 549 | 48 765 907 |

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS | 3 189 467 | 2 234 001 |
| Comptes et prêts | 2 088 674 | 1 382 701 |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Prêts subordonnés | | |
| Autres prêts et créances | 1 066 035 | 848 294 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 3 154 709 | 2 230 995 |
| Créances rattachées | 40 477 | 7 990 |
| Provisions | 5 718 | 4 984 |
| VALEUR NETTE | 3 189 467 | 2 234 001 |
| OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE | 4 877 682 | 4 803 768 |
| Comptes à vue | 1 373 181 | 1 477 850 |
| Comptes et avances à terme | 3 485 788 | 3 301 068 |
| Prêts subordonnés | | |
| Créances rattachées | 18 713 | 24 850 |

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

| | Valeur de mise en équivalence | Résultat | Total bilan | Revenu (CA) | Quote-part de résultat dans les sociétés MEE |
|---|-------------------------------|--------------|------------------|----------------|--|
| Sociétés financière | | | | | |
| Sociétés non financières | Anval Maroc | 6 903 | 1 027 471 | 370 050 | 2 610 |
| VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE | | 6 903 | 1 027 471 | 370 050 | 2 610 |

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

| | 31/12/2017 | Variation périmètre | Acquisitions | Cessions et échéances | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2018 |
|------------------------------|---------------|---------------------|--------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Valeur brute | 36 960 | | 8 888 | | | | 45 848 |
| Amortissements et provisions | 11 986 | | | | | 1 476 | 13 462 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 24 974 | | 8 888 | | | -1 476 | 32 386 |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

| | 31/12/2017 | | | 31/12/2018 | | |
|---|------------------|--|------------------|------------------|--|------------------|
| | Valeur brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette | Valeur brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette |
| Terrains et constructions | 1 831 529 | 511 429 | 1 320 100 | 1 774 562 | 541 420 | 1 233 142 |
| Equip. Mobilier, installation | 515 150 | 405 222 | 109 928 | 546 104 | 434 444 | 111 660 |
| Biens mobiliers donnés en location | | | | | | |
| Autres immobilisations | 732 326 | 521 131 | 211 195 | 773 072 | 556 652 | 216 420 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 079 005 | 1 437 782 | 1 641 223 | 3 093 738 | 1 532 516 | 1 561 222 |
| Logiciels informatiques acquis | 609 697 | 394 532 | 215 165 | 649 337 | 448 416 | 200 921 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | | | | | | |
| Autres immobilisation incorporelles | 146 592 | 2 668 | 143 924 | 127 347 | 2 669 | 124 678 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 756 289 | 397 200 | 359 089 | 776 684 | 451 085 | 325 599 |

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

| | 31/12/2017 | Variation périmètre | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2018 |
|------------------------------|---------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Valeur brute | 87 720 | | | | 87 720 |
| Cumul des pertes de valeurs | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 87 720 | | | | 87 720 |

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs données en pension | | |
| Instruments dérivés | 44 972 | 14 388 |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 44 972 | 14 388 |

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | CRÉANCES ET ENGAGEMENTS | | | DÉPRÉCIATIONS | | |
|---|-------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 |
| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES | 4 366 363 | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | |
| Titres de dettes | 4 366 363 | | | | | |
| ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI | 50 034 107 | 7 667 751 | 7 681 828 | 369 528 | 936 716 | 5 063 370 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3 195 185 | | | 5 718 | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 43 508 871 | 7 667 751 | 7 681 828 | 360 915 | 936 716 | 5 063 370 |
| Titres de dettes | 3 330 050 | | | 2 985 | | |
| TOTAL ACTIF | 54 400 470 | 7 667 751 | 7 681 828 | 369 528 | 936 716 | 5 063 370 |
| Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9 | 20 701 898 | 1 437 533 | 611 505 | 70 138 | 53 235 | 23 062 |
| TOTAL | 75 102 369 | 9 105 283 | 8 293 333 | 439 666 | 989 951 | 5 086 432 |

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 01/01/2018

En milliers de DH

| | CRÉANCES ET ENGAGEMENTS | | | DÉPRÉCIATIONS | | |
|---|-------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 |
| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES | 5 000 336 | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | |
| Titres de dettes | 5 000 336 | | | | | |
| ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI | 46 283 170 | 6 768 989 | 7 480 788 | 466 045 | 830 950 | 4 909 015 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 238 985 | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 40 701 314 | | | | | |
| Titres de dettes | 3 342 871 | | | | | |
| TOTAL ACTIF | 51 283 505 | 6 768 989 | 7 480 788 | 466 045 | 830 950 | 4 909 015 |
| Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9 | 16 550 300 | | | | | |
| TOTAL | 67 833 805 | 9 017 984 | 7 963 179 | 552 818 | 882 268 | 4 932 077 |

RAPPROCHEMENT ENTRE LE SOLDE DE CLÔTURE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LE SOLDE D'OUVERTURE DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

En milliers de DH

| DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS | 31/12/2017 — IAS 39 — Montant de la dépréciation | IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|------------------------------------|------------------|
| | | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | | Actifs financiers au coût amorti | | | |
| | | Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers Instruments de capitaux propres | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | Prêts et créances sur les établissements de crédit | Prêts et créances sur la clientèle | Titres de dettes |
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service Actifs disponibles à la vente | | | | | | | | | | |
| DÉPRÉCIATIONS SELON IAS 39 | | | | | | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | | | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 398 413 | | | | | | | | | 5 398 413 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | | | | |
| Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39 | | | | | | | | | | |
| Retraitements des dépréciations selon IFRS 9 | | | 3 288 | | | | | 4 984 | 786 770 | 15 843 |
| 01/01/2018 | | | | | | | | | | |
| SOLDES COMPTABLES DE DÉPRÉCIATIONS SELON LES DISPOSITIONS D'IFRS 9 | | | 3 288 | | | | | 4 984 | 6 185 183 | 15 843 |

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers de DH

| Par type de risque 31/12/2018 | Valeur comptable | | Montant notionnel |
|-------------------------------|------------------|---------------|-------------------|
| | Actifs | Passifs | |
| Capitaux propres | | | |
| Change | 41 690 | 44 972 | |
| Crédit | | | |
| Matières premières | | | |
| TOTAL | 41 690 | 44 972 | |

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS | 4 997 073 | 3 845 467 |
| Comptes et emprunts | 4 750 275 | 3 783 369 |
| Valeurs données en pension | 178 081 | 51 060 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 4 928 356 | 3 834 429 |
| Dettes rattachées | 68 717 | 11 038 |
| VALEUR AU BILAN | 4 997 073 | 3 845 467 |
| OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE | 4 919 252 | 4 847 732 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 1 332 710 | 1 433 588 |
| Comptes et avances à terme | 3 567 914 | 3 389 348 |
| Dettes rattachées | 18 628 | 24 796 |

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 29 881 704 | 29 533 119 |
| Comptes d'épargne | 7 869 323 | 8 124 450 |
| Autres dettes envers la clientèle | 8 269 954 | 5 702 322 |
| Valeurs données en pension | | 3 457 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 46 020 981 | 43 363 348 |
| Dettes rattachées | 54 113 | 30 796 |
| VALEUR AU BILAN | 46 075 094 | 43 394 144 |

| DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES | | En milliers de DH | |
|---|------------------|-------------------|--|
| | 31/12/2018 | 01/01/2018 | |
| AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE | 5 714 816 | 6 323 259 | |
| Titres de créances négociables | 5 714 816 | 6 323 259 | |
| Emprunts obligataires | | | |
| DETTES SUBORDONNÉES | 1 762 811 | 754 685 | |
| Emprunt subordonnés | | | |
| ▪ À durée déterminée | 1 762 811 | 754 685 | |
| ▪ À durée indéterminée | | | |
| TITRES SUBORDONNÉS | | | |
| ▪ À durée déterminée | | | |
| ▪ À durée indéterminée | | | |
| TOTAL | 7 477 627 | 7 077 944 | |

| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | En milliers de DH | | | | | |
|--|---------------------|------------------------|----------------|--------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| | Solde au 01/01/2018 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres Variations | Solde au 31/12/2018 |
| Provision pour risques d'exécution des engagements par signature | 161 155 | | | 14 717 | | | 146 435 |
| Provision pour engagements sociaux | 89 339 | | 16 368 | | | 2 980 | 102 677 |
| Provision pour litige et garanties de passif | 52 927 | | | 7 240 | | | 45 687 |
| Provision pour risques fiscaux | | | | | | | |
| Provision pour impôts | | | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | 134 508 | | 89 761 | 82 325 | | -3 277 | 138 667 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 437 929 | | 106 129 | 110 292 | | -297 | 433 466 |

| COÛT DU RISQUE | | En milliers de DH | |
|--|--|-------------------|-------------------|
| CONSOLIDE | | 31/12/2018 | |
| DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS SAINS (BUCKET 1 ET BUCKET 2) | | | 8 756 |
| BUCKET 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | | | 116 439 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | | | 99 805 |
| Engagements par signature | | | 16 634 |
| BUCKET 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie | | | -107 683 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | | | -105 766 |
| Engagements par signature | | | -1 917 |
| DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3) | | | |
| BUCKET 3 : Actifs dépréciés | | | -154 355 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | | | -154 355 |
| Engagements par signature | | | |
| Autres actifs | | | -2 506 |
| Risques et charges | | | -46 500 |
| DOTATIONS NETTES DE REPRISSES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS | | | -194 605 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés | | | |
| Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés | | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables | | | -299 800 |
| Récupérations sur prêts et créances | | | 15 534 |
| ▪ Comptabilisés au coût amorti | | | 15 534 |
| ▪ Comptabilisés en capitaux propres recyclables | | | |
| Décotes sur crédits restructurés | | | |
| Pertes sur engagements par signature | | | |
| Autres pertes | | | |
| Autres produits | | | |
| COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT | | | -478 871 |
| CONSOLIDE | | | 31/12/2017 |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS | | | -814 143 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | | | -746 141 |
| Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | | |
| Provisions engagements par signature | | | -4 500 |
| Autres provisions pour risques et charges | | | -63 502 |
| REPRISSES DE PROVISIONS | | | 526 652 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | | | 471 794 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | | |
| Reprises de provisions engagements par signature | | | 33 870 |
| Reprise des autres provisions pour risques et charges | | | 20 988 |
| VARIATION DES PROVISIONS | | | -236 622 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) | | | |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance | | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | | | -20 562 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | | | -227 001 |
| Décote sur les crédits restructurés | | | |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | | | 10 941 |
| Pertes sur engagements par signature | | | |
| Autres pertes | | | |
| COÛT DU RISQUE | | | -524 113 |

| MARGE D'INTÉRÊT | | | | | | | En milliers de DH |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | | | 31/12/2017 | | | |
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net | |
| OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | 2 767 717 | 450 112 | 2 317 604 | 2 729 085 | 386 217 | 2 342 868 | |
| Comptes et prêts / emprunts | 2 427 740 | 316 267 | 2 111 473 | 2 442 255 | 282 505 | 2 159 750 | |
| Opérations de pensions | 2 266 | 5 862 | -3 596 | 557 | 23 720 | -23 163 | |
| Opérations de location-financement | 337 711 | 127 984 | 209 727 | 286 273 | 79 992 | 206 281 | |
| OPÉRATIONS INTERBANCAIRES | 75 721 | 101 368 | -25 647 | 56 715 | 101 080 | -44 365 | |
| Comptes et prêts / emprunts | 75 694 | 79 144 | -3 450 | 56 578 | 62 331 | -5 753 | |
| Opérations de pensions | 27 | 22 224 | -22 197 | 137 | 38 749 | -38 612 | |
| EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE | | 207 095 | -207 095 | | 156 377 | -156 377 | |
| ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE | 243 822 | | 243 822 | 237 569 | | 237 569 | |
| TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS | 3 087 260 | 758 575 | 2 328 684 | 3 023 369 | 643 674 | 2 379 694 | |

| COMMISSIONS NETTES | | | | | | | En milliers de DH |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | | | 31/12/2017 | | | |
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net | |
| COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS | 122 602 | 60 757 | 61 844 | 124 348 | 63 193 | 61 155 | |
| ■ Avec les établissements de crédit | | 202 | -202 | | 377 | -377 | |
| ■ Avec la clientèle | 92 089 | 41 195 | 50 893 | 95 359 | 43 111 | 52 248 | |
| ■ Sur titres | 22 592 | 262 | 22 330 | 23 359 | 213 | 23 146 | |
| ■ De change | 7 921 | 19 098 | -11 177 | 5 221 | 19 492 | -14 271 | |
| ■ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan | | | | 409 | | 409 | |
| PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS | 422 482 | 10 309 | 412 173 | 422 752 | 1 327 | 421 425 | |
| ■ Produits nets de gestion d'OPCVM | 40 694 | 2 256 | 38 438 | 47 846 | 1 317 | 46 529 | |
| ■ Produits nets sur moyen de paiement | 138 675 | 9 | 138 666 | 128 925 | 10 | 128 915 | |
| ■ Assurance | 75 806 | | 75 806 | 75 448 | | 75 448 | |
| ■ Autres | 167 307 | 8 044 | 159 263 | 170 533 | | 170 533 | |
| PRODUITS NETS DE COMMISSIONS | 545 084 | 71 066 | 474 017 | 547 100 | 64 520 | 482 580 | |

| TRANSFERT DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | | | | En milliers de DH |
|---|--|---|----------------------------------|-------------------|
| | Actifs Soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs Soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | Actifs dépréciés (Bucket 3) | |
| | Correction de Valeur pour pertes | Correction de Valeur pour pertes | Correction de Valeur pour pertes | |
| AU 1^{er} JANVIER 2018 | -445 218 | -830 950 | -4 909 015 | |
| DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS | 84 403 | -105 766 | -154 355 | |
| Actifs financiers acquis ou émis pendant la période | -140 470 | -376 559 | -16 547 | |
| Actifs financiers décomptabilisés pendant la période | 100 695 | 227 461 | 228 | |
| TRANSFERT D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE | 124 178 | 43 332 | -138 036 | |
| Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2) | 68 152 | -253 481 | - | |
| Retour de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1) | -7 974 | 90 976 | - | |
| Transfert vers ECL maturité dépréciés (Bucket 3) | 3 309 | 94 712 | -233 703 | |
| Retour de ECL maturité dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1) | -334 | -12 345 | 19 175 | |
| UTILISATIONS DE DÉPRÉCIATIONS | | | 274 471 | |
| Autres dotations/reprises sans changement de strate | 61 026 | 123 471 | -197 980 | |
| AU 31 DÉCEMBRE 2018 | -360 815 | -936 716 | -5 063 370 | |

| ENGAGEMENTS DE GARANTIE | | | En milliers de DH |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS | 10 493 475 | 10 052 520 | |
| ■ D'ordre des établissements de crédit | 4 195 289 | 3 702 501 | |
| ■ D'ordre de la clientèle | 6 298 186 | 6 350 019 | |
| ■ Cautions administratives et fiscales et autres cautions | | | |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS | 6 749 917 | 5 113 672 | |
| ■ Des établissements de crédit | 6 686 889 | 5 113 672 | |
| ■ De l'état et d'autres organismes de garantie | | | |
| ■ D'autres organismes de garantie | 83 028 | | |

| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS | | | En milliers de DH |
|---|-------------------|------------------|-------------------|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS | 11 645 956 | 8 746 675 | |
| ■ Aux établissements de crédit | 20 470 | 22 134 | |
| ■ À la clientèle | 11 244 725 | 8 724 541 | |
| ■ Autre engagements en faveur de la clientèle | 380 761 | | |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS | | | |
| ■ Des établissements de crédit | | | |
| ■ De la clientèle | | | |

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2018 En milliers de DH

| Entreprises consolidées par : | Intégration proportionnelle | Mise en équivalence | Intégration globale |
|--|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| PRÊTS, AVANCES ET TITRES | | 1 709 | 4 958 493 |
| Comptes ordinaires | | 1 709 | 67 684 |
| Prêts | | | 4 890 809 |
| Titres | | | |
| Opération de location financement | | | |
| ACTIF DIVERS | | | 31 967 |
| TOTAL | | | 4 990 460 |
| PASSIF | | | |
| DÉPÔTS | | 739 000 | 67 684 |
| Comptes ordinaires | | | 67 684 |
| Autres emprunts | | 739 000 | |
| DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE | | | |
| PASSIF DIVERS | | | 4 922 779 |
| TOTAL | | 739 000 | 4 990 463 |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE | | | |
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | | 5 185 064 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | | | 5 185 064 |

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2018 En milliers de DH

| Entreprises consolidées par : | Intégration proportionnelle | Mise en équivalence | Intégration globale |
|--|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS | | | 165 747 |
| INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES | | 26 899 | 165 747 |
| COMMISSIONS (PRODUITS) | | | 37 265 |
| COMMISSIONS (CHARGES) | | | 15 220 |
| PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES | | | |
| PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES | | 1 915 | 28 134 |
| LOYERS REÇUS | | 2 100 | 5 540 |

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 31/12/2018 En milliers de DH

| | Banque de détail | Sociétés de financement spécialisées | Banque offshore | Société de gestion d'actifs | Autres | Total |
|---|------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------|------------|
| TOTAL BILAN | 59 439 651 | 4 022 737 | 5 616 419 | 24 163 | 210 749 | 69 313 720 |
| Dont | | | | | | |
| ÉLÉMENTS D'ACTIF | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 622 113 | | | 8 214 | 30 835 | 661 162 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 4 366 165 | | | | 198 | 4 366 363 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 3 163 046 | 28 | 25 855 | | 538 | 3 189 467 |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 42 941 222 | 3 982 708 | 5 559 316 | 3 970 | 10 332 | 52 487 549 |
| Immobilisations corporelles | 1 467 060 | 146 | 6 442 | 487 | 87 087 | 1 561 222 |
| ÉLÉMENTS DU PASSIF | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 1 380 181 | -365 | 3 616 784 | | 473 | 4 997 073 |
| Dettes envers la clientèle | 45 215 676 | 25 374 | 834 044 | | | 46 075 094 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | | | | |
| Dettes subordonnées | 1 762 811 | | | | | 1 762 811 |
| Capitaux propres | 7 018 368 | 201 608 | 24 328 | 20 937 | -1 702 | 7 263 539 |

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2018 En milliers de DH

| | Banque de détail | Sociétés de financement spécialisées | Banque offshore | Société de gestion d'actifs | Autres | Éliminations | Total |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|--------|--------------|-----------|
| MARGE D'INTÉRÊT | 2 088 019 | 120 539 | 70 083 | | -4 624 | 54 667 | 2 328 684 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 410 061 | -129 | 11 992 | 23 239 | 50 898 | -22 044 | 474 017 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 2 770 828 | 135 847 | 81 445 | 23 757 | 58 497 | -42 904 | 3 027 470 |
| CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 1 388 237 | 41 285 | 7 044 | 13 059 | 14 817 | -28 107 | 1 436 335 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 777 195 | 53 910 | 53 330 | 10 034 | 37 806 | 3 413 | 935 688 |
| RÉSULTAT NET | 507 776 | 15 734 | 33 557 | 6 720 | 24 502 | -26 591 | 561 698 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 507 706 | 12 495 | 33 557 | 6 720 | 24 502 | -26 591 | 558 389 |

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Capital en (DH) | 1 327 928 600 | 1 327 928 600 |
| Nombre d'actions | 13 279 286 | 13 279 286 |
| Résultat Part Groupe (KDH) | 558 389 | 547 056 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (DH) | 42 | 41 |

TABLEAU DE PASSAGE DES CATÉGORIES COMPTABLES SOUS IAS 39 VERS IFRS 9

En milliers de DH

| ACTIFS FINANCIERS (IAS 39) | 31/12/2017 IAS 39 | | 01/01/2018 Reclassements au titre d'IFRS 9 | | | | | | | |
|--|------------------------------|--|---|---|---|-----------------------------------|--|--|--|------------------------------------|
| | Valeur au bilan selon IAS 39 | Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | Instruments dérivés de couverture | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | | Actifs financiers au coût amorti | |
| | | | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat Instruments de capitaux propres | Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | Prêts et créances sur les établissements de crédit | Prêts et créances sur la clientèle |
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service | 1 958 890 | 1 958 890 | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 471 730 | | 471 730 | | | | | | | |
| ➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions | 471 730 | | 471 730 | | | | | | | |
| ➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | | | | | | | | | | |
| ➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | |
| ➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8 422 412 | | | 150 865 | | | 5 000 336 | | | 3 271 211 |
| Titres au coût amorti | | | | | | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 2 238 985 | | | | | | | | 2 238 985 | |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 49 610 976 | | | | | | | | 49 552 678 | 58 298 |
| Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39 | 62 702 993 | | | | | | | | | |
| Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9 | | -3 288 | | | | | | | -4 984 | -786 770 |
| SOLDES COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9 | 1 955 602 | 471 730 | 150 865 | | | | 5 000 336 | | 2 234 001 | 48 765 908 |

| PASSIFS FINANCIERS (IAS 39) | 31/12/2017 IAS 39 | | 01/01/2018 IFRS 9 - Reclassement au titre d'IFRS 9 | | | | |
|--|------------------------------|--|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| | Valeur au bilan selon IAS 39 | Passifs financiers détenus à des fins de transaction | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | Instruments dérivés de couverture | Passifs financiers au coût amorti | |
| | | | Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | Dettes envers les établissements de crédit | | Dettes envers la clientèle | Titres de créances émis |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 14 388 | 14 388 | | | | | |
| ➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 14 388 | 14 388 | | | | | |
| ➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | | | | |
| ➤ Instruments dérivés de couverture | | | | | | | |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | 3 845 467 | | | | | 3 845 467 | |
| Dettes envers la clientèle | 43 394 144 | | | | | | 43 394 144 |
| Titres de créance émis | 6 323 259 | | | | | | 6 323 259 |
| Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39 | 53 577 258 | | | | | | |
| Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9 | | | | | | | |
| SOLDES COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9 | 14 388 | 14 388 | | | | 3 845 467 | 43 394 144 |

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

| | En milliers de DH | |
|---|-------------------|------------|
| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
| TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | 4 366 363 | |
| Effets publics et valeurs assimilés | 4 263 146 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 103 217 | |
| ▪ Titres cotés | | |
| ▪ Titres non cotés | 103 217 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| ▪ Titres cotés | | |
| ▪ Titres non cotés | | |
| Titres de participations non consolidés | | |
| TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES | 4 366 363 | |

TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2018

| | En milliers de DH | |
|--|-------------------|------------------|
| | 31/12/2018 | 01/01/2018 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 3 910 640 | 2 813 613 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 19 410 | 529 258 |
| TOTAL | 3 330 050 | 3 342 871 |
| Dépréciations | 2 995 | 15 843 |
| VALEUR AU BILAN | 3 327 055 | 3 327 028 |

PRINCIPES COMPTABLES

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

AU 31 DÉCEMBRE 2018 - COMPTES SOCIAUX

1.1 PRÉSENTATION

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les états de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLE DE TITRES

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 TITRES DE TRANSACTION

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats.

1.5.3 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Comme autorisé par le PCEC en cas de changement d'intention de gestion, un portefeuille d'instrument de dettes a été reclassé de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement ».

1.5.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de Bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.5.6 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1.8 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

| NATURE | DURÉE D'AMORTISSEMENT |
|-------------------------|-----------------------|
| Droit au bail | non amortissable |
| Logiciels informatiques | 7 ans |

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

| NATURE | DURÉE D'AMORTISSEMENT |
|---|-----------------------|
| Terrains d'exploitation | non amortissables |
| Immeubles d'exploitation : bureaux | 25 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Matériel de bureau | 5 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |
| Agencements, aménagements et installations d'exploitation | 10 ans |
| MATÉRIEL INFORMATIQUE : | |
| Grosse informatique | 10 ans |
| Micro informatique | 7 ans |

1.9 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.11 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire..).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.12 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares, puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1.13 ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2018

| BILAN ACTIF | | En milliers de DH | |
|---|-------------------|-------------------|--|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | 2 236 124 | 1 958 877 | |
| CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 7 842 149 | 6 660 595 | |
| À vue | 2 906 022 | 2 272 893 | |
| À terme | 4 936 127 | 4 387 703 | |
| CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 38 440 857 | 38 571 693 | |
| Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation | 12 160 089 | 12 850 138 | |
| Crédits et financements participatifs à l'équipement | 9 323 207 | 9 572 205 | |
| Crédits et financements participatifs immobiliers | 14 951 749 | 14 480 532 | |
| Autres crédits et financements participatifs | 2 005 813 | 1 668 819 | |
| CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | 3 323 520 | 1 030 414 | |
| TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT | 4 875 836 | 9 371 235 | |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 4 643 890 | 8 087 719 | |
| Autres titres de créance | 129 902 | 1 282 042 | |
| Certificats de Sukuks | 100 568 | - | |
| Titres de propriété | 1 475 | 1 475 | |
| AUTRES ACTIFS | 797 944 | 741 750 | |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 4 145 073 | | |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 2 772 863 | | |
| Autres titres de créance | 1 372 210 | | |
| Certificats de Sukuks | | | |
| TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS | 288 097 | 296 077 | |
| Participation dans les entreprises liées | 224 676 | | |
| Autres titres de participation et emplois assimilés | 63 421 | | |
| Titres de Moudaraba et Moucharaka | | | |
| CRÉANCES SUBORDONNÉES | | | |
| DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS | | | |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION | 1 119 792 | 854 781 | |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 497 182 | 513 501 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 273 023 | 1 381 214 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 64 839 597 | 61 380 136 | |

| BILAN PASSIF | | En milliers de DH | |
|--|-------------------|-------------------|--|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | | | |
| DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 1 408 876 | 1 311 109 | |
| À vue | 548 936 | 887 815 | |
| À terme | 859 941 | 423 295 | |
| DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE | 45 254 914 | 42 559 717 | |
| Comptes à vue créditeurs | 29 258 266 | 29 027 910 | |
| Comptes d'épargne | 7 869 322 | 8 124 449 | |
| Dépôts à terme | 6 643 328 | 3 946 023 | |
| Autres comptes créditeurs | 1 483 998 | 1 461 335 | |
| DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS | | | |
| TITRES DE CRÉANCE ÉMIS | 6 611 512 | 6 950 196 | |
| Titres de créance négociables émis | 6 611 512 | 6 950 196 | |
| Emprunts obligataires émis | | | |
| Autres titres de créance émis | | | |
| AUTRES PASSIFS | 2 480 577 | 1 686 036 | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 250 950 | 224 303 | |
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES | | | |
| SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE | | | |
| DETTES SUBORDONNÉES | 1 762 811 | 754 318 | |
| DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS | | | |
| ÉCARTS DE RÉÉVALUATION | | | |
| RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL | 5 184 453 | 3 284 453 | |
| CAPITAL | 1 327 929 | 1 327 929 | |
| ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-) | | | |
| REPORT À NOUVEAU (+/-) | 93 984 | 2 795 044 | |
| RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-) | | | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-) | 463 592 | 487 030 | |
| TOTAL DU PASSIF | 64 839 597 | 61 380 136 | |

| HORS BILAN | | En milliers de DH | |
|---|-------------------|-------------------|--|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| ENGAGEMENTS DONNÉS | 26 629 681 | 22 530 831 | |
| Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés | | | |
| Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle | 10 599 949 | 8 365 155 | |
| Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés | 9 365 067 | 7 828 323 | |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 6 283 903 | 6 337 352 | |
| Titres achetés à réméré | | | |
| Autres titres à livrer | 380 761 | | |
| ENGAGEMENTS REÇUS | 6 587 283 | 4 863 636 | |
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés | | | |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés | 6 504 255 | 4 863 636 | |
| Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers | | | |
| Titres vendus à réméré | | | |
| Autres titres à recevoir | 83 028 | | |
| Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir | | | |

| CRÉANCES SUBORDONNÉES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 | | En milliers de DH | | |
|---|---------|--------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Créances | Montant | | | Dont entreprises liées et apparentées |
| | Brut 1 | 31/12/N Prov. 2 | 31/12/N-1 Net 3 Net 4 | 31/12/N Net 5 Net 6 |
| Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés | | | | |
| Créances subordonnées à la clientèle | | | | |
| TOTAL | | | | NEANT |

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 | | En milliers de DH | |
|---|-------------------|-------------------|--|
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 3 913 697 | 3 745 455 | |
| Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit | 220 195 | 199 105 | |
| Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 2 200 345 | 2 242 039 | |
| Intérêts et produits assimilés sur titres de créance | 243 822 | 234 042 | |
| Produits sur titres de propriété ⁽¹⁾ et certificats de Sukuks | 86 949 | 93 449 | |
| Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka | 0 | 0 | |
| Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location | 322 879 | 222 494 | |
| Produits sur immobilisations données en Ijara | 0 | 0 | |
| Commissions sur prestations de service | 492 833 | 484 141 | |
| Autres produits bancaires | 346 675 | 270 185 | |
| Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus | 0 | 0 | |
| CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | -1 190 100 | -1 037 397 | |
| Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés | -55 315 | -67 262 | |
| Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle | -317 377 | -300 713 | |
| Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis | -211 609 | -161 431 | |
| Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka | 0 | 0 | |
| Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location | -409 558 | -287 298 | |
| Charges sur immobilisations données en Ijara | 0 | 0 | |
| Autres charges bancaires | -196 241 | -220 693 | |
| Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus | 0 | 0 | |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 2 723 597 | 2 708 058 | |
| Produits d'exploitation non bancaire | 14 898 | 35 143 | |
| Charges d'exploitation non bancaire | -66 080 | -38 048 | |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | -1 561 072 | -1 539 559 | |
| Charges de personnel | -854 801 | -850 790 | |
| Impôts et taxes | -28 131 | -20 611 | |
| Charges externes | -476 409 | -462 903 | |
| Autres charges générales d'exploitation | 0 | -583 | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | -201 730 | -204 672 | |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | -1 006 844 | -1 090 605 | |
| Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | -596 830 | -809 424 | |
| Pertes sur créances irrécouvrables | -267 249 | -196 393 | |
| Autres dotations aux provisions | -142 766 | -84 787 | |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | 636 811 | 808 271 | |
| Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 515 905 | 553 092 | |
| Récupérations sur créances amorties | 15 553 | 11 472 | |
| Autres reprises de provisions | 105 353 | 243 707 | |
| RÉSULTAT COURANT | 741 310 | 883 261 | |
| Produits non courants | 599 | 208 | |
| Charges non courantes | -58 572 | -213 339 | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 683 337 | 670 130 | |
| Impôts sur les résultats | -219 746 | -183 100 | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 463 592 | 487 030 | |
| TOTAL PRODUITS | 4 566 006 | 4 589 078 | |
| TOTAL CHARGES | -4 102 414 | -4 102 048 | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 463 592 | 487 030 | |

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------------|------------------|
| P011 (+) Intérêts et produits assimilés | 2 664 337 | 2 675 186 |
| C011 (-) Intérêts et charges assimilées | 584 302 | 529 406 |
| T007 MARGE D'INTÉRÊT | 2 080 035 | 2 145 781 |
| P012 (+) Produits sur financements participatifs | 24 | |
| C012 (-) Charges sur financements participatifs | 0 | |
| R007 MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS | 24 | |
| P013 (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location | 322 879 | 222 494 |
| C013 (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location | 409 558 | 287 298 |
| T008 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION | -86 679 | -64 804 |
| P014 (+) Produits sur immobilisations données en Ijara | | |
| C014 (-) Charges sur immobilisations données en Ijara | | |
| R008 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA⁽¹⁾ | | |
| P015 (+) Commissions perçues | 500 753 | 489 361 |
| C015 (-) Commissions servies | 73 565 | 73 627 |
| T009 MARGE SUR COMMISSIONS⁽¹⁾ | 427 189 | 415 734 |
| T010 (+) Résultat des opérations sur titres de transaction | 16 120 | 20 789 |
| T011 (+) Résultat des opérations sur titres de placement | 15 544 | 37 399 |
| T012 (+) Résultat des opérations de change | 275 256 | 144 584 |
| T013 (+) Résultat des opérations sur produits dérivés | -526 | -215 |
| T014 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ⁽¹⁾ | 306 395 | 202 557 |
| R014 +/- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA | | |
| P017 (+) Divers autres produits bancaires | 93 999 | 102 242 |
| C017 (-) Diverses autres charges bancaires | 97 366 | 93 451 |
| R017 (+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT | | |
| T015 PRODUIT NET BANCAIRE | 2 723 597 | 2 708 058 |
| T016 (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁽²⁾ | -7 706 | -11 664 |
| P019 (+) Autres produits d'exploitation non bancaire | 14 816 | 35 143 |
| C019 (-) Autres charges d'exploitation non bancaire | 65 780 | 29 428 |
| C021 (-) Charges générales d'exploitation | 1 561 072 | 1 539 559 |
| T017 RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 103 855 | 1 162 550 |
| T018 (+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | -332 620 | -441 253 |
| T019 (+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions | -29 925 | 161 964 |
| T020 RÉSULTAT COURANT | 741 310 | 883 261 |
| T021 RÉSULTAT NON COURANT | -57 973 | -213 130 |
| C023 (-) Impôts sur les résultats | 219 746 | 183 100 |
| T022 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 463 592 | 487 030 |
| T023 (+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 463 592 | 487 030 |
| C025 (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | 201 730 | 204 672 |
| C027 (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières ⁽¹⁾ | 8 303 | 5 651 |
| C029 (+) Dotations aux provisions pour risques généraux | 129 036 | 53 536 |
| C031 (+) Dotations aux provisions réglementées | 0 | |
| C033 (+) Dotations non courantes | 0 | |
| P025 (-) Reprises de provisions ⁽¹⁾ | -41 716 | -219 374 |
| P027 (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | -13 642 | -27 746 |
| C035 (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | 56 709 | 28 330 |
| P029 (-) Plus-values de cession des immobilisations financières ⁽¹⁾ | -82 | |
| C037 (+) Moins-values de cession des immobilisations financières ⁽¹⁾ | 300 | 8 620 |
| P031 (-) Reprises de subventions d'investissement reçues | | |
| T024 (+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 804 291 | 540 718 |
| T025 (-) Bénéfices distribués | 1 288 091 | 663 964 |
| T026 (+) AUTOFINANCEMENT | -483 800 | -123 246 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|----------------|----------------|
| 1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus | 3 813 556 | 3 655 365 |
| 2. (+) Récupérations sur créances amorties | 15 553 | 11 472 |
| 3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus | 1 257 | 7 397 |
| 4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées | -1 584 035 | -1 721 148 |
| 5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées | -9 371 | -9 719 |
| 6. (-) Charges générales d'exploitation versées | -1 359 341 | -1 334 887 |
| 7. (-) Impôts sur les résultats versés | -219 746 | -183 100 |
| I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES | 657 873 | 425 380 |
| Variation des : | | |
| 8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés | -1 181 553 | -993 964 |
| 9. (+) Créances sur la clientèle | -2 162 270 | 786 562 |
| 10. (+) Titres de transaction et de placement | 350 326 | -1 521 223 |
| 11. (+) Autres actifs | -56 193 | -150 797 |
| 12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka | | |
| 13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location | -265 011 | -334 441 |
| 14. (+) Immobilisations données en Ijara | | |
| 15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés | | |
| 16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 97 767 | -1 215 975 |
| 17. (+) Dépôts de la clientèle | 2 695 197 | 898 076 |
| 18. (+) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs | 0 | 0 |
| 19. (+) Titres de créance émis | -338 685 | 2 527 884 |
| 20. (+) Autres passifs | 794 540 | 229 443 |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION | -65 881 | 225 566 |
| III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II) | 591 992 | 650 945 |
| 21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières | 500 | 4 735 |
| 22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 21 352 | 15 210 |
| 23. (-) Acquisition d'immobilisations financières | | |
| 24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | -134 526 | -145 927 |
| 25. (+) Intérêts perçus | | |
| 26. (+) Dividendes perçus | 86 020 | 93 089 |
| IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | -26 653 | -32 893 |
| 27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus | | |
| 28. (+) Variation de dettes subordonnées | 1 000 000 | |
| 29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus | | |
| 30. (+) Émission d'actions | 0 | |
| 31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés | | |
| 32. (-) Dépôts d'investissement remboursés | | |
| 33. (-) Intérêts versés | | |
| 34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar | | |
| 35. (-) Dividendes versés | -1 288 091 | -663 964 |
| V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | -288 091 | -663 964 |
| VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V) | 277 248 | -45 912 |
| VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 1 958 877 | 2 004 789 |
| VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 2 236 124 | 1 958 877 |

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC | | | | Total au 31/12/2018 | Total au 31/12/2017 |
|--|---|------------------|---|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Bank Al-Maghrib Trésor public service des chèques postaux | Banque au Maroc | Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc | Établissements de crédit à l'étranger | | |
| COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS | 1 533 486 | 280 | 3 378 | 664 057 | 2 201 200 | 2 117 174 |
| VALEURS REÇUES EN PENSION | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au jour le jour | | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| À terme | | 0 | | 0 | 0 | |
| PRÊTS DE TRÉSORERIE | 0 | 1 395 655 | 1 837 852 | 0 | 3 233 507 | 2 684 317 |
| Au jour le jour | 0 | 800 000 | 1 304 352 | | 2 104 352 | 1 432 905 |
| À terme | 0 | 595 655 | 533 500 | 0 | 1 129 155 | 1 251 412 |
| PRÊTS FINANCIERS | | 433 333 | 3 286 897 | 0 | 3 720 230 | 3 092 922 |
| CRÉANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mourabaha | | | | | | |
| Salam | | | | | | |
| Autres financements participatifs | | | | | | |
| AUTRES CRÉANCES | | 132 702 | 0 | 0 | 132 702 | 79 896 |
| INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR | | 8 729 | 79 266 | 0 | 87 995 | 43 911 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dont créances en souffrance sur financements participatifs | | | | | | |
| TOTAL | 1 533 486 | 1 970 699 | 5 207 393 | 664 057 | 9 375 635 | 8 018 221 |

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | Secteur public | SECTEUR PRIVÉ | | | Total au 31/12/2018 | Total au 31/12/2017 |
|--|------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | | Entreprises financières | Entreprises non financières | Autre clientèle | | |
| CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE | 57 961 | 252 | 7 190 593 | 274 574 | 7 523 380 | 8 536 895 |
| Comptes à vue débiteurs | 4 285 | 252 | 2 868 078 | 220 927 | 3 093 542 | 4 081 536 |
| Créances commerciales sur le Maroc | 486 | | 2 144 694 | 11 563 | 2 156 743 | 2 262 556 |
| Crédits à l'exportation | | | 45 808 | 0 | 45 808 | 50 895 |
| Autres crédits de trésorerie | 53 190 | | 2 132 013 | 42 084 | 2 227 287 | 2 141 909 |
| Autres financements participatifs de trésorerie | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION | 0 | 0 | 63 923 | 4 528 712 | 4 592 635 | 4 260 580 |
| Crédits à la consommation | | | 63 923 | 4 528 712 | 4 592 635 | 4 260 580 |
| Mourabaha à la consommation | | | | | | |
| Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation | | | | | | |
| Autres financements participatifs à la consommation | | | | | | |
| CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT | 3 045 066 | 0 | 6 175 824 | 38 932 | 9 259 822 | 9 497 487 |
| Crédits à l'équipement | 3 045 066 | | 6 175 824 | 38 932 | 9 259 822 | 9 497 487 |
| Mourabaha à l'équipement | | | | | | |
| Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement | | | | | | |
| Autres financements participatifs à l'équipement | | | | | | |
| CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS | 0 | 0 | 1 753 981 | 13 167 224 | 14 921 205 | 14 451 121 |
| Crédits immobiliers | | | 1 753 981 | 13 149 803 | 14 903 784 | 14 451 121 |
| Mourabaha immobilière | | | | 17 421 | 17 421 | |
| Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière | | | | | | |
| Autres financements participatifs immobiliers | | | | | | |
| AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS | 28 571 | 688 019 | 52 989 | | 769 579 | 411 069 |
| CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | 2 318 136 | | 990 318 | | 3 308 454 | 1 026 433 |
| INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR | 44 164 | | 43 817 | 65 123 | 153 104 | 160 773 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE | 0 | 0 | 768 010 | 468 187 | 1 236 197 | 1 257 750 |
| Créances pré-douteuses | | | | | 0 | 0 |
| ■ Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs | | | | | | |
| Créances douteuses | | | 225 113 | 225 981 | 451 094 | 338 392 |
| ■ Dont créances douteuses sur financements participatifs | | | | | | |
| Créances compromises | | | 542 897 | 242 206 | 785 103 | 919 357 |
| ■ Dont créances compromises sur financements participatifs | | | | | | |
| TOTAL | 5 493 898 | 688 271 | 17 039 456 | 18 542 751 | 41 764 376 | 39 602 107 |

ÉTAT DES CHANGEMENTS DES MÉTHODES AU 31/12/2018

En milliers de DH

Nature des changements

Justifications
des changementsInfluence sur le patrimoine,
la situation financière et les résultats

I. Changements affectant les méthodes d'évaluation

II. Changements affectant les règles de présentation

NÉANT

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

En milliers de DH

| TITRES | Valeurs comptable brute | Valeur actuelle | Valeur de remboursement | Plus-values latentes | Moins-values latentes | Provisions |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| TITRES DE TRANSACTION | 477 210 | 477 210 | 465 800 | 0 | 0 | 0 |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | 477 210 | 477 210 | 465 800 | | | |
| Obligations | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| Certificats de sukuk | | | | | | |
| Titres de propriété | 0 | 0 | 0 | | | |
| TITRES DE PLACEMENT | 4 269 953 | 4 269 276 | 4 209 136 | 41 019 | 676 | 676 |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | 4 049 110 | 4 047 436 | 3 987 641 | 40 927 | 674 | 674 |
| Obligations | 18 916 | 18 916 | 18 920 | 92 | | |
| Autres titres de créance | 101 452 | 101 450 | 101 100 | | 2 | 2 |
| Certificats de sukuk | 100 000 | 100 000 | 100 000 | | | |
| Titres de propriété | 1 475 | 1 475 | 1 475 | | 0 | 0 |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 4 147 950 | 4 145 073 | 4 064 365 | | 2 877 | 2 877 |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | 2 775 741 | 2 772 863 | 2 703 300 | | 2 877 | 2 877 |
| Obligations | | | | | | |
| Autres titres de créance | 1 372 209 | 1 372 210 | 1 361 065 | | | |
| Certificats de sukuk | | | | | | |
| TOTAL | 8 895 113 | 8 891 559 | 8 739 300 | 41 019 | 3 554 | 3 554 |

Non inclus les intérêts courus à recevoir

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| Dénomination de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation au capital en % | Prix d'acquisition | EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS — DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE — | | | | Produits inscrits au CPC de l'exercice |
|--|---------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------|---|-------------------------------|-----------------|--------------|--|
| | | | | | Valeur comptable nette | Date de clôture de l'exercice | Situation nette | Résultat net | |
| PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES | | | | | 223 436 | | | | |
| BMCI LEASING | Crédit bail | 80 000 | 86,91% | 111 714 | 111 714 | 31/12/2018 | 225 283 | 31 144 | 360 |
| BMCI BANQUE OFFSHORE | Banque offshore | KUSD 5 500 | 100% | 55 454 | 52 610 | 31/12/2018 | 103 899 | 46 022 | 26 824 |
| BMCI BOURSE | Intermédiaire boursier | 20 000 | 100% | 20 000 | 11 294 | 31/12/2018 | 11 640 | -2 675 | 0 |
| UPAR | Prise de participation | 1 500 | 100% | 9 428 | 2 215 | 31/12/2018 | 2 214 | -697 | |
| BMCI Asset Management | Gestion des SICAV | 1 000 | 100% | 1 000 | 1 000 | 31/12/2018 | 8 792 | 7 730 | 10 450 |
| BMCI FINANCE | Prise de participation | 8 500 | 100% | 8 500 | 5 846 | 31/12/2018 | 5 787 | -108 | |
| BMCI ASSURANCE | Intermédiaire en assurances | 100 | 100% | 100 | 100 | 31/12/2018 | 29 400 | 29 249 | 30 256 |
| BMCI GESTION SOLIDARITÉ | | 1 000 | 0% | 500 | 500 | | | | |
| FCP BMCI GESTION DIVERSIF | OPCVM | | | 500 | 500 | | | | |
| DELTA RECOUVREMENT | Recouvrement des créances | 2 000 | 100% | 2 000 | 219 | 31/12/2018 | 194 | -48 | |
| ARVAL MAROC | Location longue durée | 30 000 | 33,34% | 27 339 | 27 339 | 31/12/2018 | 36 954 | 6 903 | 10 248 |
| Sté Immobilière Sidi Maârouf | Société immobilière | 10 100 | 100% | 10 100 | 10 100 | 31/12/2018 | 4 868 | -1 422 | |
| AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS | | | | | 64 660 | | | | |
| Centre monétique Interbank | Gestion cartes monétiques | 98 200 | 13% | 13 000 | 13 000 | 31/12/2017 | 124 411 | 49 928 | 6 500 |
| Société Interbank | Gestion cartes monétiques | 11 500 | 22% | 2 530 | 2 530 | 31/12/2017 | 12 511 | -564 | |
| BDSI | Maintenance et Devel Inform | 16 000 | 11% | 1 760 | 1 760 | 31/12/2018 | 67 984 | 15 861 | 0 |
| Société Immobilière Interbancaire GBPM | Société immobilière | 19 005 | 13% | 2 534 | 2 050 | | | | |
| SOGEPPIB | Gest & exploit parc indust | 18 000 | 5% | 900 | 900 | 31/12/2017 | 25 067 | 5 267 | 263 |
| SOGEPDS | Gest & exploit parc indust | 35 000 | 13% | 4 622 | 4 622 | 31/12/2017 | 46 092 | 9 812 | 1 231 |
| BNP PARISBAS MED BUSINESS Process | Gestion de process BACK-OFFICE | 14 600 | 4% | 584 | 584 | 31/12/2018 | 26 515 | 1 273 | 0 |
| SCI Romandie | Société immobilière | | | 2 930 | 2 930 | | | | |
| FGCP | Fonds de garantie | | | 5 000 | 5 000 | | | | |
| Bourse de Casablanca | Bourse | 387 518 | 3,04% | | 11 765 | 31/12/2017 | 651 810 | 28 253 | |
| NOVEC | Bureau d'études et d'ingénierie | 25 700 | 2,82% | 725 | 725 | 31/12/2017 | 524 751 | 17 565 | 198 |
| SETIAPARK | Gest & exploit parc indust | | | | 6 530 | 31/12/2017 | 25 554 | -2 030 | |
| ECOPARC | Gest & exploit parc indust | 55 000 | 18,18% | | 10 000 | 31/12/2017 | 46 294 | -1 346 | |
| Divers | | | | 0 | 2 264 | | | | 50 |
| TOTAL | | | | | 288 097 | | | | 86 380 |

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En milliers de DH

| DÉPÔTS | Secteur public | SECTEUR PRIVÉ | | | Total au 31/12/2018 | Total au 31/12/2017 |
|----------------------------------|------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | | Entreprises financières | Entreprises non financières | Autre clientèle | | |
| COMPTES À VUE CRÉDITEURS | 578 359 | 386 087 | 9 871 969 | 18 260 029 | 29 096 444 | 28 805 224 |
| COMPTE D'ÉPARGNE | 0 | 0 | 0 | 7 869 323 | 7 869 323 | 8 124 450 |
| DÉPÔTS À TERME | 1 500 000 | 951 300 | 1 923 693 | 2 221 423 | 6 596 416 | 3 919 434 |
| AUTRES COMPTES CRÉDITEURS | 788 | 150 799 | 1 245 450 | 242 793 | 1 639 830 | 1 680 820 |
| INTÉRÊTS COURUS À PAYER | 9 613 | 6 388 | 9 905 | 26 995 | 52 901 | 29 788 |
| TOTAL | 2 088 760 | 1 494 574 | 13 051 017 | 28 620 563 | 45 254 914 | 42 559 717 |

Les entreprises non financières comprennent également les entreprises publiques non financières conformément à la présentation préconisée par le PCEC.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC | | | Établissements de crédit à l'étranger | Total au 31/12/2018 | Total au 31/12/2017 |
|--|---|------------------------|----------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Bank Al-Maghrib service des chèques postaux | Trésor public au Maroc | Banque | | | |
| COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS | | | | | | |
| VALEURS DONNÉES EN PENSION | 0 | 0 | 0 | 0 | 178 081 | 51 060 |
| Au jour le jour | 0 | 0 | 0 | 0 | 178 081 | 51 060 |
| À terme | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| EMPRUNTS DE TRÉSORERIE | 300 000 | 0 | 0 | 0 | 421 000 | 175 000 |
| Au jour le jour | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| À terme | 300 000 | 0 | 0 | 0 | 421 000 | 175 000 |
| EMPRUNTS FINANCIERS | 0 | 0 | 0 | 0 | 174 202 | 8 202 |
| DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS | 0 | 0 | 0 | 0 | 138 | 138 |
| Mourabaha | 0 | 0 | 0 | 0 | 138 | 138 |
| Salam | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres financements participatifs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES DETTES | | | | | 210 098 | 254 278 |
| INTÉRÊTS COURUS À PAYER | 6 175 | 0 | 0 | 0 | 65 603 | 7 235 |
| TOTAL | 306 175 | 15 528 | 0 | 0 | 1 408 876 | 1 311 110 |

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31/12/2018

En milliers de DH

| Valeurs et sûretés reçues en garantie | Valeur comptable nette | Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés | Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts |
|---------------------------------------|------------------------|---|--|
| Bons du trésor et valeurs assimilées | | | |
| Certificats de Sukuk | | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | 29 613 581 | | |
| Autres valeurs et sûretés réelles | 28 548 514 | | |
| TOTAL | 58 162 095 | | |

| Valeurs et sûretés données en garantie | Valeur comptable nette | Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus | Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts |
|--|------------------------|---|---|
| Bons du trésor et valeurs assimilées | | | |
| Certificats de Sukuk | | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | | | |
| Autres valeurs et sûretés réelles | 581 700 | BDF donnés en garantie CDG | 581 700 |
| TOTAL | 581 700 | | 581 700 |

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| Nature titres | Date de jouissance | Date d'échéance | CARACTÉRISTIQUES | | | Montant ⁽¹⁾ | DONT | | Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement |
|----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------|--------------|-----------------------|------------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | Valeur nominale unitaire | Taux nominal | Mode de remboursement | | entreprises liées | autres apparentés | |
| Certificats de dépôt | 06/02/2018 | 05/02/2019 | 100 | 2,75 | | 38000 | | | |
| Certificats de dépôt | 06/04/2018 | 05/04/2019 | 100 | 3 | | 78900 | | | |
| Certificats de dépôt | 29/06/2018 | 28/06/2019 | 100 | 2,65 | | 211900 | | | |
| Certificats de dépôt | 31/08/2018 | 30/08/2019 | 100 | 2,66 | | 250000 | | | |
| Certificats de dépôt | 10/12/2018 | 10/06/2019 | 100 | 2,9 | | 45000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 64000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 153000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 3000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 30000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 100000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 10000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 100000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 10000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/06/2018 | 12/06/2019 | 100 | 2,56 | | 30000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 150000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 54000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 50000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 41000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 40000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 30000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 25000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 11000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 9000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 8000 | | | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 26/06/2019 | 100 | 2,57 | | 2000 | | | |
| Certificats de dépôt | 13/09/2018 | 12/09/2019 | 100 | 2,9 | | 172400 | | | |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | | 5000 | | | |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | | 5000 | | | |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | | 53000 | | | |

| | | | | | |
|----------------------|------------|------------|-----|--------------|------------------|
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 20000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 1000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 10000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 15000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 1000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 20000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 10000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 50000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 20000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 50000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 145000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 5000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 25000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 25000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 72000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 18000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 60000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 20000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 2000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 10000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 150000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 3000 |
| Certificats de dépôt | 21/12/2018 | 21/03/2019 | 100 | 2,45 | 5000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 150000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 30000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 24000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 4000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 55000 |
| Certificats de dépôt | 27/06/2018 | 27/03/2019 | 100 | 2,48 | 67000 |
| Certificats de dépôt | 31/07/2017 | 01/07/2019 | 100 | 2,85 | 19500 |
| Certificats de dépôt | 26/12/2017 | 02/01/2019 | 100 | 2,6 | 82000 |
| Certificats de dépôt | 29/12/2017 | 04/01/2019 | 100 | 2,55 | 151000 |
| Certificats de dépôt | 31/01/2018 | 01/02/2019 | 100 | 2,65 | 230500 |
| Certificats de dépôt | 28/02/2018 | 01/03/2019 | 100 | 2,7 | 126300 |
| Certificats de dépôt | 30/03/2018 | 02/04/2019 | 100 | 2,65 | 21700 |
| Certificats de dépôt | 30/04/2018 | 02/05/2019 | 100 | 2,65 | 90300 |
| Certificats de dépôt | 11/05/2018 | 11/05/2019 | 100 | 3 | 45600 |
| Certificats de dépôt | 14/09/2018 | 01/10/2019 | 100 | 2,85 | 124600 |
| Certificats de dépôt | 08/06/2018 | 08/06/2020 | 100 | 2,81 | 100000 |
| Certificats de dépôt | 31/08/2018 | 31/08/2020 | 100 | 2,86 | 250000 |
| Certificats de dépôt | 20/07/2018 | 05/08/2019 | 100 | 3,00 | 80200 |
| Certificats de dépôt | 27/07/2018 | 01/08/2019 | 100 | 3,00 | 77000 |
| Certificats de dépôt | 31/07/2018 | 06/08/2019 | 100 | 2,80 | 310400 |
| Certificats de dépôt | 03/08/2018 | 12/08/2019 | 100 | 2,80 | 354100 |
| Certificats de dépôt | 28/09/2018 | 08/10/2019 | 100 | 2,85 | 121000 |
| Certificats de dépôt | 02/11/2018 | 03/12/2019 | 100 | 3,00 | 63300 |
| Certificats de dépôt | 31/10/2018 | 01/11/2019 | 100 | 2,85 | 161100 |
| Certificats de dépôt | 28/12/2018 | 02/01/2020 | 100 | 3,00 | 50000 |
| Certificats de dépôt | 19/12/2018 | 02/01/2020 | 100 | 3,00 | 39000 |
| Certificats de dépôt | 22/05/2015 | 22/05/2022 | 100 | 3,50 | 6000 |
| Certificats de dépôt | 31/10/2017 | 01/10/2019 | 100 | 2,80 | 30100 |
| Certificats de dépôt | 02/06/2017 | 02/05/2019 | 100 | 2,80 | 93000 |
| Certificats de dépôt | 28/02/2018 | 28/01/2020 | 100 | 2,80 | 42500 |
| Certificats de dépôt | 20/07/2018 | 24/06/2020 | 100 | 3,10 | 150000 |
| Certificats de dépôt | 31/12/2018 | 02/01/2020 | 100 | 2,85 | 186000 |
| Certificats de dépôt | 30/11/2018 | 03/12/2019 | 100 | 2,85 | 140900 |
| Certificats de dépôt | 06/12/2018 | 05/11/2020 | 100 | 3,15 | 123700 |
| Certificats de dépôt | 11/05/2016 | 11/05/2020 | 100 | Tx révisable | 8 989,14 |
| Certificats de dépôt | 11/05/2016 | 11/05/2020 | 100 | Tx révisable | 8 989,14 |
| Certificats de dépôt | 11/05/2016 | 11/05/2020 | 100 | Tx révisable | 26 967,43 |
| Certificats de dépôt | 31/10/2016 | 31/10/2019 | 100 | Tx révisable | 16 900,57 |
| Certificats de dépôt | 04/01/2017 | 04/01/2019 | 100 | Tx révisable | 9 651,93 |
| Certificats de dépôt | 13/03/2017 | 13/03/2019 | 100 | Tx révisable | 34 249,48 |
| Certificats de dépôt | 26/04/2017 | 26/04/2019 | 100 | Tx révisable | 50 964,13 |
| Certificats de dépôt | 30/05/2017 | 30/05/2019 | 100 | Tx révisable | 20 900,30 |
| Certificats de dépôt | 28/11/2017 | 28/11/2019 | 100 | Tx révisable | 15 512,74 |
| Certificats de dépôt | 28/11/2017 | 28/11/2019 | 100 | Tx révisable | 15 701,92 |
| Certificats de dépôt | 02/07/2018 | 02/07/2020 | 100 | Tx révisable | 10 577,68 |
| Certificats de dépôt | 24/07/2018 | 24/07/2020 | 100 | Tx révisable | 10 917,18 |
| TOTAL | | | | | 6 536 322 |

(1) Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus qui s'élèvent à 75 190 KDH

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

| NATURE | Montant Brut | Amortissements Cumulés | Valeur nette comptable | Produit de cession | Plus-values de cession | Moins-values de cession |
|---|-----------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|
| Droit au bail | 19 245 | 0 | 19 245 | | | 19 245 |
| Frais d'établissement sur acquisition Immobilisation | 3 672 | 3 003 | 669 | | | 656 |
| Logiciel informatique | 73 | 29 | 44 | | | 44 |
| Immeubles exploitation bureau | 60 094 | 20 066 | 40 028 | 20 999 | 13 291 | 32 756 |
| Immeubles hors exploitation | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| Terrain exploitation | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| Agencement Aménagement et Installation | 9 712 | 5 587 | 4 125 | | | 3 846 |
| Agencement Aménagement et Installation | | | | | | |
| Mobilier de bureau | 800 | 742 | 58 | 353 | 351 | 44 |
| Matériel roulant | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Matériel roulant de fonction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Matériel de bureau | 1 043 | 1 033 | 10 | | | 0 |
| Immeubles exploitation logement de fonction | 92 | 10 | 82 | | | 30 |
| Agencement Aménagement et Installation logement de fonction | 86 | 75 | 11 | | | 0 |
| Aménagement nouveaux locaux | | | 0 | | | |
| Matériel Informatique (Ordinateurs centraux) | 13 | 4 | 9 | | | 9 |
| Matériel Informatique (Ordinateurs centraux) | | | 0 | | | |
| Matériel Informatique (GAB & TPE) | 4 | 4 | 1 | | | 1 |
| Matériel Informatique (Micro-ordinateurs) | 69 | 67 | 1 | | | 0 |
| Télécommunications | 290 | 152 | 138 | | | 79 |
| Mobilier logement de fonction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Terrain hors exploitation | 0 | 0 | 0 | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 95 193 | 30 773 | 64 420 | 21 352 | 13 642 | 56 709 |

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2018

En milliers de DH

| NATURE | Montant brut au début de l'exercice | Montant des acquisitions au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | Montant brut à la fin de l'exercice | Amortissements et/ou provisions | | | | | Montant net à la fin de l'exercice |
|--|--|---|---|--|---|---------------------------------------|---|------------------|--|--|
| | | | | | Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice | Dotation au titre de l'exercice | Montant des amortissements sur immobilisations sorties | Cumul | Montant net à la fin de l'exercice | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 856 643 | 51 920 | 19 318 | 889 245 | 343 143 | 60 686 | 29 | 403 800 | 485 446 | |
| Droit au bail | 146 614 | 0 | 19 245 | 127 369 | 2 667 | 0 | 0 | 2 667 | 124 701 | |
| Immobilisations en recherche et développement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Autres immobilisations incorporelles d'exploitation | 710 029 | 51 920 | 73 | 761 877 | 340 475 | 60 686 | 29 | 401 132 | 360 745 | |
| Immobilisations incorporelles hors exploitation | | | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 988 559 | 82 605 | 72 203 | 2 998 961 | 1 607 346 | 134 597 | 27 741 | 1 714 202 | 1 284 759 | |
| Immeubles d'exploitation | 1 694 767 | 2 928 | 60 186 | 1 637 509 | 681 693 | 61 542 | 20 076 | 723 159 | 914 350 | |
| ■ Terrain d'exploitation | 29 293 | 0 | 0 | 29 293 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 293 | |
| ■ Immeubles d'exploitation Bureaux | 1 626 114 | 2 928 | 60 094 | 1 568 948 | 659 651 | 59 993 | 20 066 | 699 578 | 869 370 | |
| ■ Immeubles d'exploitation Logements de fonction | 39 359 | 0 | 92 | 39 267 | 22 042 | 1 549 | 10 | 23 580 | 15 687 | |
| Mobilier et matériel d'exploitation | 497 672 | 32 712 | 2 220 | 528 165 | 390 577 | 30 314 | 2 003 | 418 898 | 109 277 | |
| ■ Mobilier de bureau d'exploitation | 164 278 | 4 452 | 800 | 167 930 | 132 671 | 6 732 | 742 | 138 661 | 29 269 | |
| ■ Matériel de bureau d'exploitation | 48 387 | 8 | 1 043 | 47 352 | 45 073 | 2 089 | 1 033 | 46 128 | 1 223 | |
| ■ Matériel informatique | 284 954 | 28 253 | 377 | 312 830 | 212 780 | 21 493 | 228 | 234 045 | 78 784 | |
| ■ Matériel roulant rattaché à l'exploitation | 54 | 0 | 0 | 54 | 54 | 0 | 0 | 54 | 0 | |
| ■ Autres matériels d'exploitation | | | 0 | | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles d'exploitation | 699 267 | 31 266 | 9 798 | 720 736 | 520 245 | 40 970 | 5 662 | 555 553 | 165 183 | |
| Immobilisations corporelles hors exploitation | 41 512 | 9 078 | 0 | 50 590 | 14 831 | 1 770 | 0 | 16 602 | 33 988 | |
| ■ Terrains hors exploitation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| ■ Immeubles hors exploitation | 36 960 | 8 888 | 0 | 45 849 | 11 986 | 1 477 | 0 | 13 463 | 32 386 | |
| ■ Mobilier et matériel hors exploitation | 4 552 | 190 | 0 | 4 741 | 2 846 | 293 | 0 | 3 139 | 1 602 | |
| ■ Autres immobilisations corporelles hors exploitation | | | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 55 341 | 6 620 | 0 | 61 961 | 0 | 0 | 0 | 0 | 61 961 | |
| TOTAL | 3 845 202 | 134 526 | 91 521 | 3 888 206 | 1 950 488 | 195 283 | 27 770 | 2 118 001 | 1 770 205 | |

(1) Ces rubriques comprennent également les mouvements Entrées et Sorties des immobilisations.

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

| ACTIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|----------------|----------------|
| INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS | 1 049 | 6 924 |
| OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES | 36 407 | 3 335 |
| DÉBITEURS DIVERS | 157 683 | 170 464 |
| Sommes dues par l'État | 148 708 | 142 615 |
| Sommes dues par les organismes de prévoyance | | |
| Sommes diverses dues par le personnel | 855 | 2 204 |
| Comptes clients de prestations non bancaires | | |
| Divers autres débiteurs | 8 121 | 25 445 |
| VALEURS ET EMPLOIS DIVERS | 110 966 | 129 724 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 491 838 | 431 303 |
| Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan | | |
| Comptes d'écarts sur devises et titres | 10 900 | 6 834 |
| Résultats sur produits dérivés de couverture | | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 8 880 | 16 796 |
| Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc | | |
| Produits à recevoir et charges constatées d'avance | 40 025 | 64 267 |
| Autres comptes de régularisation | 432 034 | 343 406 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES | | 1 |
| TOTAL | 797 943 | 741 750 |

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

| NATURE | Montant brut au début de l'exercice | Montant des acquisitions au cours de l'exercice | Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice | Montant brut à la fin de l'exercice | Amortissements | | Provisions | | | Montant net à la fin de l'exercice |
|---|-------------------------------------|---|---|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------------------|
| | | | | | Dotation au titre de l'exercice | Cumul des amortissements | Dotation au titre de l'exercice | Reprises de provisions | Cumul des provisions | |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL | | | | | | | | | | |
| ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT | 1 293 527 | 697 668 | 203 900 | 1 787 294 | 228 613 | 665 730 | 6 476 | 6 415 | 1 772 | 1 119 792 |
| CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORÉES | | | | | | | | | | |
| CRÉDIT-BAIL MOBILIER | 1 279 106 | 692 987 | 197 487 | 1 774 606 | 227 354 | 663 692 | | | | 1 110 913 |
| ■ Crédit-bail mobilier en cours | 1 305 | | 73 | 1 232 | | | | | | 1 232 |
| ■ Crédit-bail mobilier loué | 1 277 801 | 692 987 | 197 414 | 1 773 374 | 227 354 | 663 692 | | | | 1 109 682 |
| ■ Crédit-bail mobilier non loué après résiliation | | | | | | | | | | |
| CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER | | | | | | | | | | |
| ■ Crédit-bail immobilier en cours | | | | | | | | | | |
| ■ Crédit-bail immobilier loué | | | | | | | | | | |
| ■ Crédit-bail immobilier non loué après résiliation | | | | | | | | | | |
| LOYERS COURUS À RECEVOIR | | | | | | | | | | |
| LOYERS RESTRUCTURÉS | | | | | | | | | | |
| LOYERS IMPAYÉS | 4 779 | 1 906 | | 6 685 | | | | | | 6 685 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE | 9 642 | 2 775 | 6 414 | 6 004 | 1 259 | 2 038 | 6 476 | 6 415 | 1 772 | 2 193 |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE | | | | | | | | | | |
| BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE | | | | | | | | | | |
| BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE | | | | | | | | | | |
| LOYERS COURUS À RECEVOIR | | | | | | | | | | |
| LOYERS RESTRUCTURÉS | | | | | | | | | | |
| LOYERS IMPAYÉS | | | | | | | | | | |
| LOYERS EN SOUFFRANCE | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 293 527 | 697 668 | 203 900 | 1 787 294 | 228 613 | 665 730 | 6 476 | 6 415 | 1 772 | 1 119 792 |

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS | 26 248 919 | 22 530 831 |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | | |
| Crédits documentaires import | | |
| Acceptations ou engagements de payer | | |
| Ouvertures de crédits confirmés | | |
| Engagements de substitution sur émission de titres | | |
| Engagements irrévocables de crédit-bail | | |
| Engagements révocables sur produits participatifs | | |
| Autres engagements de financement donnés | | |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE | 10 599 949 | 8 365 155 |
| Crédits documentaires import | 4 993 079 | 4 315 046 |
| Acceptations ou engagements de payer | 1 479 082 | 1 158 025 |
| Ouvertures de crédits confirmés | | 218 674 |
| Engagements de substitution sur émission de titres | | |
| Engagements irrévocables de crédit-bail | | |
| Engagements révocables sur produits participatifs | | |
| Autres engagements de financement donnés | 4 127 789 | 2 673 409 |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 9 365 067 | 7 828 323 |
| Crédits documentaires export confirmés | 4 426 | 27 070 |
| Acceptations ou engagements de payer | | 10 732 |
| Garanties de crédits données | | |
| Autres cautions, avals et garanties donnés | 9 360 641 | 7 790 522 |
| Engagements en souffrance | | |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE L'ORDRE DE LA CLIENTÈLE | 6 283 903 | 6 337 352 |
| Garanties de crédits données | | |
| Cautions et garanties en faveur de l'administration publique | 3 532 238 | 3 613 325 |
| Autres cautions et garanties données | 2 751 666 | 2 724 027 |
| Engagements en souffrance | | |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS | 6 504 255 | 4 863 636 |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | | |
| Ouvertures de crédit confirmés | | |
| Engagements de substitution sur émission de titres | | |
| Autres engagements de financement reçus | | |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 6 504 255 | 4 863 636 |
| Garanties de crédits | | |
| Autres garanties reçues | 6 504 255 | 4 863 636 |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ÉTAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS | | |
| Garanties de crédits | | |
| Autres garanties reçues | | |

| COMMISSIONS AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|---|--|-------------------|
| COMMISSIONS | | MONTANT |
| COMMISSIONS PERÇUES | | 500 753 |
| Sur opérations de change | | 7 921 |
| Sur opérations sur titres | | 3 164 |
| Sur engagements sur titres | | |
| Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt | | 34 627 |
| Sur moyens de paiement | | 138 675 |
| Sur activités de conseil et d'assistance | | 26 501 |
| Sur ventes de produits d'assurances | | 27 272 |
| Commissions de fonctionnement de compte | | 27 839 |
| Commissions sur prestations de service sur crédit | | 71 901 |
| Sur autres prestations de service | | 162 854 |
| COMMISSIONS VERSÉES | | 73 565 |
| Sur opérations de change | | |
| Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres | | |
| Sur produits dérivés | | |
| Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt | | |
| Sur moyens de paiement | | 46 161 |
| Sur activités de conseil et d'assistance | | |
| Sur ventes de produits d'assurances | | |
| Sur autres prestations de service | | 27 404 |

| DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS | | En milliers de DH | |
|---|------------------|-------------------|--|
| PASSIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS | 1 305 | 8 519 | |
| OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES | 36 239 | 1 405 | |
| CRÉDITEURS DIVERS | 1 006 562 | 874 113 | |
| Sommes dues à l'état | 148 574 | 217 030 | |
| Sommes dues aux organismes de prévoyance | 36 889 | 36 198 | |
| Sommes diverses dues au personnel | 36 | 36 | |
| Sommes diverses dues aux actionnaires et associés | 2 433 | 1 803 | |
| Fournisseurs de biens et services | 4 455 | 14 163 | |
| Divers autres créditeurs | 814 175 | 604 882 | |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 1 436 470 | 801 999 | |
| Compte de concordance Dirhams/devises | | | |
| Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan | | | |
| Comptes d'écarts sur devises et titres | | 117 | |
| Résultats sur produits dérivés de couverture | | | |
| Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc | 874 518 | 471 976 | |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 263 576 | 181 783 | |
| Autres comptes de régularisation | | | |
| Comptes transitoires ou d'attente créditeur | 298 376 | 148 123 | |
| TOTAL | 2 480 577 | 1 686 036 | |

| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018 | | | | En milliers de DH |
|---|-----------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | Encours 31/12/2017 | Affectation du résultat | Autres variations | Encours 31/12/2018 |
| ÉCARTS DE RÉÉVALUATION | | | | |
| RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL | 3 284 453 | 1 900 000 | 0 | 5 184 453 |
| Réserve légale | 132 793 | 0 | | 132 793 |
| Autres réserves | 366 714 | 1 900 000 | | 2 266 714 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | 2 784 946 | | | 2 784 946 |
| CAPITAL | 1 327 929 | 0 | 0 | 1 327 929 |
| Capital appelé | 1 327 929 | | | 1 327 929 |
| Capital non appelé | | | | |
| Certificats d'investissement | | | | |
| Fonds de dotations | | | | |
| ACTIONNAIRES / CAPITAL NON VERSÉ | | | | |
| REPORT À NOUVEAU (+/-) | 2 795 044 | -2 701 061 | 0 | 93 984 |
| RÉSULTAT NET EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-) | 487 030 | | | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 (+/-) | | | | 463 592 |
| TOTAL | 7 894 456 | -801 061 | 0 | 7 069 957 |

| PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|--|--|-------------------|
| CATÉGORIE DES TITRES | | PRODUITS PERÇUS |
| Titres de participation | | 8 242 |
| Participations dans les entreprises liées | | 78 138 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | 0 |
| Emplois assimilés | | 0 |
| TOTAL | | 86 380 |

| ENGAGEMENTS SUR TITRES AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|--------------------------------------|--|-------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | MONTANT |
| Titres achetés à réméré | | 0 |
| Autres titres à livrer | | 380 761 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | | MONTANT |
| Titres vendus à réméré | | 0 |
| Autres titres à recevoir | | 83 028 |

| VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|--|--|-------------------|
| BILAN | | MONTANT |
| ACTIF | | 2 196 570 |
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 24 813 |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | | 2 059 022 |
| Créances sur la clientèle | | 63 |
| Titres de transaction et de placement et investissement | | 52 947 |
| Autres actifs | | 7 115 |
| Titres de participation et emplois assimilés | | 52 610 |
| Créances subordonnées | | |
| Immobilisations données en crédit-bail et location | | |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| PASSIF | | 2 196 570 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 0 |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | | 244 848 |
| Dépôts de la clientèle | | 1 659 528 |
| Titres de créance émis | | |
| Autres passifs | | 292 193 |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | |
| Dettes subordonnées | | |
| HORS BILAN | | |
| Engagements donnés | | 13 235 028 |
| Engagements reçus | | 1 033 |

| PROVISIONS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 | | | | | | En milliers de DH |
|---|--------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| PROVISIONS | Encours 31/12/2017 | Dotations | Reprises | Autres variations | Encours 31/12/2018 | |
| PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR | 5 003 944 | 605 807 | 520 283 | -1 470 | 5 087 997 | |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | 155 | | 155 | | 0 | |
| Créances sur la clientèle | 4 981 700 | 590 354 | 509 490 | -1 470 | 5 061 094 | |
| Titres de placement et investissement | 6 286 | 674 | 3 408 | | 3 553 | |
| Titres de participation et emplois assimilés | 13 681 | 8 303 | 815 | | 21 169 | |
| Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Immobilisations en crédit-bail et en location | 1 716 | 6 476 | 6 415 | | 1 777 | |
| Immobilisations en Ijara | | | | | | |
| Autres actifs | 406 | | | | 406 | |
| PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF | 224 304 | 134 463 | 104 538 | -3 279 | 250 950 | |
| Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | 18 149 | 0 | 0 | 0 | 18 149 | |
| Provisions pour risques de change | 24 | | | | 24 | |
| Provisions pour perte sur marchés à terme | 3 845 | 2 438 | | | 6 282 | |
| Provisions pour risques généraux et charges | 202 286 | 132 026 | 104 538 | -3 279 | 226 495 | |
| Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires | | | | | 0 | |
| Provisions pour autres risques et charges | 0 | 0 | 0 | | 0 | |
| Provisions réglementées | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 5 228 247 | 740 270 | 624 821 | -4 749 | 5 338 947 | |

| OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS | | | | | En milliers de DH |
|--|----------------------------------|------------------|---------------------------|------------|-------------------|
| TITRES | ___ OPÉRATIONS DE COUVERTURE ___ | | ___ AUTRES OPÉRATIONS ___ | | |
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME | 4 661 456 | 2 962 459 | 0 | 0 | |
| Devises à recevoir | 1 574 445 | 802 074 | | | |
| Dirhams à livrer | 483 646 | 795 481 | | | |
| Devises à livrer | 1 848 295 | 690 571 | | | |
| Dirhams à recevoir | 755 070 | 674 334 | | | |
| Dont swaps financiers de devises | | | | | |
| ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS | 7 853 | 3 458 | 0 | 0 | |
| Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt | | | | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt | | | | | |
| Engagements sur marchés réglementés de cours de change | 7 853 | 3 458 | | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change | | | | | |
| Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments | | | | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments | | | | | |
| TOTAL | 4 669 309 | 2 965 917 | 0 | 0 | |

| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|---|--|-------------------|
| PRODUITS ET CHARGES | | MONTANT |
| PRODUITS | | 331 704 |
| Gains sur les titres de transaction | | 26 176 |
| Plus-value de cession sur titres de placement | | 12 811 |
| Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement | | 3 408 |
| Gains sur les produits dérivés | | |
| Gains sur les opérations de change | | 289 309 |
| CHARGES | | 25 309 |
| Pertes sur les titres de transaction | | 10 056 |
| Moins-value de cession sur titres de placement | | |
| Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement | | 674 |
| Pertes sur les produits dérivés | | 526 |
| Pertes sur opérations de change | | 14 053 |
| RÉSULTAT | | 306 395 |

| ACTIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE | | En milliers de DH | |
|--|----------------|-------------------|--|
| ACTIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| 1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | 81 366 | | |
| 2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | | | |
| À vue | | | |
| À terme | | | |
| 3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 17 420 | | |
| Créances sur Mourabaha | 17 420 | | |
| Créances sur Salam | | | |
| Créances sur autres financements participatifs | | | |
| Autres créances sur la clientèle | | | |
| 4. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT | 100 568 | | |
| Dont Certificats de Sukuk | 100 568 | | |
| 5. BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS | | | |
| 6. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA | | | |
| 7. TITRES D'INVESTISSEMENT TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS DIVERS | | | |
| Dont Certificats de Sukuk | | | |
| Dont titres de Moudaraba et Moucharaka | | | |
| 8. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS ET WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS | | | |
| 9. AUTRES ACTIFS | 11 596 | | |
| TOTAL DES ACTIFS | 210 950 | | |

| PASSIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE | | En milliers de DH | |
|---|----------------|-------------------|--|
| PASSIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| 1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | 0 | 0 | |
| 2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 138 | 0 | |
| Dettes sur Mourabaha | 0 | 0 | |
| Dettes sur Salam | 0 | 0 | |
| Dettes sur autres financements participatifs | 0 | 0 | |
| Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés | 138 | 0 | |
| 3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE | 4 171 | 0 | |
| Comptes à vue créditeurs | 1 688 | 0 | |
| Autres comptes créditeurs | 2 483 | 0 | |
| 4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS | 0 | 0 | |
| Dettes sur Mourabaha | 0 | 0 | |
| Dettes sur Salam | 0 | 0 | |
| Dettes sur autres financements participatifs | 0 | 0 | |
| 5. AUTRES PASSIFS | 11 100 | 0 | |
| 6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 0 | 0 | |
| 7. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS | 0 | 0 | |
| 8. DOTATION EN CAPITAL | 200 000 | 0 | |
| 9. REPORTS | 0 | 0 | |
| 10. RÉSULTAT DE L'EXERCICE | -4 459 | 0 | |
| TOTAL DES PASSIFS | 210 950 | 0 | |

| AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2018 | | En milliers de DH | |
|--|----------------|-------------------|--|
| PRODUITS ET CHARGES | MONTANT | | |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES | 150 434 | | |
| AUTRES PRODUITS BANCAIRES | 346 675 | | |
| AUTRES CHARGES BANCAIRES | 196 241 | | |
| COMMENTAIRES | | | |
| Dont gains sur titres de transaction | 26 176 | | |
| Dont plus-values de cession sur BDT | 12 811 | | |
| Dont produits sur engagements sur titres | 0 | | |
| Dont produits sur engagements sur produits dérivés | 0 | | |
| Dont produits sur opérations de change | 297 230 | | |
| Dont divers autres produits bancaires | 7 050 | | |
| Dont reprises de provision p/dep des titres de placement | 3 408 | | |
| Dont pertes sur titres de transaction | 10 056 | | |
| Dont moins-values de cession sur BDT | 0 | | |
| Dont charges sur moyens de paiement | 46 161 | | |
| Dont autres charges sur prestations de service | 8 044 | | |
| Dont charges sur engagements de titres | 262 | | |
| Dont charges sur produits dérivés | 526 | | |
| Dont pertes sur opérations de change | 33 151 | | |
| Dont cotisation au fonds de garantie des dépôts | 83 300 | | |
| Dont dotations aux prov. dépréciat des titres de placement | 674 | | |
| DIVERSES CHARGES BANCAIRES | 14 066 | | |
| PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | MONTANT | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | 14 898 | | |
| CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | 66 080 | | |

Commentaires

| PRODUITS | |
|--|------------------|
| ■ Dont produits sur valeurs et emplois divers | 0 |
| ■ Dont plus-values de cession sur immobilisations financières | 82 |
| ■ Dont plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles | 13 642 |
| ■ Dont produits accessoires | 612 |
| ■ Dont autres produits d'exploitation non bancaire | 563 |
| CHARGES | |
| ■ Dont autres charges sur valeurs et emplois divers | 9 071 |
| ■ Dont moins-values de cession sur immobilisations | 57 009 |
| AUTRES CHARGES | MONTANT |
| DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | 1 006 844 |
| Commentaires | |
| Dont dotations aux provisions pour créances en souffrance | 596 830 |
| Dont pertes sur créances irrécouvrables | 267 249 |
| Dont dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | 8 303 |
| Dont dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | 0 |
| Dont dotations aux provisions pour autres risques et charges | 134 463 |
| Dont dotations aux provisions réglementées | 0 |
| Dont dotations aux autres provisions | 0 |
| AUTRES PRODUITS | MONTANT |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | 636 811 |
| Commentaires | |
| Dont reprise de provisions pour créances en souffrance | 515 905 |
| Dont récupérations sur créances amorties | 15 553 |
| Dont reprise aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | 815 |
| Dont reprise de provisions pour risque d'exécution d'engagement par signature | 0 |
| Dont reprise de provisions pour autres risques et charges | 104 538 |
| Dont reprise de provisions réglementées | 0 |
| Dont reprise des autres provisions | 0 |
| PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS | MONTANT |
| PRODUITS NON COURANTS | 599 |
| CHARGES NON COURANTES | 58 572 |

| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 | | En milliers de DH |
|--|----------------|-------------------|
| CHARGES | MONTANT | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 854 801 | |
| Commentaires | | |
| Dont salaires et appointements | 477 830 | |
| Dont primes et gratifications | 111 498 | |
| Dont charges d'assurances sociales | 150 955 | |
| Dont charges de retraite | 6 877 | |
| Dont charges de formation | 17 971 | |
| Dont autres charges de personnel | 89 671 | |
| CHARGES | MONTANT | |
| IMPÔTS ET TAXES | 28 131 | |
| Commentaires | | |
| Taxe urbaine et taxe d'édilité | 0 | |
| Patente | 13 230 | |
| Droits d'enregistrements | 0 | |
| Timbres fiscaux et formules timbrées | 77 | |
| Taxe sur les véhicules | 0 | |
| Autres impôts, taxes et droits assimilés | 14 823 | |
| CHARGES | MONTANT | |
| CHARGES EXTERNES | 476 409 | |
| Commentaires | | |
| Dont loyers de crédit-bail et de location | 79 611 | |
| Dont frais d'entretien et de réparation | 55 389 | |
| Dont rémunérations d'intermédiaires, et honoraires | 50 639 | |
| Prime d'assurance | 4 888 | |
| Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible | 21 925 | |
| Dont transports et déplacements | 48 765 | |
| Mission et réception | 8 566 | |
| Dont publicité et publication | 47 502 | |
| Frais postaux et télécommunications | 81 836 | |
| Frais de recherche et de documentation | 454 | |
| Frais de conseils et d'assemblée | 855 | |
| Dons et cotisations | 4 524 | |
| Fournitures de bureau et imprimés | 4 567 | |
| Dont autres charges externes | 66 889 | |
| CHARGES | MONTANT | |
| AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 0 | |
| Commentaires | | |
| Dont pénalités et débits | 0 | |
| Dont diverses autres charges générales d'exploitation | 0 | |
| CHARGES | MONTANT | |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | 201 730 | |

| CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2018 | | | | En milliers de DH |
|--|----------------------------|---|-----------------------|--|
| Nombre | Montant global des risques | Montant des risques dépassant 10% des fonds propres | | Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires |
| | | crédits par décaissement | crédits par signature | |
| 8 | 21 219 228 | 12 275 572 | 8 897 909 | 0 |

| VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31/12/2018 | | | | | | En milliers de DH |
|---|--------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| TITRES | Établissement de crédit et assimilés | Émetteurs publics | Émetteurs privés | | Total au 31/12/2018 | Total au 31/12/2017 |
| | | | Financiers | Non financiers | | |
| TITRES COTÉS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | | | | | | |
| Obligations | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| Certificats de sukuk | | | | | | |
| Titres de propriété | | | | | | |
| TITRES NON COTÉS | 1 473 659 | 7 397 509 | 28 | 20 363 | 8 891 559 | 9 247 578 |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | | 7 297 509 | | 0 | 7 297 509 | 7 970 947 |
| Obligations | 0 | 0 | 0 | 18 916 | 18 916 | 28 374 |
| Autres titres de créance | 1 473 659 | | | 0 | 1 473 659 | 1 246 782 |
| Certificats de sukuk | 0 | 100 000 | | | 100 000 | |
| Titres de propriété | 0 | | 28 | 1 446 | 1 475 | 1 475 |
| TOTAL | | | 1 473 659 | 7 397 509 | 28 | 20 363 |
| 8 891 559 | 9 247 578 | | | | | |

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus

| RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2018 | | | | | En nombre |
|---|--|--------------------------|-------------------|---------------------------|-----------|
| Montant du capital (en milliers) | | | | | 1 327 929 |
| Montant du capital social souscrit et non appelé | | | | | |
| Valeur nominale des titres | | | | | 100 |
| Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) | Adresse | Nombre de titres détenus | | Part du capital détenue % | |
| | | Exercice précédent | Exercice actuel | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| BNP Paribas BDDI-Participations | 1, Bd. Haussmann 75009 - Paris, France | 8 862 017 | 8 862 017 | 66,74% | |
| AXA Assurance Maroc | 122, Avenue Hassan II - Casablanca | 1 178 803 | 1 181 616 | 8,90% | |
| ATLANTA | 181, Bd. d'Anfa - Casablanca | 638 199 | 638 199 | 4,81% | |
| SANAD | 181, Bd. d'Anfa - Casablanca | 477 487 | 477 487 | 3,60% | |
| Divers actionnaires | | 2 122 780 | 2 119 967 | 15,96% | |
| TOTAL | | 13 279 286 | 13 279 286 | 100,00% | |

| AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE AU 31/12/2018 | | | | En milliers de DH |
|---|------------------|-------------------------------------|--|-------------------|
| MONTANT | | MONTANT | | |
| A- ORIGINE DES RÉSULTATS AFFECTÉS (AGO du 27 mai 20168) | | | | |
| Report à nouveau | 2 795 044 | B- AFFECTATION DES RÉSULTATS | | |
| Résultats nets en instance d'affectation | | Réserve légale | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | 487 030 | Dividendes | | 1 288 091 |
| Prélèvements sur les bénéfices | | Autres affectations | | 1 900 000 |
| Autres prélèvements | 0 | Report à nouveau | | 93 983 |
| TOTAL A | 3 282 074 | TOTAL B | | 3 282 074 |

| TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS AU 31/12/2018 | | | | | En milliers de DH |
|--|------------------|------------|------------|------------|-------------------|
| TITRES | NOMBRE DE TITRES | | MONTANTS | | |
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | |
| Titres dont l'établissement est dépositaire | | | | | |
| Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion | 114 496 679 | | 66 182 967 | 67 443 724 | |
| Titres d'OPCVM domiciliés dont l'établissement est dépositaire | | 9 955 138 | | 10 293 635 | |
| Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion | | | | 11 742 335 | |
| Autres actifs dont l'établissement est dépositaire | | | | | |
| Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion | | | | | |

| DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2018 | |
|--|-----------------------------------|
| I. DATATION | |
| Date de clôture ⁽¹⁾ | 31 décembre 2018 |
| Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾ | 22 mars 2019 |
| II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{RE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE | |
| DATES | INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS |
| Favorables | |
| Défavorables | |
| | NÉANT |

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2018

En milliers de DH

| Monnaie de l'emprunt | Montant en monnaie de l'emprunt | | | | Conditions de remboursement anticipé, subordination et convertibilité | Montant de l'emprunt en monnaie nationale | ___ Dont entreprises liées ___ | | ___ Dont autres apparentés ___ | |
|----------------------|---------------------------------|------|-------|--------------------|---|---|--------------------------------|--------------------|--------------------------------|--|
| | Cours | Taux | Durée | Montant 31/12/2018 | | | Montant 31/12/2017 | Montant 31/12/2018 | Montant 31/12/2017 | |
| MAD | 270 000 | 100 | 6,04% | 10 | Subordination classique | 270 000 | | | | |
| MAD | 255 000 | 100 | 6,04% | 10 | Subordination classique - Coté sur la Bourse de Casablanca | 255 000 | | | | |
| MAD | 225 000 | 100 | 3,54% | 10 | Subordination classique | 225 000 | | | | |
| MAD | 1 000 000 | 100 | 3,07% | 10 | Subordination classique | 1 000 000 | | | | |
| TOTAL | 1 750 000 | | | | | 1 750 000 | | | | |

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2018

En milliers de DH

| INTITULÉS | Montant | Montant |
|--|----------------|----------------|
| RÉSULTAT NET COMPTABLE | 463 592 | |
| Bénéfice net | 463 592 | |
| Perte nette | | |
| RÉINTEGRATIONS FISCALES | 270 469 | |
| 1. COURANTES | 10 641 | |
| ■ Cadeaux à la clientèle | 2 130 | |
| ■ Redevances et locations non déductibles | 270 | |
| ■ Pénalités et amendes | 0 | |
| ■ Dons, subventions et cotisations | 517 | |
| ■ Sponsoring & Mécénat culturel | 7 723 | |
| 2. NON COURANTES | 259 828 | |
| ■ IS | 219 746 | |
| ■ Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions) | 5 525 | |
| ■ Charges non courantes | 12 071 | |
| ■ Provisions pour risques généraux | 19 829 | |
| ■ Charges sur exercices antérieurs | 2 658 | |
| DÉDUCTIONS FISCALES | 0 | 140 153 |
| 1. COURANTES | 0 | 86 020 |
| ■ Dividendes | | 86 020 |
| 2. NON COURANTES | 0 | 54 133 |
| ■ Reprise de provision pour investissement | | 0 |
| ■ Reprise de provisions pour autres risques et charges | | 54 133 |
| TOTAL | 734 060 | 140 153 |
| RÉSULTAT BRUT FISCAL | | |
| Bénéfice brut si T1 > T2 (A) | | 593 907 |
| Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B) | | |
| REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTES (C) (1) | | 0 |
| Exercice n - 4 | | |
| Exercice n - 3 | | |
| Exercice n - 2 | | |
| Exercice n - 1 | | |
| RÉSULTAT NET FISCAL | | |
| Bénéfice net fiscal (A - C) ou déficit net fiscal (B) | | 593 907 |
| CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS | | |
| CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER | | 0 |
| Exercice n - 4 | | |
| Exercice n - 3 | | |
| Exercice n - 2 | | |
| Exercice n - 1 | | |

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| Indications de dérogations | Justifications des dérogations | Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|---|--------------------------------|---|
| Dérogations aux principes comptables fondamentaux | | NÉANT |
| Dérogations aux méthodes d'évaluation | | |
| Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | | |

COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En nombre

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------|------------|
| Comptes courants | 37 026 | 50 700,00 |
| Comptes chèques des Marocains résidant à l'étranger | 84 702 | 107 844,00 |
| Autres comptes chèques | 6 335 | 6 375,00 |
| Comptes d'affacturage | 285 | 477,00 |
| Comptes dépôts d'investissement | 0 | 0,00 |
| Comptes d'épargne | 403 025 | 445 499,00 |
| Comptes à terme | 9 175 | 9 909,00 |
| Bons de caisse | 534 | 619,00 |
| Autres comptes de dépôts | 55 122 | 62 946,00 |

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | MONTANT |
|---|---------|
| Résultat courant d'après le compte de produits et charges | 741 310 |
| Reintégrations fiscales sur opérations courantes (+) | 10 641 |
| Déductions fiscales sur opérations courantes (-) | 86 020 |
| Résultat courant théoriquement imposable (-) | 665 930 |
| Impôt théorique sur le résultat courant (-) | 246 394 |
| Résultat courant après impôts (-) | 494 916 |

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS
PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

NÉANT

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 31/12/2018

En milliers de DH

| NATURE | En milliers de DH | | | |
|--|-----------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------|
| | Solde au début de l'exercice 1 | Opérations comptables de l'exercice 2 | Déclarations TVA de l'exercice 3 | Solde fin d'exercice 4 |
| A. T.V.A. COLLECTÉE | 43 922 | 405 600 | 404 473 | 45 050 |
| TVA collectée | 43 922 | 405 600 | 404 473 | 45 050 |
| B. T.V.A. RÉCUPÉRABLE | 43 193 | 257 961 | 254 080 | 47 074 |
| Sur charges | 18 846 | 107 642 | 100 718 | 25 770 |
| Sur immobilisations | 24 347 | 149 555 | 153 363 | 20 540 |
| C. T.V.A. DUE OU CRÉDIT DE T.V.A. = (A - B) | 729 | 140 786 | 143 539 | -2 024 |

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|------------|
| I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 595 | 0 |
| 1. Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| 2. Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 24 | |
| 3. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukus | 568 | |
| 4. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka | | |
| 5. Produits sur immobilisations données en Ijara | | |
| 6. Commissions sur prestations de service | 3 | |
| 7. Autres produits bancaires | | |
| 8. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus | | |
| II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 0 | 0 |
| 9. Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 0 | 0 |
| 10. Charges sur opérations avec la clientèle | 0 | 0 |
| 11. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka | 0 | 0 |
| 12. Charges sur immobilisations données en Ijara | 0 | 0 |
| 13. Charges sur immobilisations | 0 | 0 |
| 14. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus | | |
| III. PRODUIT NET BANCAIRE | 595 | 0 |
| 15. Produits d'exploitation non bancaire | 0 | 0 |
| 16. Charges d'exploitation non bancaire | 0 | 0 |
| IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 5 054 | |
| V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | | |
| VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | | |
| VII. RÉSULTAT COURANT | -4 459 | |
| VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | -4 459 | |
| 17. Impôts théoriques | | |
| IX. RÉSULTAT APRES IMPÔT | -4 459 | 0 |

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES AU 31/12/2018

En milliers de DH

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS | 8 832 767 | 8 648 774 | 8 825 703 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | |
| 1- Produit net bancaire | 2 723 597 | 2 708 058 | 2 841 131 |
| 2- Résultat avant impôts | 683 337 | 670 130 | 409 485 |
| 3- Impôts sur les résultats | 219 746 | 183 100 | 141 674 |
| 4- Bénéfices distribués | 1 288 091 | 663 964 | 398 379 |
| 5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation) | 0 | 0 | 14 182 |
| RÉSULTAT PAR TITRE (EN DIRHAMS) | | | |
| Résultat net par action ou part sociale | 34,91 | 36,68 | 20,17 |
| Bénéfice distribué par action ou part sociale | 30 | 60 | 50 |
| PERSONNEL | | | |
| Montants des rémunérations brutes de l'exercice | 818 110 | 813 903 | 809 331 |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 3 035 | 3 095 | 3 171 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2018 et 2017. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe (I) au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2016 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018 sous le numéro D.18-0104. Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour présenter séparément les actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance et harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1^{er} janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 5 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

| BILAN AU 31/12/2018 | En millions d'€uros | | |
|---|---------------------------------------|--|---|
| | 31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15 | 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾ IFRS 9 et IFRS 15 | 31 décembre 2017 ⁽²⁾ IAS 39 |
| ACTIF | | | |
| Caisse, banques centrales | 185 119 | 178 433 | 178 446 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat | | | |
| ■ Portefeuille de titres | 121 954 | 130 326 | 122 964 |
| ■ Prêts et opérations de pension | 183 716 | 144 948 | 143 988 |
| ■ Instruments financiers dérivés | 232 895 | 229 896 | 229 897 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 9 810 | 13 721 | 13 723 |
| Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres | | | |
| ■ Titres de dette | 53 838 | 53 942 | 110 881 |
| ■ Instruments de capitaux propres | 2 151 | 2 330 | 6 928 |
| Actifs financiers au coût amorti | | | |
| ■ Prêts et créances sur les établissements de crédit | 19 556 | 20 356 | 20 405 |
| ■ Prêts et créances sur la clientèle | 765 871 | 731 176 | 735 013 |
| ■ Titres de dette | 75 073 | 69 426 | 15 378 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 2 787 | 3 064 | 3 064 |
| Placements des activités d'assurance | 232 308 | 227 712 | 227 712 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 7 220 | 7 368 | 6 588 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 103 346 | 92 961 | 92 875 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 5 772 | 6 221 | 6 426 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | 26 652 | 25 000 | 25 000 |
| Immobilisations incorporelles | 3 783 | 3 327 | 3 327 |
| Écarts d'acquisition | 8 487 | 9 571 | 9 571 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 498 | | |
| TOTAL ACTIF | 2 040 836 | 1 949 778 | 1 952 166 |
| DETTES | | | |
| Banques centrales | 1 354 | 1 471 | 1 471 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat | | | |
| ■ Portefeuille de titres | 75 189 | 67 087 | 67 087 |
| ■ Dépôts et opérations de pensions | 204 039 | 174 645 | 174 645 |
| ■ Dettes représentées par un titre | 54 908 | 50 490 | 50 490 |
| ■ Instruments financiers dérivés | 225 804 | 227 644 | 227 644 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 11 677 | 15 682 | 15 682 |
| Passifs financiers au coût amorti | | | |
| ■ Dettes envers les établissements de crédit | 78 915 | 76 503 | 76 503 |
| ■ Dettes envers la clientèle | 796 548 | 760 941 | 760 941 |
| ■ Dettes représentées par un titre | 151 451 | 148 156 | 148 156 |
| ■ Dettes subordonnées | 17 627 | 15 951 | 15 951 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 2 470 | 2 372 | 2 372 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 2 255 | 2 234 | 2 466 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 89 562 | 80 472 | 79 994 |
| Provisions techniques et autres passifs d'assurance | 213 691 | 210 494 | 210 494 |
| Provisions pour risques et charges | 9 620 | 11 061 | 11 061 |
| TOTAL DETTES | 1 935 110 | 1 845 226 | 1 844 957 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital et réserves | 93 431 | 89 880 | 91 026 |
| Résultat de la période, part du Groupe | 7 526 | 7 759 | 7 759 |
| Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe | 100 957 | 97 639 | 98 785 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | 510 | 1 787 | 3 198 |
| TOTAL PART DU GROUPE | 101 467 | 99 426 | 101 983 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | 4 259 | 5 126 | 5 226 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 105 726 | 104 552 | 107 209 |
| TOTAL PASSIF | 2 040 836 | 1 949 778 | 1 952 166 |

(1) Données au 1^{er} janvier 2018 après effets de l'application des normes IFRS 9 et 15, tels que décrits dans la note 2.b.

(2) Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers, le reclassement des instruments financiers des activités d'assurance au sein des "Placements des activités d'assurance" et les effets de la comptabilisation des titres en date de règlement.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

En millions d'Euros

| | Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15 | Exercice 2017 ⁽¹⁾ IAS 39 |
|--|------------------------------------|--|
| Intérêts et produits assimilés | 35 723 | 33 566 |
| Intérêts et charges assimilées | (4 661) | (12 375) |
| Commissions (produits) | 12 925 | 12 943 |
| Commissions (charges) | (3 718) | (3 513) |
| Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat | 5 808 | 5 346 |
| Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres | 315 | 1 711 |
| Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | (5) | 55 |
| Produits nets des activités d'assurance | 4 064 | 3 813 |
| Produits des autres activités | 12 324 | 11 697 |
| Charges des autres activités | (10 259) | (10 082) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 42 516 | 43 161 |
| Frais de personnel | (16 617) | (16 496) |
| Autres charges générales d'exploitation | (12 290) | (11 729) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | (1 676) | (1 719) |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 11 933 | 13 217 |
| Coût du risque | (2 764) | (2 907) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 9 169 | 10 310 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 628 | 713 |
| Gains nets sur autres actifs immobilisés | 358 | 488 |
| Écarts d'acquisition | 53 | (201) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | 10 208 | 11 310 |
| Impôt sur les bénéfices | (2 203) | (3 103) |
| RÉSULTAT NET | 8 005 | 8 207 |
| Dont intérêts minoritaires | 479 | 448 |
| RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE | 7 526 | 7 759 |
| Résultat par action | 5,73 | 6,05 |
| Résultat dilué par action | 5,73 | 6,05 |

(1) Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres" et reclassement des gains nets sur prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance en "gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti", reclassement des éléments relatifs aux activités d'assurance au sein du « Produit net des activités d'assurance » et reclassement des intérêts sur instruments détenus à des fins de transaction au sein des « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2018

En millions d'Euros

| | Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15 | Exercice 2017 IAS 39 |
|--|------------------------------------|-------------------------|
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | 10 208 | 11 310 |
| ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET AUTRES AJUSTEMENTS HORS RÉSULTAT | 9 713 | 19 811 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 5 144 | 4 550 |
| Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition | (133) | 190 |
| Dotations nettes aux provisions | 10 210 | 10 021 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (628) | (713) |
| (Produits) nets des activités d'investissement | (660) | (453) |
| Charges (produits) nets des activités de financement | (501) | 355 |
| Autres mouvements | (3 719) | 5 861 |
| DIMINUTION NETTE LIÉE AUX ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | (20 439) | (2 154) |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit | (1 104) | 5 771 |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers | (13 276) | 16 079 |
| Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers | (4 823) | (6 107) |
| Impôts versés | (1 236) | (1 873) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE | (518) | 28 967 |
| Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations | 3 152 | 527 |
| Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles | (1 827) | (1 347) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | 1 325 | (820) |
| Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires | (4 039) | (3 457) |
| Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement | 9 865 | 308 |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 5 826 | (3 149) |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE | 1 529 | (5 900) |
| IMPACTS NON MONÉTAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS | (700) | |
| AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE | 7 462 | 19 098 |
| SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE | 175 061 | 155 963 |
| Comptes actifs de caisse, banques centrales | 178 446 | 160 400 |
| Comptes passifs de banques centrales | (1 471) | (233) |
| Prêts à vue aux établissements de crédit | 8 063 | 6 513 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | (9 906) | (10 775) |
| Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée | (71) | 58 |
| SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE | 182 523 | 175 061 |
| Comptes actifs de caisse, banques centrales | 185 134 | 178 446 |
| Comptes passifs de banques centrales | (1 354) | (1 471) |
| Prêts à vue aux établissements de crédit | 8 813 | 8 063 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | (10 431) | (9 906) |
| Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée | 361 | (71) |
| AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE | 7 462 | 19 098 |

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "BMCI"

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12. Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil de surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

1.1. CONVENTION TRIPARTITE RATANET IT SERVICES MASTER AGREEMENT

Entités concernées

BNP Paribas Groupe Service Center S.A. (filiale de BGZ BNP Paribas) en sa qualité de prestataire de services informatiques, BNP Paribas Personal Finance en sa qualité de propriétaire de l'outil RATAMA et la BMCI bénéficiaire.

BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Groupe Service Center S.A. sont des filiales de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Contrat tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux nouveaux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

Conditions et modalités de rémunération

Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de jour-homme calculé sur la base d'un coût jour-homme de 325 EUR HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte).

Au titre de la maintenance :

- Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53.000,00 EUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
- Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
- Les développements inférieurs à un jour-homme sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
- La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91.000,00 EUR, couvrant une enveloppe de 60 jour-homme.

Date de conclusion

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 2 mars 2018 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **600.443,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **600.443,00 MAD**.

1.2. CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES RENDUES PAR BDSI AU PROFIT DE LA BMCI ET SES FILIALES

Entités concernées

BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les prestations de services informatiques en faveur de la BMCI et de ses filiales et les contrats d'application portant sur les domaines suivants :

- Services d'Exploitation Informatique : relatives à la production informatique des serveurs et applications locales de BMCI, couvrant sur ce périmètre les activités suivantes : Services Exploitation Informatique, Supervision et réalisation des traitements des données applicatives, Supervision et administration des systèmes applicatifs et des bases de données locales, Administration et suivi des flux CFT ;
- Infrastructure et Télécom : relatives à l'Infrastructure des services de production informatique, sur la Plateforme régionale mutualisée et centralisée au Maroc au sein de la BDSI à destination des filiales du groupe BNP Paribas situées sur le continent africain ;
- Domaine Applicatif standard et spécifique : Intervention pour le compte de la BMCI et de ses filiales dans les domaines de gestion suivants : Gestion des demandes d'action, Gestion des incidents, Gestion des demandes d'assistance, Gestion des demandes de formation, Gestion des tables de production, Suivi de la production informatique.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération du prestataire sera calculée sur la base du temps passé ou défini dans la réalisation de ces prestations selon la formule suivante : Montant à facturer = Temps passé ou défini multiplié par le taux journalier de facturation.

- Temps passé, respectivement défini représente la durée en jour homme consacrée effectivement, respectivement définie, à la réalisation de la prestation concernée.
- Taux journalier de facturation représente le coût jour homme de la prestation (opérationnel, management ou expert).
- Le coût de la journée homme est fixée par profil dans le contrat d'application.

Le taux journalier de facturation fixé en 2018 est un montant révisé de plein droit et sans formalité en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} février 2012 et modifiée par l'avenant autorisé par le conseil de surveillance réuni le 17 mai 2018.

L'avenant conclu entre les deux parties prend effet à partir du 1^{er} janvier 2018.

Durée

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018, s'élève à **34.937.468,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **41.924.961,00 MAD**.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BNP PARIBAS S.A.

2.1.1. Contrats d'application au contrat cadre d'assistance technique et informatique en faveur de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS S.A. détient 66,74% du capital de la BMCI, à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet des conventions

2.1.1.1. Contrat de mise à disposition de l'application ATLAS 2

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition et de fourniture de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des prestations complémentaires de l'application ATLAS 2. Il s'agit d'un core banking system remplissant les fonctions bancaires, comptables et extracomptables des métiers de la banque, notamment la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

Conditions et modalités de rémunération

- a. En contrepartie de la maintenance applicative, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire sur la base des montants en année pleine. Ce prix se décompose en :
- Maintenance technique (pour 20% de la maintenance applicative) ;
 - Maintenance évolutive (pour 80% de la maintenance applicative).
- En année N, le prix pour le droit d'utilisation et les prestations de maintenance applicative pourra varier en fonction du nombre de comptes à vue ouverts en année N-1. Ce montant forfaitaire fixe est révisé chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

- b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :
- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
 - Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2 mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.
- Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux. Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.2. Contrat de mise à disposition de l'application BNPINET

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application BNPINET et de fourniture de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des prestations complémentaires. Il s'agit d'une application que la banque met à la disposition de sa clientèle (particuliers, professionnels et entreprises) pour la consultation et la réalisation d'opérations via Internet.

Conditions et modalités de rémunération

- a. En contrepartie de la maintenance applicative, la banque verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée chaque année, en janvier, selon la variation l'indice SYNTEC.
- b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon deux critères : le nombre total des clients BNPINET déclarés au 31 décembre de l'année N-1, ainsi que la moyenne du nombre de connexions mensuelles au service BNPINET calculée au 31 décembre de l'année N-1, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, le nombre de clients BNPINET et le nombre de connexions au service. En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.3. Contrat de mise à disposition de l'application APCE/APCP

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application APCE/APCP et de fourniture de prestations support. Cette application permet l'automatisation de la gestion des dossiers de crédit pour la clientèle « Entreprises » et « Professionnels » de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la fourniture des prestations et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée de plein droit chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 30 avril 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.4. Contrat de mise à disposition de l'application CHORUS FLOWS

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CHORUS FLOWS et la fourniture des prestations d'accès à l'application. Celle-ci est un outil standard pour le pilotage de l'activité commerciale Corporate Banking.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base, est fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :

Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)]

Les montants facturés en 2013 pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.5. Contrat de mise à disposition de l'application CLIENT FIRST

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CLIENT FIRST et la fourniture du support. Il s'agit d'un outil Corporate Banking ayant pour visée de favoriser l'intensité relationnelle et développer le Cross Selling.

L'application est destinée à supporter les interactions entre l'équipe commerciale de la banque et ses clients. Elle permet aux chargés de clientèle de documenter un certain nombre d'informations pertinentes relatives à leurs clients comme notamment les contacts et les rapports d'entretien.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe. En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 25 juillet 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.6. Contrat de mise à disposition de l'application CONFIRMING

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONFIRMING. Il s'agit d'une application qui permet de gérer le règlement des fournisseurs à échéances, avec la possibilité d'offrir aux fournisseurs des clients, le paiement anticipé de leurs créances. Il permet de rationaliser la gestion des règlements fournisseurs et de combiner les avantages du virement et de l'effet de commerce.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé chaque année, en janvier, selon l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement pourra être facturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

2.1.1.7. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS CASH

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONNEXIS CASH et la fourniture des prestations d'accès à l'application. Il s'agit d'une des solutions de cash management de BNP Paribas qui permet à un client Connexis Cash d'avoir une vue et un contrôle exhaustifs sur ses comptes dans le monde entier. Elle offre une gamme de services qui permettent d'initier des paiements domestiques et internationaux en toute sécurité.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base ou redevance est fonction d'une partie variable dépendante du « nombre de clients CONNEXIS CASH » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1.

Les montants facturés en 2012 pour le socle de base et le prix par client CONNEXIS CASH sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 31 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.8. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS TRADE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONNEXIS TRADE et la fourniture des prestations support (gestion des incidents et traitement des demandes de changements). Il s'agit d'un portail internet sécurisé permettant d'initier en ligne des opérations courantes d'import - export et de les suivre en temps réel. Cet outil transactionnel et d'échange d'informations permet d'optimiser la gestion des opérations internationales via internet. Il permet d'accéder à différents modules nécessaires à la gestion d'opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon le nombre total des clients CONNEXIS TRADE mesurés au 31 décembre de l'année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.9. Contrat de mise à disposition de l'application INFOCENTRE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application INFOCENTRE et fourniture de prestations de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. L'outil fait partie intégrante de l'architecture ATLAS 2 et supporte différents services de back office bancaire. Il centralise les données provenant de différentes applications bancaires, dont ATLAS 2 et OMR et met à disposition des utilisateurs des rapports d'analyse ou de contrôle.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.10. Contrat de mise à disposition de l'application IVISION

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application IVISION. Il s'agit d'un outil intranet du Groupe BNP Paribas utilisé par le back office du commerce international pour assurer la production des lettres de crédit, des remises documentaires et des garanties internationales. IVISION permet dans un même outil de saisir, contrôler et mettre à jour les engagements, envoyer des flux vers ATLAS 2 pour générer la comptabilité, émettre et recevoir des messages SWIFT de type MT700, générer les avis clients et correspondants, gérer les commissions, taxes et intérêts liés aux engagements, et mettre à disposition les échéanciers de paiement rattachés aux traitements des opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

BNP Paribas se réserve la possibilité de facturer en sus des montants sus-indiqués le déploiement de tout nouveau module ou interface.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.11. Contrat de mise à disposition de l'application KONDOR

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application KONDOR et la fourniture du support applicatif. Il s'agit d'une application du back office de la salle de marché construite sur la base du produit de "Straight Through Processing". KONDOR prend en charge toute la palette (à l'exception des matières premières) des instruments financiers traités sur les marchés financiers. Il permet également de gérer des prêts et swaps de taux amortissables.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix annuel des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Le prix pour l'année N est calculé en fonction du nombre de licences KONDOR utilisé par le bénéficiaire en année N-1 ;
- Le prix unitaire de la licence KONDOR est révisé annuellement en fonction de l'indice Syntec.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.12. Contrat de mise à disposition de l'application MIB

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application Asset MIB. Un avenant a été signé et est entré en vigueur en date du 1^{er} janvier 2014, ayant pour objet d'étendre le domaine couvert par le Contrat d'Application à d'autres Assets. L'application est constituée de l'ensemble des Briques (Assets) MIB. L'Asset CRM Loop s'inscrit dans le cadre du programme international "Multicanal International Banking" et répond aux besoins de la BMCI d'améliorer la connaissance de son client et des relations de proximité grâce à une approche multicanale. CRM Loop se compose de plusieurs outils marketing qui permettent d'améliorer et d'enrichir la relation de la Banque avec ses clients et prospects.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation, de la mise à disposition et de la maintenance applicative des Assets, la BMCI verse une somme annuelle, révisable année par année.

Tout développement ou rajout/ modification de fonctionnalités, non couvert par le contrat, fait l'objet d'un devis reprenant l'expression du besoin, la prestation envisagée, le planning de réalisation ainsi que les prix. Ce devis devra être expressément accepté par écrit par la BMCI.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 22 septembre 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.13. Contrat de mise à disposition de l'application RAPIDO

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application RAPIDO. Cette application est destinée aux agences et au Back Office. Elle permet de faciliter la transmission de documents clients par la numérisation ainsi que le traitement de tous types de documents client indépendamment du processus de traitement et du système d'information utilisé.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé par palier, en fonction des effectifs (équivalent temps plein) de la Banque au 31 décembre de l'année précédente.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.14. Contrat de mise à disposition de l'application SEARCHSPACE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SEARCHSPACE, la fourniture de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. Il s'agit d'un outil d'analyse comportementale au travers des mouvements enregistrés sur les comptes d'un client ou sur certains événements extra comptables. Il permet de mettre en exergue des comportements sensibles par rapport aux techniques de blanchiment connues et fournit des outils de reporting et un outil de workflow permettant de faciliter le travail d'investigation inhérent aux alertes.

Cet outil s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent conformément aux exigences légales imposées aux établissements financiers.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.15. Contrat de mise à disposition de l'application SHINE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SHINE et la fourniture de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion des incidents techniques, gestion des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle.

Il s'agit d'un outil de contrôle des flux de messages SWIFT du Groupe BNP Paribas par rapport à des listes de contrôle. L'application réalise un filtrage en temps réel des flux entrants et sortants de la plateforme SWIFT de BNP Paribas ainsi qu'un filtrage a posteriori pour certains types de messages.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction des volumes de messages SWIFT échangés au cours de l'année précédente, selon une grille par pallier.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 16 octobre 2012 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.16. Contrat de mise à disposition de l'application SONAR

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SONAR. De manière automatique, l'application score et pilote l'activité de révision des relations d'affaires du bénéficiaire à partir de critères de risques de blanchiment définis par la Conformité. Le scoring est centralisé et s'appuie sur des données issues des systèmes d'information BNP Paribas. L'information de scoring est restituée vers les systèmes d'information sources afin de permettre le pilotage de l'activité en central et dans les agences de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse une somme forfaitaire annuelle calculée selon la formule comme suit :

Redevance annuelle = partie fixe (dev.) + (run annuel total / nombre de clients total n-1) * nombre de clients n-1 du site

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2015.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.17. Contrat de mise à disposition de l'application SUN

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SUN et la fourniture de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion des incidents techniques, gestion des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle. Il s'agit d'un outil qui contribue à permettre à la banque la mise en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment.

SUN est l'outil du Groupe BNP Paribas dédié au contrôle des banques par rapport à des listes de contrôle. L'application utilise des listes de contrôle provenant de deux sources : les listes de contrôle de BNP Paribas et les listes réglementaires de la Banque.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction du nombre de clients mesurés au 31 décembre de l'année précédente selon une grille par pallier. La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16/10/2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.18. Contrat de mise à disposition de l'application SWIFT SIBES

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SWIFT SIBES.

SWIFT est un réseau sécurisé utilisé pour la transmission de messages financiers et opéré par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Il permet aux institutions financières qui sont des clients de SWIFT d'échanger des messages via ce réseau. L'application est une solution centralisée de messagerie du Groupe BNP Paribas qui gère les flux SWIFT et concentre et transmet les messages de transferts internationaux vers le réseau SWIFT. Son rôle est de permettre l'échange de tout type de messages SWIFT avec le réseau SWIFT.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
 - Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur le nombre de messages SWIFT entrants et sortants de la plateforme SIBES. Les volumes de référence pour l'année N sont les volumes cumulés en date de clôture de l'année précédente (volumes au 31 décembre de l'année N-1) ;
- Ce prix n'inclut pas le coût des messages SWIFT du bénéficiaire. Ceux-ci sont directement facturés par la société SWIFT (en accord avec les prix négociés par le Groupe BNP Paribas).

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.19. Contrat de mise à disposition de l'application VINCI

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application VINCI et la fourniture de prestations de maintenance applicative, de production informatique centralisée et des prestations complémentaires. VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats. L'application est construite sur la base du logiciel SAP et est interfacée avec d'autres applications: ATLAS 2, ORION, Infocentre.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la maintenance applicative et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur les frais de gestion. Les frais de gestion retenus pour l'année N sont les frais constatés à la date de clôture de l'année précédente (au 31 décembre de l'année N-1).

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en mars 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.20. Contrat de mise à disposition de l'application WEBDOC

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application WEBDOC et fourniture des prestations d'accès à l'application. WEBDOC est un service destiné à la clientèle Entreprise de la banque. Il met à la disposition du client WEBDOC l'ensemble des documents relatifs à ses opérations bancaires : avis d'opérations, extraits de comptes, synthèses monétiques, bordereaux de remise de chèque, décomptes de portefeuilles d'effets, etc... Le client accède à l'application au moyen d'une authentification BNPINET, service auquel le client doit avoir préalablement souscrit.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N correspond au socle de base, fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :

Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)].

Les montants facturés en 2013 pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.21. Contrat de mise à disposition de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO TOOL

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO Tool et la fourniture des prestations de maintenance applicative, évolution de l'application, la production informatique centralisée, l'assistance et le support. Il s'agit d'un outil du marché capable de couvrir les besoins de la banque en matière de gestion de portefeuilles financiers, mis à la disposition des utilisateurs Front Office et Middle Office de la Banque Privée, et adossés aux systèmes back-offices de la banque et de son dépositaire. Elle consiste en une version packagée du progiciel SOLIAM, incluant les paramétrages, les processus BNP Paribas Wealth Management, et une documentation tant pour l'installation que pour son utilisation. L'application gère en particulier les activités de gestion conseillée et la production de reporting clients à haute valeur ajoutée y incluant la mesure de performance.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation et de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant annuel et forfaitaire basé sur les éléments suivants :

- Le nombre minimum théorique d'utilisateurs de l'application convenu entre les parties ;
- Le montant annuel facturé et calculé sur la base de ce nombre d'utilisateurs de l'application ;
- Le principe d'un réajustement mettant à profit la dégressivité du prix en fonction du nombre total des utilisateurs de l'application ainsi que le nombre de pays où l'application est déployée et appliquée. Le réajustement est pris en compte dans la facturation annuelle.

Au titre de la facturation des coûts récurrents, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 25 juillet 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice relatif aux conventions 2.1.1.1 à 2.1.1.21

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **2.523.047,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice relatif aux conventions 2.1.1.1 à 2.1.1.21

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

2.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE BNP PARIBAS S.A.

2.2.1. Convention de services auprès de la BMCI

Entités concernées

Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agriculture (BICFIAB) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Prestations de services réalisées par le « Centre de Services Partagés (CSP) Monétique » du Prestataire pour le compte de la BMCI et portant sur le suivi quotidien des activités monétiques frauduleuses et la gestion de la survenance des fraudes monétiques, notamment par l'analyse et la remontée de l'alerte, la mise en place immédiate d'une solution préventive ainsi que l'initiation d'une cellule de crise pour action et résolution rapide.

Conditions et modalités de rémunération

Les charges de fonctionnement sont réparties entre les sites bénéficiant des services du CSP Monétiques selon une clé de répartition basée sur le volume numérique de chaque site (transactions, cartes en portefeuille, système d'acceptation).

Le coût des prestations de services est déterminé par la somme des rubriques suivantes :

- Les frais de personnel et d'hébergement à Ouagadougou ;
- Les dépenses de transport et d'hébergement engagés par le CSP à l'occasion de ses missions ;
- Les dépenses de fonctionnement autres que le transport et hébergement engagés par le CSP.

La BICFIAB transmet trimestriellement une facture correspondant à la quote-part de la BMCI indexée sur la base de la clé de répartition calculée pour l'année N-1, nette de tout impôts et taxes.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2014.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **874.188,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

2.2.2. Convention de mise à disposition d'un Logiciel de gestion Informatique

Entités concernées

BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention décrit les modalités de mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique, de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS. Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services seront refacturés à la BMCI augmentés de 8%.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **2.213.226,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **1.104.608,00 MAD**.

2.2.3. Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance au profit de la BMCI

Entités concernées

LEVAL DEVELOPPEMENT est filiale de BNP Paribas Personal Finance, elle-même filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'hébergement et d'infogérance du Logiciel Système (SICLID), intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des Batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Conditions et modalités de rémunération

- a. Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléproccessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
- b. Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - À l'espace de stockage ;
 - À la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines LEVAL DEVELOPPEMENT.
- c. Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines LEVAL DEVELOPPEMENT.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de dix ans renouvelables par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **3.078.199,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **2.272.207,00 MAD**.

2.2.4. Convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS NET LIMITED est filiale de BNP Paribas IRB Participations qui détient 66,74% dans le capital de BMCI, laquelle est membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Les services fournis à la BMCI par BNP PARIBAS NET LIMITED se présentent comme suit :

- Services DATA : mise à disposition de la BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
- Services à valeur ajoutée sur le réseau international : en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc.) Les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Conditions et modalités de rémunération

Les frais au titre des services sont facturés comme suit :

- Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire ;
- Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable ;
- Autres services : tarif forfaitaire.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 7 juillet 2011.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **7.930.751,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **5.445.700,00 MAD**.

2.2.5. Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Fourniture des Prestations de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de SICLID, l'outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales et
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération au titre de cette convention se détaille comme suit :

- a. Coût HT (de départ en 2001) annuel pour 1000 dossiers gérés de 50 EUR. La facture est calculée au prorata sur la base de 50 EUR pour 1000 dossiers. Cette rémunération est payable trimestriellement à terme échu. Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement après accord entre les parties.

- b Les coûts de base par dossier de chaque année seront indexés le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice SYNTEC. Les réajustements des coûts de base selon cette indexation s'effectuent sans formalité.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2001.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **978.438,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **190.059,00 MAD**.

2.2.6. Convention portant sur la concession de licence RATANET au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

Conditions et modalités de rémunération

Montant forfaitaire de 350 000 EUR dont 50 000 EUR au titre de la licence d'utilisation et 300 000 EUR au titre des développements.

Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels nécessaires pour l'utilisation du progiciel objet de la convention, et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP PARIBAS Personal Finance.

Règlement du montant susvisé comme suit :

- Avance de 70 000 EUR HT payée dès signature du contrat ;
- Livraison Lot 1 de 130 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 2 de 50 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 3 de 50 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 4 de 50 000 EUR HT.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 12 mai 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 15 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **597.646,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **597.646,00 MAD**.

2.2.7. Convention portant sur portant sur la télématique au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU Crédit Conso.

Conditions et modalités de rémunération

- Services télématiques : La rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) est de

0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques sera calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation telle que définie ci-après ; Développements télématiques : La redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 EUR par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support, dans les limites suivantes :

- 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
- 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
- 3 mois/homme/année pour le support.

Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Syntec.

La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (en 2008) à 686 EUR HT jour-homme. Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16 septembre 2008 avec date de prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **55.161,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **40.243,00 MAD**.

2.2.8. Convention portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH est filiale de BNP Paribas, détenant 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la fourniture de prestations de maintenance sur les outils et application suivants :

- SOLIAM est un outil de gestion de portefeuilles de la Banque Privée Oracle SIBES CLIENT First est un outil CRM du Corporate Banking, permettant le suivi commercial de chacun des clients Corpo ;
- ORACLE est un outil de gestion des bases de données des applications locales de la Banque.
- SAP VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats ;
- SAP BUSINESS OBJECT est un outil de reporting Finances, Risques et Marketing, utilisé par la Banque et connecté à ATLAS 2 ;
- MICROSOFT : Pour tous les logiciels poste de travail (Word, Excel, ...) y compris les licences sur les serveurs applicatifs ;
- MICROFOCUS COBOL est un logiciel système qui permet à ATLAS 2 de s'exécuter.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **7.260.094,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **6.110.824,00 MAD**.

2.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES MAROCAINES DE BNP PARIBAS S.A.

2.3.1. Convention instituant une commission d'apport et une prime de risque conclue entre BMCI et Arval Maroc

Entités concernées

BMCI détient 33,34% du capital d'Arval Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de collaboration qui consistent pour la BMCI, d'une part, à présenter des produits et services d'Arval Maroc susceptibles d'intéresser ses propres clients et d'autre part, à accompagner Arval Maroc dans ses différentes démarches de conclusion de marchés et d'affaires avec cette clientèle.

Conditions et modalités de rémunération

La convention prévoit :

- Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement qui sera versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
- Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, que ce soit un client ou un prospect, qui sera calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 23 janvier 2013.

Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable. Au-delà de ces trois années, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée au titre de l'exercice 2018 s'élève à **1.567.403,00 MAD** qui se décompose en une commission d'apport **1.522.510,00 MAD** et une commission de partage de risque de **44.893,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice.

2.3.2. Conventions d'assistance technique au profit d'ARVAL MAROC

Entités concernées

BMCI détient 33,34% du capital d'Arval Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance d'ARVAL MAROC dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Informatique ;
- Assistance juridique ;
- Mobilier et matériel de bureau ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de cette convention en 2018 s'élève à **490.000,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice.

2.3.3. Conventions d'assistance technique au profit de MED BP

Entités concernées

MED BP est filiale de BNP Paribas et est détenue par la BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration de MED BP.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance de MED BP dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le

nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 25 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2018 s'élève à **908.000,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI s'élève à **1.616.872,00 MAD**.

2.3.4. Conventions d'assistance technique au profit de BDSI

Entités concernées

BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance de BDSI dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2018 s'élève à **1.940.557,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **4.332.000,00 MAD**.

2.4. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BMCI LEASING

2.4.1. Conventions d'assistance technique en faveur de BMCI LEASING

Entités concernées

BMCI détient 86,91% du capital de la BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'assistance fournies par la BMCI en faveur de BMCI LEASING dans des domaines diversifiés, notamment les ressources humaines, la gestion comptable, gestion des risques, l'informatique, l'assistance juridique, l'inspection générale, l'immobilier et travaux, mobilier et matériel de bureau, communication externe, archivage, éconamat et achats.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis.

Le montant de cette rémunération sera ajusté d'un commun accord entre les parties une fois par an à la date anniversaire du contrat.

La rémunération du personnel détaché par le prestataire est prise en charge et placée sous la responsabilité de LEASING.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 15 octobre 2002.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **3.876.000 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2018 s'élève à **5.810.400 MAD**.

2.4.2. Convention d'apporteur d'affaires conclue entre BMCI et BMCI Leasing

Entités concernées

BMCI détient 86,91% du capital de la BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

BMCI Leasing verse trimestriellement une commission de 0,35% HT pour tout dossier de crédit-bail mis en place en faveur d'un client du réseau BMCI.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 17 décembre 1999 et révisée le 22 décembre 2000.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **12.866.938,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI s'élève à **18.080.558,00 MAD**.

Casablanca, le 25 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Abd. Bellal, Mazart 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 90 00 - Fax: +212 (0) 522 23 68 70
ES 160147 TP 35772761
IF 01106706 - ENSS 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

Rapport d'Audit sur les États Financiers Consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **7.263.539 KMAD**, dont un bénéfice net consolidé de **561.698 KMAD**.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets de la première application d'IFRS 9 relative aux Instruments Financiers.

Casablanca, le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Abd Belhal, Maarif 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 98 00 - Fax : +212 (0) 522 23 88 70
RS 165147 TP: 35772761
IF: 01106706 CNSS: 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Rapport du Directoire à L'Assemblée Générale Mixte

Du 1^{er} août 2019

Mesdames et Messieurs,

Le Directoire réuni le 24 juin 2019, à la suite d'un Comité Capital de la Banque, a décidé de convoquer une assemblée générale afin de soumettre à l'autorisation des actionnaires de la banque (1) un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s), (2) la proposition de complément de l'article 16 des statuts de la Banque par les dispositions relatives aux conventions libres (3) la proposition d'harmonisation des articles 14.7 et 27.1 des statuts de la Banque conformément aux dispositions de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et (4) la rectification de l'article 15,1 des statuts de la Banque.

1. PROGRAMME D'ÉMISSION(S) D'EMPRUNT(S) OBLIGATAIRE(S) SUBORDONNÉ(S)

En effet, conformément aux recommandations du Comité Capital, en charge de la gestion et de l'optimisation des fonds propres de la Banque, il a été proposé de fixer un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) d'un montant global d'un milliard de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs émissions, sur une période de cinq ans, à compter de la date de l'assemblée générale.

Le programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) susvisé, objet du présent document, a pour principal objectif de renforcer les fonds propres de la Banque, et par conséquent, d'améliorer davantage son ratio (le solvabilité de consolider le développement de son activité).

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib, relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres de catégorie 2.

Dans le cadre de ce programme et après accord des autorités de marché, une première émission d'emprunt obligataire de 500 millions de dirhams a été fixée pour l'exercice 2019, et sera assortie des caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : MAD 100 000
- Maturité : 10 ans
- Souscription : émission réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain
- Modalités de remboursement : in fine

Les caractéristiques relatives à chaque émission future découlant dudit programme seront arrêtées ultérieurement par le Directoire.

Les caractéristiques de ces émissions ultérieures seront portées à la connaissance des actionnaires lors de l'assemblée générale de l'exercice concerné par l'émission.

Cet emprunt obligataire s'inscrit dans un marché de la dette où les levées du Trésor se sont établies à 4,6 Mds MAD en mai 2019, après une moyenne de 6 Mds MAD sur les quatre premiers mois de l'année. Les souscriptions ont porté principalement sur les maturités moyennes⁽¹⁾ et ont été effectuées à des taux en baisse par rapport à ceux observés sur fin d'année 2018.

En parallèle, les émissions sur le marché de la dette privée se sont élevées à 3 Mds MAD en mai 2019, après 7,7 Mds MAD en moyenne sur les quatre premiers mois de l'année 2019. Par catégorie de titres, les émissions des certificats de dépôts se sont chiffrées à 2,4 Mds MAD contre 550 MMAD pour les billets de trésorerie et 66 MMAD pour les bons de sociétés de financement.

Tenant compte des remboursements, l'encours total de la dette privée s'est établi à 225,4 milliards en mai 2019, en baisse de 9 % depuis le début de l'année.

Au second semestre 2018, les banques, dans un contexte de taux relativement bas, ont émis 4,75 Mds MAD d'emprunts obligataires subordonnés (contre 4,65 Mds MAD au cours de la même période de l'année 2017), et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Banque Centrale Populaire : MAD 2 Mds remboursables in fine sur 7 et 10 ans

- Attijari Wafa Bank : émission d'obligations subordonnées perpétuelles de 500 millions de MAD
- Crédit du Maroc : MAD 750 Millions remboursable in fine sur 10 ans
- Crédit Agricole du Maroc : MAD 500 Millions remboursables in fine sur 7 et 10 ans
- BMCI : MAD 1 Md remboursable in fine sur 10 ans

Sur les cinq premiers mois de l'année 2019, les banques n'ont procédé à aucune émission obligataire subordonnée. En juin 2019, Attijariwafa Bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'1 Milliard de MAD avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Ainsi, dans ce contexte de baisse des taux et afin de renforcer les fonds propres de la Banque, l'effet de consolider le développement de son activité, le Directoire soumettra à votre autorisation un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s), d'un milliard de Dirhams, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de la présente assemblée.

Par ailleurs, il proposera aux actionnaires de lui accorder leur délégation de compétence, avec la faculté de subdéléguer, à l'effet de permettre la réalisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s). Le Directoire aurait ainsi entre autres pouvoirs, la possibilité de déterminer la (les) date(s) d'émission des obligations subordonnées dans la limite du montant autorisé par l'assemblée, arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées, limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues, et fixer la nature et le taux d'intérêts des obligations subordonnées ainsi que les modalités de paiement des intérêts.

2. PROPOSITION D'HARMONISATION DES STATUTS DE LA BANQUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI 20-19 MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI 17-95 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS ANONYMES

Suite à la promulgation de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, la Banque est tenue de procéder à l'harmonisation de ses Statuts conformément aux dispositions de ladite loi.

Nous vous soumettons à cet effet, pour approbation, la proposition d'amendements des articles 14.7 et 27.1 des Statuts relative à l'autorisation préalable désormais requise de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en cas de cession de plus de 50% des actifs (le la Société, durant une période de douze (12) mois).

3. PROPOSITION DE COMPLÉMENT DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BANQUE PAR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS LIBRES

Afin de mettre en harmonie le dispositif statutaire de la Banque régissant les conventions libres, nous vous proposons de compléter l'article 16 des statuts par les dispositions légales traitant des conventions libres, étant rappelé que cette harmonisation vient compléter le dispositif statutaire déjà prévu par l'article 16 et traitant des conventions réglementées et des conventions interdites.

4. RECTIFICATION DE L'ARTICLE 15.1 DES STATUTS DE LA BANQUE

Nous vous proposons de supprimer la mention « pris parmi les actionnaires » terminant le premier paragraphe de l'article 15.1 des Statuts, maintenue par omission lors de la dernière mise à jour des Statuts de la Banque, décidée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2019 ayant pour but de se conformer à la réglementation bancaire, notamment au Dahir n°1-14-193 du 1^{er} Rabii I 14 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et article 35 annulant l'obligation de détention de l'action de garantie par les membres indépendants.

Le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires est annexé au présent rapport.

Fait à Casablanca, le 24 juin 2019

(1) 2 et 5 ans.

Rapport de Gestion du Directoire

au 31 décembre 2018

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire - Du 3 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois mai, à dix heures, les actionnaires de la société dite Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, à l'hôtel Sofitel Casablanca Tour Blanche, Rue Sidi Belyout, Casablanca, sur convocation qui leur en a été faite par le journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du 2 avril 2019. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés, agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

- **Monsieur Jaouad HAMRI**, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil de surveillance ;
- **Monsieur Pierre Xavier FARELLA** représentant « BNP Paribas IRB Participations » ;
Et
- **Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI** représentant « AXA Assurances Maroc » ;

Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires leur ayant donné pouvoir, présents et acceptant, sont désignés comme Scrutateurs ;

- **Madame Malak BENABDELJALIL**, est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Président constate d'après la feuille de présence que des actionnaires représentant 10.050.948 actions, sont présents ou représentés, des 13.279.286 actions composant le capital, soit 75,69 % des actions formant le capital sont admises au vote des résolutions.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis tant pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire que de celles de l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait certifier la feuille de présence par le Bureau et met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019 contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale Mixte ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales « Le Matin » du 27 Mars 2019 et « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019 portant publication des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Mixte ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale Mixte ;
- les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tel que publié dans l'avis de convocation :

1. **Approbation du rapport du Conseil de surveillance**
2. **Approbation du rapport de gestion du Directoire sui l'exercice clos le 31/12/2018**
3. **Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018**

4. **Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par la loi n° 17-95**

5. **Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018**

6. **Affectation des résultats**

7. **Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes au titre de l'exécution de leur mandat**

8. **Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018**

9. **Questions diverses**

Le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport du Conseil de surveillance.

Avec l'assentiment des actionnaires, Monsieur Rachid MARRAKCHI en sa qualité de membre du Directoire et Directeur Général, est dispensé de la lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes et les opérations de l'exercice 2018, celui-ci ayant été mis à leur disposition aussi bien au siège de la banque quinze jours avant la tenue de la présente Assemblée, que remis à l'entrée de la séance.

Par la suite, le Président invite les Commissaires aux comptes à lire leur rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et leur rapport spécial, au titre du même exercice, sur les conventions réglementées. La lecture du rapport général a été donnée par Monsieur Mohamed RQIBATE du Cabinet PwC Maroc, et celle du rapport spécial par Monsieur Hicham BELEMQADEM du Cabinet Deloitte Audit.

À l'issue de la lecture des différents rapports, le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour tous renseignements complémentaires qui pourraient leur être nécessaires. Il déclare à cet effet, les discussions et débats ouverts.

Un premier actionnaire s'est interrogé sur les comptes de la banque arrêtés au 31 décembre 2018, notamment (i) l'impact de la nouvelle norme IFRS 9 sur les comptes et son lissage sur cinq ans, (ii) les capitaux propres, (iii) la variation du tableau des flux de trésorerie, (iv) l'augmentation des résultats des opérations de marché et (v) la promotion immobilière. Madame Ikram ERRYAH, Directeur Finance explique que la norme IFRS 9 n'a aucun impact sur les comptes sociaux mais constitue un élément essentiel pour la compréhension de l'activité de la banque. Elle souligne que les comptes consolidés du groupe BMCI, doivent être publiés également sous ce référentiel international. Elle ajoute par ailleurs, que l'étalement sur cinq ans de l'impact de l'IFRS 9 est réglementaire, préconisé par Bank Al Maghrib. Par ailleurs, la baisse des fonds propres s'explique par la distribution des dividendes exceptionnels au cours de l'exercice 2018. Les variations des rubriques sont dues à la constitution d'une réserve facultative. S'agissant du tableau des flux de trésorerie, celui-ci constitue la synthèse de l'activité de la banque. Monsieur Rachid MARRAKCHI ajoute à ces explications la bonne anticipation par la banque du changement normatif. Il explique par ailleurs, que les résultats des opérations de marché sont le résultat de la flexibilité du taux de change. Monsieur Idriss BENSMAIL, membre du Directoire et Directeur Général Adjoint en charge de la banque commerciale indique que les parts de marché de la banque en matière de financement à la promotion immobilière sont de 3%, avec une exposition stable sur les cinq dernières années et que le résultat des commissions sur les opérations immobilières est le reflet d'une bonne dynamique commerciale.

Un autre actionnaire revient sur certaines interrogations déjà abordées lors des précédentes assemblées générales, telles que les critères de fixation du montant des jetons de présence et leur répartition, le choix de la finance participative sous forme de « business unit » ou l'ouverture

d'une agence commerciale à Zagora. Ce même actionnaire s'est également interrogé sur les critères de nomination des membres du Conseil de surveillance et sur le montant du dividende proposé cette année.

Le Président du Conseil de surveillance et le Directeur Général répondent à ces diverses interrogations, en donnant toutes les explications nécessaires. Ils soulignent notamment que le montant total des jetons de présence distribués aux membres du Conseil de surveillance a été significativement diminué, comparé aux exercices antérieurs et que le montant du dividende correspond au montant ordinaire distribué les exercices antérieurs. S'agissant de la nomination des membres du conseil de surveillance, celle-ci est basée sur la représentativité de l'ensemble des actionnaires, étant entendu majoritaires et minoritaires.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes soumises aux actionnaires :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Conseil de surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 463 591 678,54 Dirhams.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, s'élevant à la somme de 463 591 678,54 Dirhams, comme suit :

| Intitulé | Montants en Dirhams |
|---|-------------------------|
| Résultat | 463.591.678,54 |
| Réserve légale (<i>minimum légal déjà atteint</i>) | 0,00 |
| Reste | 463.591.678,54 |
| Report à nouveau au 31/12/2017 | 93.983.514,66 |
| Reste | 557.575.193,20 |
| Réserve facultative | 1.900.000.000,00 |
| Dividendes à distribuer (<i>soit 30,00 DH par action</i>) | 398.378.580,00 |
| Reste à reporter à nouveau | 159.196.613,20 |

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 29 Mai 2019 au siège social de la BMCI.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2018, à un montant global brut de quatre millions trente-neuf mille soixante-deux Dirhams et cinquante centimes (4 039 062,50 DH.).

Le Conseil de surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour ayant été traité, les résolutions votées et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir remercié l'assistance de sa participation au débat.

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire et rappelle l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à statuer :

1. **Changement du mode de fixation de la durée du mandat des membres du Directoire**
2. **Interdiction de possession d'actions par les membres indépendants du Conseil de surveillance**
3. **Modification corrélative des statuts**
4. **Pouvoirs à conférer**

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de surveillance sur les motifs des points à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire, dont notamment le mode de calcul de la durée du mandat des membres du Directoire et l'interdiction légale pour les membres indépendants du Conseil de surveillance de détenir des actions.

Il rappelle que le mandat des membres du Directoire expire concomitamment avec celui des membres du Conseil de surveillance. Afin d'éviter tout risque opérationnel qui serait lié à un retard de renouvellement du mandat des membres du Directoire, il indique qu'il est opportun de décorréler le terme du mandat des membres du Directoire de celui des membres du Conseil de surveillance. A cet effet, il est proposé de modifier le mode de calcul de la durée du mandat des membres du Directoire, celui-ci pouvant être librement arrêté par les statuts. Partant, la durée du mandat de trois ans des membres du Directoire commencera à courir désormais à

compter de la date de la réunion du Conseil de surveillance ayant décidé de nommer et/ou renouveler le mandat des membres du Directoire. Ce mandat expirant à l'issue de trois années, il sera renouvelé au plus tard à sa date d'expiration, le Conseil devant se tenir en conséquence au plus tard à cette date.

Par ailleurs, et afin de se conformer à la réglementation bancaire, notamment à l'article 35 du Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, il est proposé d'indiquer dans les statuts l'interdiction de détenir par les membres indépendants du Conseil de surveillance, aucune action avec ou sans droit de vote. Cet article 35 prévoit que : « par dérogation aux dispositions de l'article 44 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les administrateurs ou membres indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de l'établissement avec ou sans droit de vote ».

À la suite de la lecture du rapport du Conseil de surveillance sur les décisions extraordinaires, le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour tous renseignements complémentaires qui pourraient leur être nécessaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont soumises l'Assemblée Générale Extraordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, suite aux motifs exposés par le Président, approuve le nouveau mode de fixation de la durée du mandat des membres du Directoire.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉOLUTION

Afin de se conformer à la réglementation bancaire, notamment au Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et son article 36 suivant lequel les membres indépendants du Conseil de surveillance ne doivent détenir aucune action avec ou sans droit de vote, l'Assemblée Générale approuve en conséquence, la modification de l'article 15.4 des statuts relatif aux actions à détenir par les membres du Conseil de surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14.2.1 et l'article 15.4 comme suit :

« 14.2.1. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance.

Le mandat des membres du Directoire prend effet à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés, pour une durée de trois (3) ans. Il expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'assemblée

générale annuelle ayant statué sur les comptes du troisième exercice suivant la nomination et/ou renouvellement dudit Conseil de Surveillance, laquelle réunion doit intervenir au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

(le reste sans changement). »

« Article 15.4 - ACTIONS A DETENIR PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins CENT (100) actions pendant toute la durée de ses fonctions.

Elles sont obligatoirement nominatives et inaliénables [...] registre des transferts de la société.

[...]

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux présents statuts, les membres indépendants du Conseil de Surveillance, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire (Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii 11436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés).

(le reste sans changement). »

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

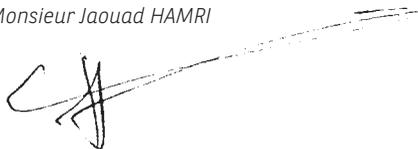
- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

La séance de l'Assemblée Générale est levée à onze heures et quart, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en huit (08) exemplaires originaux signés par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Jaouad HAMRI



LE SECRETAIRE

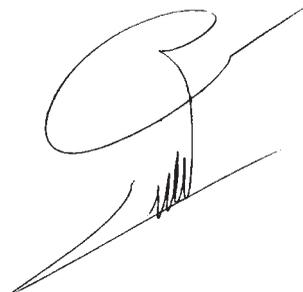
Madame Malak BENABDELIJALIL



LES SCRUTATEURS

BNP Paribas IRB Participations

Représentée par Monsieur Pierre Xavier FARELLA



AXA Assurances Maroc

Représentée par Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI



Rapport de Gestion du Directoire

au 31 décembre 2018

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte - Du 1^{er} août 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le premier août, à dix heures, les actionnaires de la société dite Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI », Société Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 26, Place des Nations Unies, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, à Casablanca, au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par le journal d'annonce légale « Le Matin » en date du 1^{er} juillet 2019

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés, agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

En l'absence de **Monsieur Jaouad HAMRI**, président généralement les réunions des Assemblées Générales d'actionnaires, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, les actionnaires présents élisent **Monsieur Rachid Marrakchi**, en qualité de Président de la présente assemblée

- **MADAME ZAKIA BARDAG**, représentant BNP Paribas IRB Participations ; Et
- **Monsieur Marouan ABOULOOUAFA** représentant AXA Assurances Maroc ; Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires leur ayant donné pouvoir, présents et acceptant, sont désignés comme Scrutateurs ;
- **Madame Zineb EL HASNAOUI**, est désignée comme Secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence que des actionnaires représentant 10.046.141 actions sur les 13.279.286 actions composant le capital social, sont présents ou représentés, soit 75,65% des actions.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait certifier la feuille de présence par le Bureau et met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du juillet 2019, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale ;
- un exemplaire du bulletin de la cote officielle de la bourse des valeurs de Casablanca ayant publié l'avis de convocation des actionnaires à la présente Assemblée ;
- le rapport du Directoire ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale Mixte et les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte qui est le suivant :

POUR LES DÉCISIONS ORDINAIRES

1. **Approbation du rapport du Directoire relatif au programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s)**
2. **Autorisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) et détermination du montant**

3. **Délégation de pouvoirs au Directoire, à l'effet de la réalisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) et d'en fixer modalités**

4. **Pouvoirs à conférer**

POUR LES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

1. **Harmonisation des articles 14.7 et 27.1 des statuts conformément à la loi no 20-19 modifiant et complétant la loi no 17-95 relative aux sociétés anonymes**
2. **Complément de l'article 16 des statuts par les dispositions relatives aux conventions libres**
3. **Rectification d'une erreur au niveau de l'article 151 des statuts**
4. **Pouvoirs à conférer**

Le Président a procédé ensuite à la lecture du rapport du Directoire devant l'Assemblée.

Le Président déclare que les membres du directoire se tiennent à la disposition de l'Assemblée pour tous renseignements complémentaire qui pourraient être nécessaires aux actionnaires.

À l'issue des échanges entre les actionnaires et les membres du directoire, le Président met aux voix les résolutions suivantes soumises aux actionnaires :

POUR LES DÉCISIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Directoire relatif au programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s).

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles 292 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée et constatant que remplit les conditions légales requises, approuve et autorise le programme la banque d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) d'un montant maximum d'un milliard de dirhams à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale approuve et autorise également de limiter le montant de chaque émission liée à ce programme au montant effectivement souscrit, si l'émission concernée n'est pas souscrite en totalité.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en vertu des dispositions de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, délègue au Directoire, avec la faculté de subdéléguer, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser le programme démission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) ci-dessus autorisé et notamment :

- établir le Prospectus requis et préalable à toute émission. et faire toute déclaration ;
- déterminer la (les) date(s) d'émission des obligations subordonnées ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées (entre autre montant, nombre, caractéristiques des obligations subordonnées, prix d'émission) ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- fixer la nature et le taux d'intérêts des obligations subordonnées et les modalités de paiement des intérêts.
- décider le remboursement anticipé, partiel ou total, de l'emprunt obligataire subordonné ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations subordonnées ;
- déterminer les modalités suivant lesquelles, les droits des obligataires seront assurés et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner un mandataire de la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition nécessaire et utile afin de parvenir à la bonne fin de l'émission et de la souscription des obligations subordonnées.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

POUR LES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'harmoniser les articles 14.7 et 27.1 conformément à la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi no 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les dispositions de l'article 14.7 sont ainsi complétées par l'autorisation préalable à requérir de l'Assemblée Générale Extraordinaire. en cas de cession de plus de 500/0 des actifs de la Société. et celles de l'article 27.1 sont complétées par la nouvelle attribution de l'Assemblée Générale Extraordinaire à décider de ladite autorisation.

L'article 14.7 est désormais complété comme suit :

« Article 14.7 : POUVOIRS

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, (le reste du paragraphe inchangé).

Dans les rapports avec les tiers, (le reste du paragraphe inchangé).

Conformément à la loi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations (le reste du paragraphe inchangé).

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la Société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 27.1 des Statuts.

En outre, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance (le reste du paragraphe inchangé). »

L'article 27.1. est complété comme suit :

« Article 27 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES 27.1 - ATTRIBUTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle peut décider la transformation de la Société, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la Loi no 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier, (le reste du paragraphe inchangé). »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de compléter l'article 16 des Statuts par les stipulations relatives aux conventions libres.

L'article 16 sera ainsi complété :

« Article 16 – CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1- CONVENTIONS SOUMISES A AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sauf si elles portent sur des opérations courantes et si elles sont (le reste du paragraphe inchangé)

16.2- CONVENTIONS INTERDITES

À peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du Directoire (le reste du paragraphe inchangé).

16.3 - CONVENTIONS LIBRES

Les conventions libres sont celles qui portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Elles ne sont significatives pour aucune des parties en raison de leur Objet ou de leurs implications financières. Dans ce cas, elles sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste, comprenant l'objet et les conditions des dites conventions est communiquée par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et ou au commissaire aux comptes. »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer la mention « pris parmi les actionnaires » terminant le premier paragraphe de l'article 15.1 des Statuts, maintenue par omission lors de la dernière mise à jour des Statuts de la Banque.

LE PRESIDENT DE SEANCE
M. Rachid MARRAKCHI



LE SECRETAIRE
Mme Zineb EL HASNAOUI



LES SCRUTATEURS

BNP Paribas IRB Participations
Représentée par Mme Zakia BARDAG



AXA Assurances Maroc
Représentée par M Marouan ABOULOUAFA



L'article 15 est désormais modifié comme suit :

« ARTICLE 15 - LE CONSEIL DE SURVEILLANCE 15 1 - COMPOSITION

Ce Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus.

En cas de fusion, le nombre, (le reste du paragraphe inchangé)

Le reste de l'article demeure inchangé. »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital/ social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital/ social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour ayant été traité, les résolutions votées et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la réunion de "Assemblée Générale Mixte, après avoir remercié l'assistance de sa participation au débat.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 11h05 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en huit exemplaires originaux, qui est signé, après lecture par les membres du bureau.

CONTACT

Nous restons à votre écoute concernant notre rapport annuel 2018.
Merci d'adresser vos questions, remarques et suggestions à :

CONTACT COM / Karima Benabderrazik - karima.benabderrazik@bnpparibas.com



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 327 928 600 Dirhams
Siège Social : 26, place des Nations Unies - Casablanca - Maroc - Tél : +212 (0) 5 22 46 10 00



www.bmci.ma



Centre de Relations Clients
2828



Service Assistance Entreprises
05 29 07 07 07



[bmcigroupebnpparibas](https://www.facebook.com/bmcigroupebnpparibas)



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change